

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE**

Ville de Mont de Marsan

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2012

Numéro : 2012/12/13

Nombre de conseillers en exercice : 35

Par suite d'une convocation en date du 6 décembre 2012, les membres composant le conseil municipal de la ville de Mont de Marsan se sont réunis salle du Conseil Municipal, le 13 décembre 2012 à 19 heures sous la présidence de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, maire.

Sont présents :

M. Hervé BAYARD, M. Bertrand TORTIGUE, Mme Chantal DAVIDSON, M. Jean-Pierre PINTO, Mme Éliane DARTEYRON, M. Farid HEBA, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Thierry SOCODIABEHERE, Mme Catherine PICQUET, **Adjoints au Maire,**

Mme Jeanine BOUDE, M. Arsène BUCHI, Mme Chantal COUTURIER, Mme Anne-Marie HILLCOCK, M. Jean-François LAGOEYTE, Mme Jeannine LAMAISON, M. Michel MEGE, M. Bruno ROUFFIAT, M. Philippe EYRAUD, M. Nicolas TACHON, Mme Claude TAILLET, Mme Danielle LINXE, Monsieur Alain GASTON, M. Renaud LAGRAVE, Mme Rose LUCY, M. Alain BACHE, M. Jean-Michel CARRERE, Mme Geneviève ARMENGAUD, M. Abdallah EL BAKKALI, Mme Michèle BERDOT, **Conseillers Municipaux.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration :

Mme Chantal LUTZ, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Mme Catherine DUPOUY-VANTREPOL, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Catherine PICQUET, Mme Guylaine NAILLY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Chantal DAVIDSON.

Absent n'ayant pas donné de procuration :

M. Olivier BOUSQUET,
M. Thibault ARGUEIL,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Bruno ROUFFIAT Conseiller Municipal, est désigné pour remplir cette fonction.

Madame le Maire : Le procès verbal de notre séance du 13 novembre, y-a-t-il des propos qui auraient été mal retranscrits ?

Monsieur Alain BACHE : Je l'ai survolé en cette fin d'après midi et c'est incomplet car à un moment donné les propos de Renaud LAGRAVE ne sont pas cités, ensuite les propos de Alain BACHE ne sont également pas cités, donc il faudrait le compléter, et comme les pages ne sont pas numérotées ce n'est pas facile.

Madame le Maire : Vous me parlez de quel endroit ?

Monsieur Alain BACHE : C'est certainement après que Monsieur PINTO nous ait présenté les orientations budgétaires, où il y a la page budget annexe 2013, je suppose qu' après service géothermie, investissement prévu, c'est notre collègue Renaud LAGRAVE qui parle et ensuite je suppose le plus court possible, c'est Alain BACHE qui intervient, et ensuite vous faites vos réponses Madame le Maire, vous êtes citée mais pas nous. Je suis désolé mais les pages ne sont pas numérotées donc vous m'excuserez mais c'est à partir de cette page-là.

Madame le Maire : Je ne suis pas capable de vous répondre ici, donc je vous propose de vérifier tout cela et de le remettre à un vote ultérieur parce que nous n'allons pas paginer le document. Ça vous va ? Parfait.

Madame le Maire : Nous avons vingt cinq points à l'ordre du jour, certains ayant été rassemblés concernant le budget, et il y a aussi des informations au conseil municipal qui sont le rapport annuel sur l'accessibilité aux personnes handicapées. La délibération principale portera sur le budget primitif 2013, on aura bien sûr l'occasion d'y revenir, et également une délibération aussi importante sur l'opération Îlot République où nous soumettons à votre vote la possibilité que la ville se porte acquéreur d'un nouveau parc de stationnement public souterrain dans le cadre d'une opération plus vaste qui comprendra notamment le multiplex cinéma de cœur de ville.

En introduction, et rapidement, je voudrais vous rappeler un petit peu le contexte dans lequel ce budget à été établi, le budget de notre collectivité mais aussi le budget de toutes les collectivités, car nous n'avons jamais été autant dans l'incertitude et le brouillard au moment de voter un budget. Je pense donc à des ajustements sensibles et même importants qui seront à venir dans l'année 2013 afin que nous puissions rééquilibrer tout cela, en fonction des ressources et des charges qui seront les nôtres. Néanmoins nous avons fait le budget le plus sincèrement possible avec les éléments que nous dispositions à l'heure actuelle.

Vous rappelez que les finances de l'État sont exsangues, la dette publique s'élevait fin 2011 à mille sept cent dix sept milliards d'euros, c'est tellement important que l'on arrive même plus à le dire, et qu'elle devrait progresser de cent vingt deux milliards en 2012. Ce déficit public représentait en 2011, 5,2% du PIB, et la dette publique atteignait 86% du PIB. Nous voyons bien avec la crise que la machine s'est complètement emballée, et que cela ne pourra pas durer, et que la dépense publique devra être impérativement maîtrisée.

L'État s'endette pour rembourser sa dette et payer ses frais de fonctionnement, et cette fuite en avant doit être bien sûr recadrée. Les collectivités locales vont bien sûr y participer, les dotations sont gelées pendant trois ans, en 2013 ce sera la troisième année. Il nous est annoncé une diminution de ces dotations d'environ sept cent cinquante millions d'euros en 2014 ; d'un milliard d'euros en 2015 ; nous en discuterons tout à l'heure mais cela va impacter l'avenir des finances et des budgets et des possibilités d'actions de nos collectivités.

Je voudrais quand même rappeler que l'endettement de nos collectivités, au milieu de l'endettement global de notre pays présente un peu plus de 9%, ce qui est peu et qui est une dette saine puisque les

collectivités votent leurs budgets en équilibre, et surtout que c'est une dette qui apporte à la nation puisque c'est pour investir et que les collectivités locales sont à l'origine de 75% d'investissements publics dans notre pays actuellement, et il va donc être difficile de travailler sans pouvoir avoir quelques manœuvres en termes bien sûr de mobilisation d'emprunt, et il sera difficile de travailler avec des dotations qui vont diminuer.

Je crois que je l'ai toujours dit depuis que je suis élue, les collectivités participeront à l'effort national parce qu'en définitive elles sont bien gérées, que les bons élèves vont devoir participer à l'effort national.

Néanmoins, mon inquiétude réside dans le fait que les charges de fonctionnement ne cesseront d'augmenter, que les ressources diminueront, et donc notre capacité à investir va s'en trouver nettement diminuée, ce qui est un vrai problème pour l'emploi dans notre pays, nous ne sommes pas dans un cercle vertueux mais dans un cercle particulièrement inquiétant à l'heure où il faut que nous soutenions les entreprises de notre pays, et pas que les grosses entreprises, les entreprises également comme les TPE qui travaillent sur nos territoires et qui sont à l'origine je crois aussi de l'économie de nos territoires. C'est bien les collectivités de notre taille qui font travailler ces entreprises.

Nous ferons donc le choix fort d'essayer de poursuivre un investissement maximum, de continuer à maîtriser le fonctionnement et nous verrons tout à l'heure que c'est bien difficile dans la conjoncture actuelle. Ces efforts en 2011 ont permis néanmoins qu'une épargne nette puisse être dégagée. En 2012, le Compte Administratif montrera également que nous arrivons à dégager une épargne nette relativement importante, c'est un fruit d'un énorme travail et nous avons pu baisser d'ailleurs en 2012 notre encours de dette.

Il faut donc que nous poursuivions dans cette voie en 2013, ça va supposer des efforts excessivement importants. Ça va également supposer de l'innovation puisque nous parlons beaucoup d'innovation technologique mais moi j'aime aussi parler d'innovation dans les procédés, dans les gestions, et cette innovation il va falloir vraiment la mettre au service de toutes les collectivités afin de trouver des méthodes innovantes pour poursuivre nos missions de service public peut-être de façon différente parce que nous n'aurons plus les moyens de les faire sinon. Je crois que tout cela est un défi très passionnant mais je dois le dire un défi difficile.

Qu'elle sera notre capacité à emprunter ? Les banques nous suivront-elles ? La banque des collectivités pourra-t-elle être auprès des collectivités de façon suffisante ? A l'heure actuelle il semble que seulement dix milliards d'euros seront débloqués, alors que dix sept seraient nécessaire. Toutes ces questions nous n'allons pas y répondre aujourd'hui, mais c'est un véritable casse-tête lorsque nous avons besoin de préparer un budget et d'avoir de la visibilité sur les années à venir également. Vous le savez tous, les actions d'investissements se font, concernant les gros projets, sur plusieurs années et non pas sur une seule année.

Voilà un petit peu le contexte général brossé, nous en discuterons au moment du vote du budget, où nous retomberons sur le plateau des vaches de Mont de Marsan puisque nous discuterons du budget de Mont de Marsan. Néanmoins, nous avons quand même le devoir d'avoir à l'esprit ce contexte particulièrement difficile qui impacte de toute façon nos marges de manœuvres à l'heure actuelle.

Je souhaite que nous passions à l'ordre du jour, nous avons quatre à cinq délibérations qui concernent le service de l'urbanisme et du foncier et je passe la parole à Hervé BAYARD pour la première délibération concernant la campagne de ravalement de façades et attribution de subventions dans un dispositif, je dois le dire, qui fonctionne relativement bien ; qui a du succès et qui je crois participe aussi à changer le visage de notre centre ville.

Délibération n°1

Objet : Campagne de ravalement de façades – Attribution de subventions.

Rapporteur :M. Hervé BAYARD, Adjoint au Maire.

Vous parliez du succès de cette opération et je voudrais de ce fait porter à vos connaissances quelques chiffres. Le montant des travaux subventionnables s'élève à 437 000 €, le montant des subventions versées à ce jour, 128 000 €, donc c'est une opération qui permet de soutenir l'action économique et nous savons qu'en ce moment ce n'est pas négligeable.

Note de synthèse

Depuis 2009, la Ville de Mont de Marsan s'est engagée dans une première campagne de ravalement des façades dans un périmètre restreint du centre ville. Le but est de valoriser l'architecture traditionnelle et de recréer un cadre de vie agréable. Ravalier une façade doit être l'occasion pour tout propriétaire d'en améliorer l'aspect général, tout en respectant les dispositions originelles de l'immeuble.

Cette campagne, initiée et financée par la Ville, permet aux propriétaires dont le dossier est accepté, d'obtenir le versement d'une subvention de 30% du montant des travaux qui peuvent être subventionnés.

L'animation de cette campagne a été confiée au PACT des Landes.

La présente délibération vise à proposer à notre assemblée de :

- retenir un nouveau dossier à savoir celui de l'immeuble situé 13 rue Dominique de Gourgues appartenant à Madame TERRAL CANDAU Marie. Le dossier a été accepté par le PACT et la Commission d'Urbanisme et les prescriptions respectées. Le montant des travaux subventionnables s'élève à 50 404,48 €. Le montant de la subvention accordée est de 15 121 €.
- revenir au montant initial de la subvention accordée par le Conseil Municipal du 27 septembre 2011 de 13 387 € concernant l'immeuble situé 3 place Charles de Gaulle appartenant à la copropriété du même nom représentée par Monsieur Alain DUSCLAUX, au vu des factures acquittées, et d'annuler la subvention accordée par le Conseil Municipal en date du 29 mars 2012 pour les travaux, d'un montant de 12 578,85 €.
- autoriser un complément de subventions suite à des travaux supplémentaires effectués sur l'immeuble situé 5 rue Victor Hugo appartenant à la SCI STENDHAL. Le complément a été accepté par le PACT et la Commission d'Urbanisme et les prescriptions respectées. Le montant de l'engagement complémentaire s'élève à 1 227,85€. Le montant de la subvention accordée est de 368 €.

Projet de délibération

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2010, relative au règlement d'attribution des subventions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2011 relative à la première attribution de subventions pour le dossier SCI STENDHAL,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2011, relative à l'accord de subventions pour la copropriété place Charles de Gaulle,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2012 relative à la rectification du montant de la subvention et à la répartition entre les copropriétaires.

Après avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 3 décembre 2012,

Ayant entendu son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- la proposition d'attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalement de façades pour les immeubles préalablement cités,

DECIDE

- le versement d'une aide financière de **15 121 €** pour l'immeuble 13 rue Dominique de Gourgues, appartenant à madame TERRAL CANDAU Marie,
- le versement d'une aide financière de **368€** pour le supplément de travaux pour l'immeuble situé 5 rue Victor Hugo appartenant à la SCI STENDHAL, en complément de la subvention de 3218 € accordée à la même SCI lors du Conseil Municipal du 15 novembre 2011.
- le versement de l'aide financière initiale de **13 387 €** pour l'immeuble situé 3 place Charles de Gaulle appartenant à la copropriété du même nom représentée par Monsieur Alain DUSCLAUX et d'annuler le versement de 12578,85 € accordé par le Conseil Municipal du 29 mars 2012.

AUTORISE

- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer toutes pièces se rapportant à ces subventions.

Délibération n°2

Objet : Acquisition d'un parking souterrain sous forme de vente en l'état futur d'achèvement.

Rapporteur : Monsieur Hervé BAYARD, Adjoint au Maire.

Note de synthèse

A l'entrée ouest du centre-ville, les terrains situés 68 boulevard de la République dénommés « Îlot République » sont actuellement occupés par un ancien supermarché (avec son parking et son quai de déchargement en fond de parcelle) par un hangar en cœur d'îlot et trois bâtiments d'habitation donnant sur le boulevard de la République. Cet îlot est constitué des parcelles AT 349 – 348 – 703 – 325 pour partie – 704 – 346 – 734 – 732 – 733 d'une emprise foncière d'environ 4500 m² (cf. plan cadastral joint).

Sur ce site, la société ALTAE envisage de réaliser un projet d'ensemble immobilier (plans ci-annexés) en lieu et place des bâtiments actuels qui prévoit :

- un parc de stationnement de 119 places et d'un local deux roues en sous-sol avec accès voiture et piétons par le boulevard de la République, accès et sorties piétonnes vers le centre ville par la rue Sadi Carnot ;
- un immeuble situé en bordure du boulevard de la République, comprenant :
 - A rez-de-chaussée : un espace dédié à la restauration, les accès, parking, résidence de tourisme, multiplex et bureaux,

- Aux étages : 5 niveaux développant une Résidence de tourisme, des logements, des bureaux et des parties communes.
- un cinéma multiplex accessible depuis le boulevard de la République, d'une capacité de 8 salles et d'environ 1 327 places. Des sorties arrières sur une voie piétonne permettant au public d'accéder directement au parking public et aux commerces du centre ville par la rue Sadi Carnot.

La société ALTAE acquière actuellement l'ensemble des parcelles du terrain d'assiette de l'opération et a d'ores et déjà signé des compromis de vente avec une partie des propriétaires actuels.

Le projet, dans sa globalité, a fait l'objet de 4 permis de construire délivrés en date du 02 avril 2012 (sous les n° PC 40 192 11 B0 124, PC 40 192 11 B0 125 et PC 40 192 11 B0 126) et du 10 octobre 2012 (sous le n° PC 40 192 12 B0 055), par la Ville de Mont de Marsan. Le projet du cinéma multiplex a reçu l'avis favorable de la Commission Départementale de l'Aménagement Commercial (CDAC) le 6 avril 2012 et de la Commission Nationale de l'Aménagement Commercial (CNAC) en date du 12 juillet 2012.

La société ALTAE propose à la Ville de Mont de Marsan d'acquérir ce parking sous forme de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), au prix de 3,9 millions d'euros hors taxes.

Les modalités de paiement du prix seront les suivantes :

- à concurrence de **5 % au jour de la signature du contrat de VEFA** en la forme authentique,
- à concurrence de **10 % à l'ouverture du chantier** justifié par la déclaration officielle d'ouverture de chantier,
- à concurrence de **15 % lors de l'achèvement des fondations**,
- à concurrence de **15 % à l'achèvement du plancher bas**,
- à concurrence de **15 % à l'achèvement du plancher haut**,
- à concurrence de **15 % à la mise hors d'eau**,
- à concurrence de **20 % à l'achèvement des peintures**,
- à concurrence de **3 % à la mise à disposition de l'immeuble**
- et à concurrence de **2 % à la levée des réserves**.

Dans le cadre de cette vente en l'état futur d'achèvement et préalablement à la signature de l'acte authentique, il convient de conclure avec la société ALTAE un contrat de préliminaire valant réservation, ouvrant au bénéfice de la commune la faculté d'acquérir ledit bien et fixant les conditions juridiques et financières de la vente à intervenir, notamment par la possibilité de recourir au financement par la voie du crédit bail.

La construction d'un parc de stationnement souterrain de 119 places à l'entrée de l'hyper-centre et dans le périmètre de grande mobilité constitue une réelle opportunité pour la Ville de Mont de Marsan. En effet, elle permettra :

- de compléter le maillage de parkings en ouvrage et en enclos existants (Midou, Saint-Roch, Dulamon),
- de répondre à la politique de déplacement menée par le Marsan Agglomération qui a pour objectif de rééquilibrer les usages des différents modes de transport en centre-ville, en favorisant notamment le développement des transports en commun et des modes de déplacement doux,
- de compenser la réduction à venir du nombre de places de stationnement quai de la Midouze ou place Pancaut, dans le cadre de l'aménagement des Berges,

- d'anticiper l'accroissement démographique prévu dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme et par conséquent les besoins en stationnement
- de renforcer l'attractivité du centre-ville,
- de libérer et d'économiser de l'espace en surface et ainsi de lutter contre l'étalement urbain conformément à la loi portant engagement national pour l'environnement,
- et d'acquérir ce parking sous forme d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA).

Après avis favorable du conseil d'exploitation du 27 novembre 2012, de la commission d'urbanisme du 03 décembre 2012, et de la commission des finances en date du 5 décembre 2012, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition sous forme de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), auprès de la société ALTAE d'un parc de stationnement souterrain de 119 places, dans le cadre de l'opération immobilière complexe de l'Îlot République, 68 boulevard de la République à Mont de Marsan, au prix de 3,9 millions d'euros hors taxes ,
- et d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de réservation tel que présenté dans cette délibération et à intervenir à la signature de l'acte notarié ainsi qu'à toutes pièces et formalités s'y rapportant.
- d'inscrire les crédits de paiement au budget primitif 2013 du budget annexe du parc de stationnement, conformément à la délibération approuvant les autorisations de programme

Projet de délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil et notamment ses articles 1601-1 et 1601-3,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal le 7 février 2012,

Vu le projet de contrat de réservation relatif à l'acquisition d'un parking souterrain de 119 places en vente en l'état futur d'achèvement situé dans le futur complexe immobilier de l'« Ilot République » 68 boulevard de la République à Mont de Marsan, pour un montant de 3,9 millions d'euros hors taxes, annexé à la présente délibération,

Vu les pièces annexées au contrat de réservation jointes à la présente à savoir le plan de l'opération et des locaux réservés, la notice technique sommaire, la présente délibération, et l'extrait Kbis de la société ALTAE,

Vu la note de synthèse afférente à cette délibération ci-dessus,

Vu l'estimation de France Domaines communiquée oralement à Madame le Maire en séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2012.

Considérant l'opportunité présentée par l'opération immobilière de l'Îlot République conduite par la société ALTAE comprenant un multiplex cinématographique, un immeuble à usage de commerces et de résidence de tourisme, et un parking souterrain ;

Considérant que la localisation de ce parking à l'entrée ouest de l'hyper-centre et dans le périmètre de grande mobilité complète le maillage de parkings en ouvrage et en enclos existants (Midou, Saint-Roch, Dulamon) ;

Considérant que la politique de déplacement menée par le Marsan Agglomération a pour objectif de rééquilibrer les usages des différents modes de transport en centre-ville, en favorisant notamment le développement des transports en commun et des modes de déplacement doux ;

Considérant l'utilité de compenser la réduction à venir du nombre de places de stationnement quai de la Midouze ou place Pancaut, dans le cadre de l'aménagement des Berges ;

Considérant que le Projet d'Aménagement de Développement Durable du Plan local d'Urbanisme prévoit un accroissement démographique de la Ville et qu'il est ainsi nécessaire d'anticiper les besoins en stationnement ;

Considérant la nécessité de renforcer l'attractivité du centre-ville ;

Considérant que la construction d'un parking souterrain permet de libérer et d'économiser de l'espace en surface et ainsi de lutter contre l'étalement urbain conformément à la loi portant engagement national pour l'environnement ;

Considérant la possibilité d'acquérir ce parking sous forme d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) et la nécessité de signer un contrat de réservation préliminaire à cette vente en VEFA avec la société ALTAE ;

Considérant que l'estimation de la valeur vénale de France Domaines a été annoncée oralement en séance et que cette dernière est inférieure au montant de l'acquisition, que cette estimation semble ne pas avoir pris en compte la complexité de cette opération qui nécessite des solutions techniques particulières ;

Considérant que le coût d'acquisition comprend le coût des travaux, de la maîtrise d'oeuvre et des frais annexes de la construction ainsi qu'une partie du coût du foncier (soit environ 20% des charges foncières), le reste étant réparti sur les autres équipements de l'opération (multiplex, résidence hôtelière et restaurant) ;

Considérant que le coût des travaux est conforme à l'estimation réalisée par un bureau d'études indépendant mandaté par la Ville ;

Considérant que ce bureau d'études et que les professionnels interrogés ont confirmé que le coût de travaux et de maîtrise d'oeuvre proposé, ramené au coût d'une place de stationnement, est inférieur au prix pratiqué pour ce type d'équipement ;

Après avis favorable du conseil d'exploitation du 27 novembre 2012, de la commission d'urbanisme du 03 décembre 2012, et de la commission des finances en date du 5 décembre 2012 ;

Madame le Maire : Pour être un petit plus complet, il est noté dans la délibération : « vu l'avis des domaines remis sur table ce jour », nous n'avons pas pu avoir l'avis formalisé par courrier des domaines puisque c'est toujours très long au niveau du service des domaines, l'étude du dossier a été un petit peu longue. Néanmoins, les domaines nous ont fait parvenir cet après midi, ce n'est pas un courrier officiel mais c'est un mail sur lequel il nous ont dit que nous pourrions nous appuyer dessus, donc il n'y a pas de soucis. L'estimation des domaines est de l'ordre de 3 345 000 € H.T., ce

qui signifie que le prix d'acquisition peut se situer à plus ou moins 10% de cet avis des domaines. Cet avis des domaines est inférieur à la proposition d'acquisition, il ne nous paraît pas curieux puisque nous avons travaillé en amont de ce dossier avec des bureaux d'études qui étaient complètement extérieurs à l'opération et totalement indépendants par rapport à l'opérateur et au promoteur. Ces bureaux d'études ont validé ce prix disant même qu'il était inférieur au prix pratiqué habituellement pour ce type de parking souterrain. Par ailleurs, il est certain que cette construction nécessite semble-t-il des procédés techniques particuliers simplement parce qu'il y a au dessus du parking le cinéma qui supporte toute une masse d'immeubles qui nécessitent des solutions techniques particulières qui ne sont véritablement pas pris en compte dans cette estimation des domaines et ensuite bien entendu notre souhait est d'aller dans le sens de cette acquisition puisque nous avons la certitude que les prix sont inférieurs aux moyennes des prix actuels de ces équipements dans la mesure bien sûr où c'est aussi, la participation de la collectivité au fait d'installer ce cinéma dans le centre ville, dans un lieu qui nous paraît parfaitement adapté pour un tel équipement culturel sur la ville, et qui participe à l'attractivité de la ville et de notre territoire, et quand je dis de notre territoire c'est à dire, du centre ville et qui dynamise nos commerces de notre centre ville.

Dire par ailleurs, qu'il y avait une solution alternative qui était de subventionner le cinéma, je vous signale que la loi SRU nous permettait d'aller jusqu'à deux millions cent de subventions et qu'il nous paraît plus opportun d'investir dans un bien qui restera propriété de la ville ensuite, puisque la ville aura un bien plutôt que d'aller vers un subventionnement qui après disparaîtra et laissera aucun bien pour la ville de Mont de Marsan.

Voilà, je crois que j'ai été assez complète, y-a-t-il des questions sur ce dossier?

Monsieur Jean-Michel CARRERE : Oui, Madame le Maire, on vous remercie des explications que vous venez de fournir et il est dommage que nous ne les ayons pas eues en conseil d'exploitation du stationnement et en commission d'urbanisme. Je ne vais pas revenir sur le projet immobilier en lui-même, qu'il y ait un ou deux ou quatre permis, en revanche je vais revenir sur cette acquisition de parking. En effet, je souhaiterais attirer l'attention du conseil municipal et de la population sur cet investissement conséquent de près de quatre millions, peut-être revu à la baisse, et ce dans une conjoncture générale qui vous l'avez rappelé en introduction n'est pas des plus favorables ni pour les collectivités ni pour personnes d'ailleurs. Je vais tout d'abord évoquer pour cela trois points qui me semblent importants lorsqu'on fait le rapport de ces 119 places de stationnement à l'unité, et bien une place de stationnement revient donc à l'heure actuelle à 33 000 €.

Deuxième précision, c'est qu'il existe quand même à proximité immédiate de ce projet environ 300 places de stationnement gratuit dont, et cela m'a été confirmé en conseil d'exploitation, la gratuité n'est plus remise en cause ni leur nombre diminué.

Troisièmement, en matière de règle de l'urbanisme il y en a une qui impose à tout promoteur immobilier un nombre de places de stationnement proportionnel au nombre de logements créés, et généralement une par logement.

Dans cette affaire, et Monsieur BAYARD m'a donné des précisions à ce sujet, le quota des places de stationnement est revu à la baisse, compte-tenu du périmètre proche de la gare, avec 0,3 places par appartement, soit dans ce cas précis 34 places, et en cas de non réalisation de ces places par le propriétaire, une pénalité prévue à son encontre ce que ici représenterait environ 350 000 € mais dans ce cas la collectivité est tenue à ses frais de réaliser l'équipement dans les trois ans qui suivent. La somme encaissée se révèle alors dérisoire effectivement par rapport au réel d'un tel équipement. Se pose donc à moi une première question, pourquoi la pénalité n'est-elle seulement que de 10 000 € par place lorsque l'on sait qu'à l'inverse, la ville va payer 3,5 fois plus cher au particulier ? Ma deuxième question également posée en commission, toutes les démarches ont-elles été engagées avec le promoteur pour qu'au lieu de vendre à la ville la totalité du parking, il en prenne à sa charge

et en investissement initial, et non pas en abonnement ultérieur, la part qu'il semble lui incomber ce qui représenterait quand même une économie d'un million d'euros pour la ville ?

Je n'ai pas eu de réponse précise en la matière si ce n'est qu'avec certains investissements la ville allait avoir ainsi un parking municipal couvert à l'entrée de ville, vous l'avez rappelé, on peut entendre ces arguments-là.

Ma troisième question enfin, compte-tenu de l'endettement de la ville et des difficultés à obtenir des prêts, mais également du dernier paragraphe de cette délibération en page 10, qui fait état de la possibilité de faire appel à un crédit bail immobilier, la question est de savoir aujourd'hui qu'elle est votre position, ou décision si elle est déjà prise, et si des démarches sont déjà entreprises dans ce sens ?

En conclusion, si ce futur parking nous est présenté comme devant apporter un plus en terme de stationnement pour notre ville, une chose est sûre il va apporter un plus en terme de confort aux clients du multiplex, de la brasserie ou de la résidence hôtelière ainsi que des retombées positives à leurs propriétaires. Alors certes, Madame le Maire nous sommes à quelques jours de Noël, mais est-ce bien pour autant à la collectivité d'apporter ce plus à un privé et de faire en somme un tel cadeau avec l'argent du contribuable qui de plus, ultérieurement se verra encore payer une deuxième fois au travers de l'acquittement de son stationnement ? Nous ne le pensons pas.

Monsieur Hervé BAYARD : Très bien, vous avez l'intention de voter contre Monsieur CARRERE, ou de vous abstenir ? Ok excusez-moi, je vais peut-être un peu trop vite. Je crois simplement que ce parking, et je l'ai dit plusieurs fois et je pense avoir été assez clair en Conseil d'Exploitation, doit être avant tout vécu comme une opportunité parce que vous le savez cette question du stationnement, c'est une question que nous avons pris à bras le corps depuis que nous avons été élus, nous avons d'abord mandaté un cabinet pour réaliser un diagnostic de notre stationnement qui nous a présenté un certain nombre de préconisations, certaines ont été suivies d'autres ne l'ont pas été. Nous avons fait ensuite le choix de la Régie, c'est un choix que nous avons fait parce que nous pensions que ce fonctionnement nous permettrait de développer un projet cohérent. Ce n'est pas le choix qu'ont fait d'autres collectivités, d'autres collectivités ont fait le choix de la concession et notamment nos voisins pas si loin d'ici feront prochainement ce choix-là. Quels sont nos objectifs ? Nos objectifs sont simples, c'est d'une part moderniser nos installations actuelles, c'est ce que nous avons fait avec les mises en enclos mais c'est également ce que nous avons fait avec les installations de la vidéo protection au parking Saint Roch. Nous continuerons à effectuer des travaux de façon à ce que les gens qui fréquentent ces établissements, ces équipements, le fasse dans un confort qui soit assez suffisant et qui inspire confiance. Le deuxième objectif, c'est d'élargir l'offre, on s'en est jamais caché, on l'a toujours dit depuis trois ans. Je me souviens d'une délibération ici où on parlait de l'îlot Laulom où il était présenté un parking souterrain pour répondre à un besoin qui allait émerger dans les années à venir. Élargir l'offre, simplement parce que nous avons besoin aujourd'hui d'organiser notre stationnement, de le regrouper, dans des parkings soient en ouvrage ou soient en enclos, et je l'ai dit trois parkings qui sont clairement identifiés : Le Midou ; Dulamon et Saint Roch. Nous manquons donc de parkings au sud du centre-ville, à cet endroit-là, République, Arènes à proximité du centre ville.

Ce projet est un projet urbain véritablement puisqu'il y a le parking mais il y a également un cinéma ; un multiplex ; une résidence hôtelière ; des bureaux, c'est le démarrage d'une mutation qui va s'opérer dans ce quartier et que nous inaugurons avec cette opération toujours de la même façon afin de renforcer l'attractivité de notre centre ville. C'est ce qui nous occupe et préoccupe aujourd'hui. Toujours travailler pour faire en sorte que les gens aient envie de venir fréquenter notre centre-ville, envie d'y consommer, et d'y vivre. Cet investissement que nous réalisons Monsieur CARRERE, c'est un investissement pour les trente, quarante, cinquante prochaines années, et les investissements qui ont été réalisés par la municipalité précédente, en réalisant par exemple Le Midou, mais aussi Saint Roch, et bien je suppose que c'était dans la même optique. C'était de dire,

et bien l'investissement que nous réalisons aujourd'hui et bien nous préparons le Mont de Marsan de demain. Aujourd'hui nous nous réjouissons de disposer de ces stationnements, et je suis certain que dans dix, quinze ou vingt ans nos concitoyens seront heureux de profiter de ces installations-là. Ils reconnaîtront ce choix que nous avons fait aujourd'hui. Je veux parler des besoins maintenant, si nous voulons à la fois moderniser nos installations et développer l'offre, c'est pour suivre trois objectifs. C'est d'une part pour organiser le stationnement, donc le stationnement courte durée proche des commerces, en parler puisque tout cela est cohérent et pratiqué dans toutes les villes, et finalement nous reprenons des schéma qui existent déjà.

La moyenne de durée dans nos parkings en enclos mais faut-il que l'on soit capable de proposer une offre assez élargie, les trois plus celui à venir. La plus longue durée c'est dans les parkings gratuits, les Arènes, les parkings de la Douze, et d'autres parkings.

Ce que je veux dire c'est qu'en procédant à l'acquisition de ce parking, nous allons offrir des solutions en matière de stationnement, parce que du fait des aménagements que nous avons réalisés à des endroits très particuliers, projets d'ailleurs qui ont été approuvés à l'unanimité, nous avons tous votés ces projets. Nous savions très bien qu'à un moment donné nous allions devoir retirer des places de stationnement. De cette façon-là, nous sommes capables de compenser les places de stationnement que nous supprimons, mais également nous anticipons des besoins à venir. Vous n'êtes pas sans ignorer par exemple dans le cadre de l'opération OPAHRU, nous avons un objectif de 160 logements réhabilités en centre-ville. Ces gens qui vont venir habiter en centre-ville et bien il va bien falloir à un moment donné qu'ils trouvent une solution pour garer leurs voitures. Nous, de cette façon-là en réalisant cet investissement, nous leur offrons cette possibilité de venir habiter en centre-ville. C'est ça qui est important me semble-t-il. L'acquisition de ce parking à du sens. Ce n'est pas sur un coup de tête qu'on souhaite qu'il se réalise, c'est une véritable opportunité et que si ce parking n'avait pas été réalisé dans cet ensemble-là, nous n'aurions pas eu la capacité à le réaliser financièrement. Pourquoi ? Parce que le fait que nous ayons un ensemble immobilier avec le parking, le cinéma, la résidence hôtelière, nous permet de partager le foncier. Cela à une conséquence, c'est que finalement nous supportons 20% de la charge foncière et 80% de la charge foncière est supportée par le cinéma et la résidence hôtelière. Donc vous voyez tout le monde prend sa part. Finalement la résidence hôtelière comme le cinéma participent à la réalisation de ce parking. Je ne reviendrai pas sur les chiffres qui ont été donnés par Madame Le Maire, puisque c'est un prix d'acquisition qui nous semble raisonnable. Nous avons mandaté un cabinet spécialisé, INGECOBAT qui est spécialisé dans la construction, qui a estimé, et je vais vous donner les chiffres, pour être précis, la construction d'un parking à cet endroit et bien le coût de la place, c'est à dire les travaux plus la maîtrise d'œuvre reviendraient à 25 332 €, et nous en sommes à 24 033 €, hors foncier. J'ai dit construction et maîtrise d'œuvre.

Quand je parle d'un prix raisonnable, c'est raisonnable car nous sommes en dessous de l'estimation fait par INGECOBAT. Quand je parle également de coûts, nous avons interrogé tous les professionnels, Q Park, Vinci, Eiffage. Que nous disent-ils ? Ils nous disent que travaux plus maîtrise d'œuvre, puisque ce sont 25 332 € pour les travaux, donc travaux plus maîtrise d'œuvre c'est 30 000€ à 32 000 €. C'est un chiffre d'ailleurs que je vous ai communiqué Monsieur CARRERE en conseil d'exploitation. J'ai fait allusion à ce chiffre-là. Aujourd'hui nous en sommes à travaux plus maîtrise d'œuvre à 28 300 €. Que ce soit à la fois si l'on prend tous les travaux, ou travaux plus maîtrise d'œuvre, et bien dans tous les cas nous sommes en dessous des référentiels qui sont utilisés par les professionnels ou même qui sont estimés par le cabinet indépendant que nous avons missionné. Ai-je à peu près répondu ?

Après sur le PLU, je peux répondre à votre question, c'est simple nous avons fait le choix dans le PLU de définir un périmètre de grande mobilité. Dans ce périmètre de grande mobilité qu'est ce que l'on dit ? On dit qu'il y a des transport en commun et qu'à un moment donné on doit économiser le foncier, et on doit éviter la dispersion du stationnement, et que l'on doit favoriser le rassemblement, le regroupement de stationnement. Pour cela nous n'avons pas imposé un nombre de places, on a un

plafond, mais on n'a pas de plancher. Ce plafond comme vous l'avez dit, puisque j'ai communiqué tous ces chiffres en conseil d'exploitation, c'est 113 places, s'ils n'avaient pas fait ces places ils auraient dû s'acquitter d'une indemnité, indemnité qui existe depuis fort longtemps, qui est de ce montant-là puisque un moment donné on peut avoir des projets immobiliers qui peuvent se développer mais que l'on ne doit pas pénaliser parce que justement la pénalité en matière de place de stationnement serait trop lourde à supporter. Nous aurions une recette de 300 000 €, nous aurions dû dédier ces places-là au cinéma ou à la résidence hôtelière, donc clairement les identifier et ma fois nous n'aurions pas eu de stationnement en plus. Nous avons donc fait le choix, municipalité, collectivité, de profiter de cette occasion, de cette opportunité pour élargir son offre.

Madame le Maire : Bien, dernière chose à laquelle nous n'avons pas répondu, c'est le crédit bail peut-être.

Monsieur Jean-Michel CARRERE : Oui, effectivement.

Madame le Maire : Et bien, à l'heure actuelle il faut que nous délibérions pour acquérir ce parking en VEFA et ensuite potentiellement on peut lancer un marché, puisqu'il faut lancer un marché pour le crédit bail et c'est ce que nous avons l'intention de faire. Vous dire enfin pour compléter ce qu'à dit Hervé BAYARD, qu'une opération exactement similaire a été faite au niveau du Midou, c'est une opération avec du logement, des commerces, des bureaux, donc c'est exactement la même opération qui a été réalisé il y a plus de vingt cinq ans. Ça avait du sens là où c'était et très heureux de l'avoir aujourd'hui, cette poche de stationnement aujourd'hui. Ce qui est réalisé-là c'est exactement dans le même esprit, avec cette opportunité. Le parking on sait effectivement, puisqu'il y a un investissement important, mais qui est porté par la Régie des parcs et stationnement, que nous avons souhaité garder en régie municipale, je le rappelle parce que c'est quand même important, pour pouvoir maîtriser les tarifs aussi, afin de mettre les tarifs que nous souhaitons. Il faut quand même remarquer que ce parking du Midou et bien l'investissement a été payé et que c'est un parking qui est rentable. Ses recettes permettent aussi d'engager d'autres investissements, ce n'est donc pas une opération qui n'a pas été réfléchi. Il y aura donc des recettes qui existeront au niveau de cette poche de stationnement puisqu'elles peuvent être assurées par des locations notamment par des bureaux qui seront dans le coin ou de la société de la résidence hôtelière si elle souhaite louer quelques stationnements, mais dans tous les cas il y aura des recettes, plus le parking public bien sûr, et il y aura des recettes des autres poches de stationnement qui permettront de pouvoir payer cet investissement. Nous avons réfléchi quand même à pouvoir agrandir notre offre tout en étant cohérents dans le portage financier de cette opération.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Madame le Maire, je voudrais intervenir sur plusieurs questions que vous avez abordées, et puis rebondir sur les réponses de Monsieur BAYARD sur plusieurs points. Pour que tout le monde comprenne bien qu'il s'agit aujourd'hui d'une opération privée, l'ensemble qui a été décrit par Monsieur BAYARD, qui a été soumise à la CDAC avec un avis de la Commission Nationale, dans laquelle et à ma connaissance, le dossier a été déposé par une société privée, et non pas avec une participation de la ville, c'est la première chose.

La deuxième, c'est que dans ce dossier si on regarde attentivement, il est écrit que l'opérateur s'engage à faire et à construire 145 places de parking. Ce qui voudrait dire aujourd'hui au regard de votre délibération dont on parle, il est indiqué à priori 119 places. La deuxième chose c'est que vous visez ces avis, et moi je m'interroge sur l'avis qui a été donnée sur la CDAC et la Commission Nationale sur la base de ce que je viens d'indiquer. La deuxième chose, et là on peut avoir ce débat, est-ce une opportunité aujourd'hui pour la ville de créer et d'acheter en l'occurrence un parking à cet endroit-là. Vous développez un certain nombre d'arguments, Jean-Michel CARRERE vient d'en développer un certain nombre, et moi je veux dire qu'à proximité immédiate, en face de ce que

vous nous demandez de voter aujourd'hui il y a aujourd'hui encore 200 places, si mes informations sont bonnes, au parking des Arènes qui n'ont pas encore été prévues, en tout cas pas à notre connaissance, d'être supprimées. D'un côté un parking municipal gratuit pour les Montois et de l'autre on nous propose d'acheter un parking à hauteur de 3,9 millions d'euros. Vous avez fait état Madame le Maire de ce qui s'est passé pour le Midou, on pourrait comparer mais en l'occurrence la comparaison ne vaut pas raison puisque à l'époque en 1993, le choix qu'avait été fait par la ville, je n'y était pas mais j'ai regardé un petit peu tout ça, d'abord la ville était propriétaire du foncier ce qui est une petite différence notable, et que la ville a elle-même construit le parking sous la forme évidemment de travaux en mandat avec une société d'aménagement. C'est toute la différence entre le dossier qui nous est présenté aujourd'hui et le dossier qui avait été porté à l'époque. Un investissement aujourd'hui avec en plus ce que vous venez de nous indiquer par rapport au budget de 2013, des difficultés qui sont réelles et on y reviendra tout à l'heure, de quatre millions d'euros dont pratiquement 600 000 € sont déjà dans le budget 2013 ne nous paraît pas dans l'actualité du moment. J'indique en plus que dans la convention qui nous est proposée avec cette délibération et bien on reste très évasif, quand je dis on, le promoteur reste très évasif, sur le dépassement des coûts éventuels. Vous avez dit qu'il n'est peut-être pas exclu qu'il y ait des difficultés techniques et d'après ce que l'on m'a dit sur le Midou, ce n'était pas simple non plus. Je veux rappeler pour que tout le monde ait ça en tête, que le Midou c'est une opération pour 300 places, à l'époque en 1993 pour 3,8 millions d'euros, c'est à dire grosso modo 12 000 € H.T., la place, donc évidemment on rajoute aujourd'hui, on ne fait peut-être pas les mêmes calculs de la même manière Madame le Maire, mais bon si vous souhaitez que ce soit la même chose, bon peut importe. Vous nous dites que vous avez dit que vous aviez pris le prix des marchés et pris attache de tout le monde, vous pensez bien que l'on a essayé de faire la même chose, et on a regardé sur des parkings souterrains y compris avec des difficultés de constructions, et je vais citer Capbreton il y a cinq ans, c'est plus près de 1993, 150 places de parkings 18 600 € la place. Levallois-Perret 25 000 € la place. Troyes dans l'aube, 15 000 € la place, avec effectivement le foncier inclut et puis j'indique tout de suite que pour Capbreton c'était avec de grosses difficultés techniques qui étaient assez compliquées, et vous avez compris quel était le prix. Aujourd'hui si vous le voulez au regard des interrogations, nous n'avons pas forcément interrogé les mêmes personnes. Moi les indications de prix pour ce type de parking est plutôt entre 16 000 et 18 000 € H.T., c'est ce quel'on m'a en tout cas indiqué.

J'ai moi, une proposition et c'est la raison pour laquelle Monsieur BAYARD nous ne savons pas encore ce que nous allons voter, c'est de dire aujourd'hui au lieu d'acheter en VEFA 3,9 millions d'euros pour 119 places, pourquoi la ville ne ferait-elle pas l'opération elle-même, avec un opérateur et qu'elle maîtriserait évidemment les coûts comme cela avait été fait pour le Midou avec aujourd'hui le prix comme tout le monde l'indique, un tarif qui pourrait avoisiner autour de 20 000 € la place. Ce qui veut dire et cela a été dit par Jean-Michel CARRERE tout à l'heure, et bien un investissement qui tomberait à un million d'euros.

Il y a effectivement le sujet de l'opportunité, nous considérons franchement aujourd'hui que ce n'est pas la même période et puis en plus sur un projet privé et déposé comme tel devant un certain nombre de commissions, ce n'est pas aujourd'hui à nous de le faire. Si vous décidiez absolument de faire ce projet, nous vous proposons de le faire directement par la ville au lieu de l'acheter à un promoteur, ce qui visiblement au regard des prix du marché actuel feraient gagner beaucoup d'argent à la ville.

Madame le Maire : Je vais répondre sur une partie, les prix du marché on peut tous les trouver. Si j'interroge toutes les villes de France et de Navarre et on peut potentiellement le faire, on va tous faire dire aux chiffres ce que l'on veut leur faire dire, mais quant on parle-là, de foncier de maîtrise d'ouvrage, plus de démolitions, plus d'études et plus de géomètres, et bien on parle de tout compris. Je peux vous dire quand même que sans le foncier le parking du Midou à 3,8 millions même si ce n'est que 300 places, ramené à la place avec les actualisations de prix depuis vingt cinq ans, et bien

nous sommes exactement au même prix à l'heure actuelle. Les actualisations de prix depuis vingt cinq ans on les connaît, tout à été quasiment multiplié par deux. Ceci dit, vous me dites qu'il y a un parking public en face, mais au Midou il y a aussi un parking public en face, il y a les terrasses du Midou. Ce n'est pas le même usage, ce ne sont pas forcément les mêmes personnes. Il peut y avoir des locations à l'année pour des gens qui habitent dans le coin, qui veulent leurs voitures à l'abri, donc ce n'est pas du tout le même usage. Je crois donc que là-dessus nous n'avons pas d'incohérence.

Ensuite, les questions de PLU, je vais les laisser à Hervé BAYARD, parce que c'est lui qui suit ça de près mais enfin n'ayez pas de crainte les choses en terme de PLU sont quand même bien étudiées et dans les clous. Par contre, j'ai l'impression que c'est de la méfiance permanente envers le privé, les promoteurs, on est toujours dans la même rengaine. Je suis désolée et je vais vous dire qu'à l'heure actuelle qu'il y a très peu d'investisseurs qui veulent investir sur notre ville de Mont de Marsan, très très peu. Pour faire des logements, quasiment aucun, à l'heure actuelle, aucun. A excepter deux locaux, des gens qui habitent ici qui sont du coin et qui ont envie d'investir sur notre ville. Je veux donc bien que l'on ait tous les discours de méfiance vis à vis des promoteurs, des gens qui créent de l'emploi, vis à vis de ces entreprises qui ont envie d'investir sur les territoires mais je crois que sans eux, on ne peut pas faire grand chose. Je suis désolée mais la puissance publique ne peut pas tout faire, on a effectivement besoin d'eux pour pouvoir développer des projets. Heureusement que ceux qui veulent travailler sur nos territoires, et je peux les citer, il y a la société Altaé et la société Bernadet, qui sont des investisseurs locaux, heureusement qu'ils sont là et je suis particulièrement heureuse qu'ils soient là. La façon dont vous amenez les choses tend à monter que : « Oui le parking, si vous le faites vous-mêmes cela va coûter beaucoup moins cher, (48:41 inaudible micro non allumé), mais nous nous avons besoin d'un parc de stationnement public. Je suis désolée, vous ne pouvez pas venir nous dire dans vos journaux que vous distribuez dans vos boîtes aux lettres, que les places de stationnement disparaissent à Mont de Marsan, gratuites ou payantes, sans nous permettre de créer des places de stationnement. Vous êtes dans l'irrationalité complète. La place Pitrac n'a jamais été gratuite. On ne peut donc pas venir nous reprocher d'enlever des places de stationnement et d'en créer. A un moment c'est compliqué. J'essaie d'être logique, (49:34 inaudible) mais je vous le permets, avec des investissements et avec des recettes, qu'il y ait des recettes derrière, parce que des investissements qui sont sans aucune recette, il y en a aussi de 4 millions à venir, sans aucune recette à part des recettes humaines et ça, ça me plaît aussi.

Monsieur Hervé BAYARD : Je vais simplement rajouter, vous vous doutez bien Monsieur LAGRAVE qu'on respecte le PLU. Vous dites : « Je ne comprends pas dans un dossier, il parle de 145 places », ce dossier de la CNAC c'est le dossier de la CNAC, quoi qu'il en soit nous, nous avons à instruire des permis de construire, et les permis de construire c'est simple c'est que nous respectons le PLU. Le PLU dit quoi ? Et bien que le plafond c'est 113 places. Je l'ai expliqué longuement en conseil d'exploitation et Monsieur CARRERE peut en faire état. Je l'ai même répété en commission d'urbanisme, je pense que tout le monde a compris, et je me suis assuré que tout le monde ait compris. C'est tout simple et comme le dit Madame le Maire des fois on a un peu de mal à suivre parce que vous votez des projets d'aménagement qui vont à un moment donné impacter le stationnement, ils sont votés à l'unanimité et vous savez très bien que le stationnement va être impacté, mais dans vos publications vous regrettez que l'on supprime le stationnement, non pas gratuit Monsieur LAGRAVE. Écoutez, place Charles De Gaulle, Monsieur LAGRAVE, c'était payant le stationnement et vous faites état de trente trois places qui ont été supprimées place Charles De Gaulle, c'était payant place Charles De Gaulle. Regardez, place Pitrac, vous avez six places, vous souhaitez que l'on vous écoute mais écoutez nous aussi, on a le droit d'avancer des arguments. Je ne fais que lire le document, je ne le fais pas dans un esprit de polémique. Je dis simplement qu'à un moment donné c'est vrai qu'on est en droit de se demander où vous voulez aller, ce que vous cherchez, parce que les grands projets d'aménagement, vous les votez, ça impacte le stationnement

mais après dans vos publications vous criez : « attention, attention, ils suppriment des places de stationnement. » et puis quand on avance des solutions, quand on essaie d'organiser tout ça, et je pense que lorsque l'on essaie de donner du sens à tout ça, avec la régie, le recrutement d'un directeur du stationnement, une politique que nous voulons appliquer, on va voter des tarifs et les tarifs sont cohérents, puisqu'ils ont d'ailleurs été votés à l'unanimité en conseil d'exploitation, et bien ma fois là on sort les freins et puis on dit : « attention, attention, attention » et l'excuse du privé. Écoutez, on a une opportunité, je le dis très clairement, et bien oui mais écoutez Monsieur BACHE, il y aura des recettes aussi comme l'a dit Madame le Maire. Ce sont des équipements d'avenir, pensons à l'avenir et à notre ville demain. Monsieur CARRERE va nous en parler aussi, il était dans la municipalité d'avant. Non, excusez-moi vous n'y étiez pas. Quoi qu'il en soit ce sont des choix qui ont été faits par des élus, par des municipalités, qu'à un moment donné vous avez soutenues, et que vous avez accompagnées, donc il ne faut pas le renier non plus Monsieur BACHE. C'est un beau projet et je sais que vous n'aimez pas que je le dise quand on a des beaux projets mais je le dis quand même parce que j'ai envie de faire part de mon enthousiasme. C'est un beau projet qui peut engager la mutation de ce quartier durablement, donc il faut le penser comme ça. Il ne faut pas raisonner à demain ou à l'année prochaine. On a le droit aussi de penser à notre ville dans vingt ans, dans trente ou quarante ans.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Bien, il n'y aurait pas d'un côté ceux qui sont pour les entreprises et ceux qui y sont contre, ceux qui seraient pour le privé et ceux qui seraient contre le privé. Je rappelle qu'il y a d'autres collectivités qui font des investissements ici pour faire en sorte aussi que les entreprises travaillent sur l'agglomération Montoise. La semaine dernière nous avons inauguré, on a posé une première pierre, j'ai compris qu'il y avait des entreprises qui travaillaient sur ce territoire aussi grâce à d'autres collectivités donc pas ce jeu là entre nous de grâce. Je veux juste vous dire qu'aujourd'hui le débat il n'est pas entre ceux qui sont pour ou contre le cinéma puisqu'en l'occurrence tout le monde a dit que ce cinéma allait avoir lieu là. Je ne vous ai pas posé la question du PLU, je vous ai dit voilà ce qui a été déposé comme dossier. Je ne vous dit pas que vous êtes responsables, je pose la question pour que tout le monde soit informé de ça, c'est tout. Maintenant, vous n'avez pas la réponse et non plus la réponse du PLU, on prend acte. Ce que nous voulons vous dire aujourd'hui c'est qu'au regard de ce que nous vous disons sur les questions budgétaires sur lesquelles nous allons devoir dans quelques instants, engager une dépense de quatre millions de la ville en ce moment et bien nous considérons que ce n'est pas le moment de le faire. Après vous pouvez avoir un autre choix et vous faites cet autre choix, et on vous propose une alternative pour payer moins chers, vous nous dites : « ça coûtera le même prix », dont acte. Après donc cette discussion, nous vous dirons donc que nous ne voterons pas ce dossier et nous voterons contre ce dossier. Je crois utile d'avoir dit à l'ensemble des membres du conseil municipal ce que nous pensions de ce dossier. Vous nous dites : « vous n'avez pas de vision à trente ans », permettez moi d'en douter, mais en même temps on pourra en discuter dans d'autres lieux, à d'autres moments et puis il y aura des temps pour ça, ce n'est encore peut-être pas le bon moment mais dans tous les cas il y aura des moments pour discuter de ça, et qu'elles seront les visions des uns et des autres, mais aujourd'hui je veux juste vous dire que sur ce dossier-là, et par rapport aux priorités dont vous allez nous parler tout à l'heure dans le budget qui sont et vous l'avez peut-être déjà anticipé, pas forcément celles que nous aurions défendues, aujourd'hui l'inscription budgétaire qui est faite dans le budget 2013 pour l'achat pourrait servir à d'autres choses dans cette ville. Voilà ce que nous disons. Je regrette après que vous n'en teniez pas compte, mais de grâce pas de faux débat sur ces questions. Nous avons posé des questions maintenant vous y avez répondu avec vos arguments, à l'arrivé je vous le dis, vous ne nous avez pas convaincu, donc on en restera-là et je vous en remercie.

Madame Le Maire : Vous parlez d'inscription budgétaire, je vais quand même dire très clairement

que l'inscription budgétaire c'est sur le parc et stationnement. On ne confond donc pas avec le budget général s'il vous plaît, et on ne fait pas d'amalgame dans ces budgets qui est un budget avec des recettes et un budget normalement dynamique, donc ça c'est une chose. Pour le reste, l'inscription du nombre qui était dans le dossier de CDAC, et bien le dossier de CDAC était fait essentiellement pour l'opportunité de l'équipement cinématographique, avec les places obligatoires PLU ce sont celles que l'on vous donne là. Il n'y a donc pas de souci, c'est 113 places. Je vous le dis et ça sera 119 places de toute façon pour le parc de stationnement. (57:10 inaudible M. LAGRAVE micro non allumé). Le parking dédié pour les places de cinéma, elles peuvent être aussi, puisque nous sommes dans une zone de grande mobilité, à l'extérieur...non,non ne vous inquiétez pas. Pardon ce n'est pas ? (57:37 M. LAGRAVE inaudible micro non allumé) on ne va pas rester là-dessus toute la soirée.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Tout à fait, mais dans le dossier quand vous déposez une demande de cinéma vous devez avoir effectivement x centaines places de parking au regard des m² et ainsi de suite. Là, il y a le dépôt pour le cinéma, et non pas pour des résidences de tourisme ou d'autres de 145 places, c'est de ça dont je parle, pas plus.

Madame le Maire : Très bien. Je vous dis qu'il n'y a pas de souci. On en discutera sous d'autres théâtres éventuellement si c'était nécessaire. Je retiens bien votre vote. Ce que je veux vous dire c'est que la deuxième forte motivation qui a été pour nous en dehors de tout ce qu'a exprimé Hervé BAYARD, c'était cette motivation aussi de soutenir ce projet de cinéma parce que s'il ne se fait pas là et bien je vous pris de bien vouloir m'excuser mais je ne sais pas où il se fera et je crains beaucoup que notre centre ville perde énormément en attractivité. Je pense qu'il est aussi de notre devoir de travailler à ce que notre centre-ville, nos commerces puissent être aidés par cette vitrine commerciale, ce moteur commercial qui arrivera dans le cœur de Mont de Marsan et ça je crois qu'à l'heure où les centres commerciaux extérieurs se développent de façon massive et bien nous allons devoir aider nos commerçants de cœur de ville et également les habitants qui habitent dans le cœur de ville qui souhaitent voir ces commerces se pérenniser, nous allons devoir les aider et là aussi c'est symboliquement une participation forte en plus des problèmes exposés avant, bien sûr des nécessités de stationnement. Je vais donc mettre au vote ce projet, j'ai bien compris que vous ne le voteriez pas. Qui est d'avis de le voter contre, de s'abstenir ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Par 25 voix pour et 8 voix contre (M. Alain GASTON, M. Renaud LAGRAVE, Mme Rose LUCY, M. Alain BACHE, M. Jean-Michel CARRERE, Mme Geneviève ARMENGAUD, M. Abdallah EL BAKKALI, Mme Michèle BERDOT), Le Conseil Municipal adopte l'acquisition d'un parking souterrain sous forme de vente en l'état futur d'achèvement.

APPROUVE

- l'acquisition sous forme de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), auprès de la société ALTAE d'un parc de stationnement souterrain de 119 places, dans le cadre de l'opération immobilière complexe de l'Îlot République, 68 boulevard de la République à Mont de Marsan, au prix de 3,9 millions d'euros hors taxes.

AUTORISE

- Madame le Maire à signer le contrat de réservation tel que présenté dans cette délibération et à intervenir à la signature de l'acte notarié ainsi qu'à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

DECIDE

- d'inscrire les crédits de paiement au budget primitif 2013 du budget annexe du parc de stationnement, conformément à la délibération approuvant les autorisations de programme

CHARGE

- Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°3

Objet : Réalisation de reboisement compensateur – Projet Lotissement du Gouillardet.

Rapporteur : M. Hervé BAYARD, Adjoint au Maire.

Note de synthèse

La ville de Mont de Marsan souhaite effectuer des opérations de reboisements compensateurs suite à la destruction de friches ou bois sur le site du lotissement du Gouillardet. Les sites retenus pour le reboisement compensatoire sont sur les communes de BELUS et MISSON.

Projet de délibération

Le projet du Gouillardet nécessite un déboisement de bois résineux moyen âge sur le territoire de la commune. Cette opération fait l'objet de dossier de demande de défrichement et donc de l'obligation de réalisation de boisement compensateur. Il s'agit de la réalisation du lotissement du Gouillardet, pour lequel la ville de Mont de Marsan a déjà pris la délibération correspondant à leur défrichement le 20 juin 2012.

Il s'agit d'une surface globale d'environ 2,73 ha.

La surface à reboiser est déterminée par les services de la Direction Départementales des Territoires et de la Mer qui applique sur cette surface un coefficient de 2.

La surface à reboiser sera donc de :5,46 ha

Le manque de terrains libres sur Mont de Marsan, nous oblige à procéder au reboisement de parcelles sur les communes de BELUS et MISSON.

Conformément aux obligations imposées par les arrêtés préfectoraux autorisant ces défrichements, des conventions sont passées avec les propriétaires des terrains à reboiser et jointe à la présente délibération.

Les frais de plantation et d'entretien sont à la charge de notre commune la première année.

Suite à la réalisation d'opération d'urbanisme, il est obligatoire de procéder à des boisements compensateurs pour le lotissement du Gouillardet.

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante :

- d'autoriser Madame le Maire à passer différentes conventions avec des propriétaires privés afin d'assurer un reboisement de leur parcelle pour une durée minimale de 20 ans.
- d'attribution d'une ligne budgétaire correspondant à un montant d'environ de 23 000 € H.T.
- de charger les services du Pôle Développement de procéder à toutes les opérations de vérifications

de la bonne mise en œuvre de ce boisement en coordination avec les services de l'état.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- Opération par opération, le reboisement compensateur correspondant aux parcelles défrichées et dont les conventions sont jointes en annexes ;

PRECISE

- que les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Primitif 2013 du PRU.

CONFIE

- Au Pôle Développement les démarches administratives et techniques correspondantes ;

AUTORISE

- Madame le Maire à signer la ou les conventions particulières qui découleront de la présente autorisation de défricher;

- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°4

Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013 - Budget Principal de la ville et Budgets annexes Programme de Rénovation Urbaine, ZAC Quartier Nord Peyrouat, Régie Municipale du Crématorium, Régie des Pompes Funèbres Municipales, Régie Municipale des Fêtes et Animations, Parcs de Stationnement, Self Bosquet, Régie Municipale des Eaux, Régie Municipale de l'Assainissement, Régie Municipale de la Géothermie.

Rapporteur :

Projet de délibération

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif :

- du Budget principal de la Ville

et des ses budgets annexes

- Programme de Rénovation Urbaine,
- ZAC Quartier Nord Peyrouat,
- Régie Municipale du Crématorium,

- Régie des Pompes Funèbres Municipales,
- Régie Municipale des Fêtes et Animations,
- Parcs de Stationnement,
- Self Bosquet,
- Régie Municipale des Eaux,
- Régie Municipale de l'Assainissement ,
- Régie Municipale de la Géothermie

pour l'exercice 2013, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avis du conseil d'exploitation des Régies des Pompes Funèbres Municipales et Crématorium en date du 11 décembre 2012,

Après avis du conseil d'exploitation de la Régie Municipale des Fêtes et Animations en date du 6 décembre 2012,

Après avis du conseil d'exploitation du budget annexe Parcs de Stationnement en date du 27 novembre 2012,

Après avis du conseil d'exploitation des Régies Municipales de l'Eau, de l'Assainissement et de la Géothermie en date du 06 décembre 2012,

Après avis de la commission des finances en date du 05 décembre 2012,

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'approuver les budgets primitifs pour l'exercice 2013 comme indiqué dans l'annexe ci-jointe.

BUDGET PRIMITIF 2013

Le budget primitif principal 2013 de la ville de Mont de Marsan sera de 44 931 324€, dont 36 148 784€ en fonctionnement et 8 782 540€ en investissement.

La préparation budgétaire s'est une fois encore déroulée dans un **contexte de crise économique et financière** internationale. Une **crise de confiance** où **l'incertitude** domine une grande partie du débat public.

Quels seront les choix du Gouvernement pour compenser une éventuelle croissance inférieure aux prévisions ? Je vous le rappelle les prévisions sont de 0,8%, et lorsque nous avons fait le débat d'orientation budgétaire nous étions au niveau des prévisions de l'OCDE et du FMI à 0,4%, et là les dernières prévisions de l'OCDE qui date du 27 novembre indique 0,3%. Un delta donc de 0,5%. Cela impacte le budget de la nation de milliards. Ces milliards il faudra les compenser soient par des recettes nouvelles soient par des dépenses en moins. S'il y a des dépenses en moins ce seront sur les collectivités. Après et nous l'avons tous dit la nécessité également pour l'État de restaurer son budget.

Comment seront réparties, et selon quel calendrier, les réductions de dépenses prévues par le Gouvernement ? Quelle sera la part pour les collectivités locales ?

Quels seront les impacts de la réforme des rythmes scolaires ? Le Président de l'Association des Maires des Landes parle de 100€ à 150€ par enfant e qui représenterait un coût considérable pour les 2 600 élèves scolarisés dans nos écoles.

Quel sera, dans ce cadre, l'accompagnement financier de l'Etat pour notre commune ?

La **prudence** est donc de mise. Il nous faut tenir un langage de vérité, et dire dès à présent que **tout cela nécessitera** pour 2013 **des efforts très importants** sur l'investissement et sur le fonctionnement.

La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, que nous menons au quotidien depuis 2008, devra ainsi se poursuivre et certainement s'intensifier. On verra par la suite que ce n'est pas si évident que ça et on le verra avec les économies d'énergies. Il faut avoir conscience que cela ne sera pas suffisant pour compenser la baisse de nos ressources ou la hausse de nos charges, et que le risque apparaît important de subir un **tassement de nos capacités d'investissement**.

Nous ne pouvons oublier notre responsabilité, tant en termes de croissance économique et donc d'emploi, comme en témoigne le poids que représentent nos investissements sur le tissu économique local, qu'en termes de dynamisme retrouvé pour notre ville et ses services publics. L'investissement est et restera ainsi notre priorité.

Malgré ce contexte, et peut-être à cause de ce contexte, nous faisons le **choix de ne pas augmenter les taux d'imposition**.

Il sera ainsi indispensable de **prioriser les opérations** et de ne lancer que celles dont les financements sont garantis dans des conditions pérennes et raisonnables. Bien entendu, nous solliciterons au maximum nos partenaires financiers institutionnels pour qu'ils s'engagent dans les projets relevant de leur compétence et représentant un intérêt indéniable pour le territoire. Cependant nous sommes conscient de leurs difficultés comme les nôtres, leurs ressources diminuant.

Investir, c'est maintenir l'emploi d'aujourd'hui, et créer celui de demain !

Les chantiers d'une collectivité comme la nôtre font appel à de très nombreux corps de métier, dont la plupart sont présents dans les entreprises locales. Investir, c'est offrir à ces entreprises, ces artisans, ces ouvriers et à tous ces salariés une bouffée d'oxygène dans un contexte économique particulièrement rude.

Dans ces conditions, **le niveau d'investissement restera largement supérieur** à la moyenne du précédent mandat municipal. Bien évidemment, cela suppose de faire des choix. Nous le faisons autour d'**une vision de ville et d'un projet clair**, qui a été voulu par les Montoises et les Montois.

Les différents budgets (ville et budgets annexes) marquent ainsi cette volonté de **préparer l'avenir** de Mont de Marsan, tout en **ancrant l'humain et le quotidien** au coeur de nos politiques.



1^{ère} partie : Budget principal de fonctionnement

1. Les recettes de fonctionnement :

La masse des recettes réelles de fonctionnement augmente très peu pour atteindre **35 752 804 €** en 2013, soit + 0,83%.

On y trouve :

Une remarque pour qu'il n'y ai pas d'ambiguïté, vous avez ici, les colonnes des BP alors que dans le tableau que je vous ai donné, dans l'ouvrage qui a été relié, ce n'est pas le BP, ce sont toutes les modifications qui ont eu lieu au cours de l'année 2012, donc le BP + BS + DM. Là, je compare de BP en BP pour que ce soit plus facile et plus lisible.

Recettes de fonctionnement	2012	2013	Evolution en %
Atténuations de charges	350 000	355 500	1,57
Produits des services	3 821 470	3 794 570	-0,70
Impôts et taxes	22 067 749	22 069 661	0,01
Dotations, participations	8 427 700	8 659 168	2,75
Autres produits de gestion courante	781 660	866 905	10,91
Total des recettes de gestion courante	35 448 579	35 745 804	0,84
Produits Financiers			
Produits exceptionnels	10 000	7 000	-30,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	35 458 579	35 752 804	0,83
Op. d'ordre de transfert entre section	380 000	395 980	4,21
Reprise sur amortissement	0		
Résultat Reporté	0		
Total des recettes de fonctionnement	35 838 579	36 148 784	0,87

Impôts et taxes (chapitre 73)

Leur niveau est maintenu par rapport à l'année 2012. On notera toutefois

22 069 661 €

- La diminution de la taxe additionnelle (-70 000€) aux droits de mutation pour tenir compte du niveau de réalisation 2012, qui a été plus bas en raison du contexte économique national
- La diminution des droits de stationnement (-190 000€), pour tenir compte des sommes réellement encaissées en 2012.

Le produit des contributions directes est de 13 439 424€ en tenant compte d'une revalorisation des bases à 1,6% (peut être 1,8%) sans augmentation des taux de la part de la ville.

Recettes de fonctionnement	2012	2013	Evolution en %
Atténuations de charges	350 000	355 500	1,57
Produits des services	3 821 470	3 794 570	-0,70
Impôts et taxes	22 067 749	22 069 661	0,01
Dotations, participations	8 427 700	8 659 168	2,75
Autres produits de gestion courante	781 660	866 905	10,91
Total des recettes de gestion courante	35 448 579	35 745 804	0,84
Produits Financiers			
Produits exceptionnels	10 000	7 000	-30,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	35 458 579	35 752 804	0,83
Op. d'ordre de transfert entre section	380 000	395 980	4,21
Reprise sur amortissement	0		
Résultat Reporté	0		
Total des recettes de fonctionnement	35 838 579	36 148 784	0,87

Dotations et participations (chapitre 74)

8 659 168 €

- Dotation Globale de Fonctionnement : la somme de 6 400 000€ a ici été anticipée, avec une légère augmentation liée à la hausse de population
- Dotation de Solidarité Urbaine : celle-ci serait revalorisée à 767 000€, en fonction de l'inflation
- La Dotation Nationale de Péréquation, 470 000 contre 567 000 € en 2012 (- 97 000 €)
- Les remboursements de l'État pour certains types d'emplois sont en hausse à 208 390€ (adultes relais, emplois d'avenir pour 50 000€ notamment).

Recettes de fonctionnement	2012	2013	Evolution en %
Atténuations de charges	350 000	355 500	1,57
Produits des services	3 821 470	3 794 570	-0,70
Impôts et taxes	22 067 749	22 069 661	0,01
Dotations, participations	8 427 700	8 659 168	2,75
Autres produits de gestion courante	781 660	866 905	10,91
Total des recettes de gestion courante	35 448 579	35 745 804	0,84
Produits Financiers			
Produits exceptionnels	10 000	7 000	-30,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	35 458 579	35 752 804	0,83
Op. d'ordre de transfert entre section	380 000	395 980	4,21
Reprise sur amortissement	0		
Résultat Reporté	0		
Total des recettes de fonctionnement	35 838 579	36 148 784	0,87

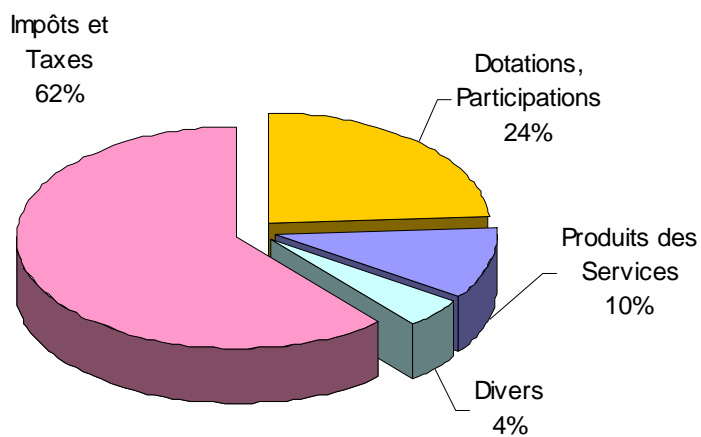
395 980 €

Chapitre 042

On y trouve pour 395 980 € de travaux en régie.

8

Répartition des recettes de fonctionnement



9

1^{ère} partie : Budget principal de fonctionnement

2. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 4% pour atteindre 34 496 804 € .

On y trouve :

Dépenses de fonctionnement	2012	2013	Evolution en %
Charges à caractère général	7 862 356,00	8 219 738,00	4,55
Charges de personnel et frais assimilés	18 974 480,00	19 310 701,00	1,77
Autres charges de gestion courante	4 895 855,00	5 317 415,00	8,61
Total des dépenses de gestion courante	31 732 691,00	32 847 854,00	3,51
Charges Financières	1 285 000,00	1 601 100,00	24,60
Charges exceptionnelles	82 000,00	27 850,00	-66,04
Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	33 119 691,00	34 496 804,00	4,16
Virement Section Investissement	1 688 888,00	621 980,00	-63,17
Op. d'ordre de transfert entre section	1 030 000,00	1 030 000,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement	35 838 579,00	36 148 784,00	0,87

Charges à caractère général (chapitre 011)

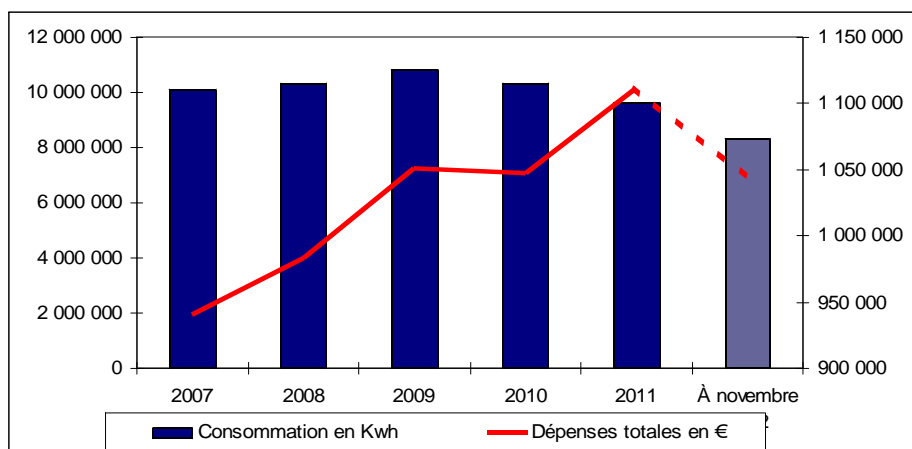
8 219 738 €

-MDM sculpture (148 000 €)

- mise en place d'un service formation (54 000 €)

- augmentation des prix de l'électricité et du gaz (+ 40 000 € si on tient compte des fluides de la piscine municipale payés directement par Dalkia)

Évolution des consommations et du coût de l'électricité



12

Très brièvement et pour vous commenter ce tableau, vous avez d'un côté sur les bâtons la consommation en Kwh et vous avez ensuite sur le graphique les dépenses totales. Vous voyez que nous avons limité de 20% notre consommation de la ville en Kwh, dans le même temps alors que nous avons baissé notre consommation, nos dépenses sont restées stables à hauteur de un million cent. Vous voyez la grande difficulté 20% de consommation en moins et pourtant en économie de fonctionnement quasiment rien. On pourrait dire autrement, heureusement que nous avons fait cette économie sinon pour le coup nous aurions 20% de plus encore à payer. Vous voyez donc comment c'est difficile, on réalise des économies importantes en l'espace de deux ans et aucun impact sur notre fonctionnement, au contraire il est maintenu voire même dans nos anticipations, augmenté un petit peu en 2012. Voilà les difficultés et si vous avez suivi l'actualité on nous annonce encore une augmentation du gaz pour l'année 2013. Augmentation que nous n'avons pas anticipée parce qu'elle vient d'être annoncée il y a quelques jours, et notamment si j'ai bien tout suivi le Conseil d'État semble laisser entendre que cette augmentation sera peut-être encore supérieure tout au long de l'année 2013. Voilà nos difficultés à maîtriser, nos charges de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement	2012	2013	Evolution en %
Charges à caractère général	7 862 356,00	8 219 738,00	4,55
Charges de personnel et frais assimilés	18 974 480,00	19 310 701,00	1,77
Autres charges de gestion courante	4 895 855,00	5 317 415,00	8,61
Total des dépenses de gestion courante	31 732 691,00	32 847 854,00	3,51
Charges Financières	1 285 000,00	1 601 100,00	24,60
Charges exceptionnelles	82 000,00	27 850,00	-66,04
Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	33 119 691,00	34 496 804,00	4,16
Virement Section Investissement	1 688 888,00	621 980,00	-63,17
Op. d'ordre de transfert entre section	1 030 000,00	1 030 000,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement	35 838 579,00	36 148 784,00	0,87

19 310 701 €

Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Elles augmentent de 1,77%. Cela s'explique par plusieurs facteurs : GVT, hausse du SMIC sur une année complète, emplois d'avenir...

13

Les effectifs sont constants, autrement dit nous avons 300 000 euros tous les ans automatiquement ce que l'on appelle nous le GVT, Glissement Vieillesse Technicité. Nous avons également l'impact pour l'année 2013 à peu près de 88 000 €, dû à l'augmentation du SMIC en juin 2012. Nous ne l'avons pas anticipé puisque nous n'avions pas l'information, d'une éventuelle augmentation du SMIC en 2013. Vous voyez qu'à périmètre identique nous avons tous les ans trois cent trente mille euros de plus en charge de personnel. Comme je suis sur les charges de personnel j'ouvre une petite parenthèse, pour vous annoncer puisque nous avons fait le bilan social que le taux d'absentéisme de la ville à baissé d'une journée en moyenne alors que la tendance pour l'ensemble des villes françaises est à l'augmentation. Donc nous sommes aux alentours de 23 jours d'absence alors que la moyenne est aux alentours de 24 et nous étions il y a encore cinq ou six ans à 25 jours d'absence. C'est donc positif.

Dépenses de fonctionnement	2012	2013	Evolution en %
Charges à caractère général	7 862 356,00	8 219 738,00	4,55
Charges de personnel et frais assimilés	18 974 480,00	19 310 701,00	1,77
Autres charges de gestion courante	4 895 855,00	5 317 415,00	8,61
Total des dépenses de gestion courante	31 732 691,00	32 847 854,00	3,51
Charges Financières	1 285 000,00	1 601 100,00	24,60
Charges exceptionnelles	82 000,00	27 850,00	-66,04
Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	33 119 691,00	34 496 804,00	4,16
Virement Section Investissement	1 688 888,00	621 980,00	-63,17
Op. d'ordre de transfert entre section	1 030 000,00	1 030 000,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement	35 838 579,00	36 148 784,00	0,87

Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Subvention aux associations 1 218 049 €

La subvention versée au CCAS reste la même, soit 1 050 000€. Des ressources complémentaires permettront de supporter en 2013 le coût de la mise en place de la future micro-crèche.

Le contingent incendie augmente du coût de l'inflation et se portera à 954 836€.

Par contre, les subventions d'équilibres des budgets annexes PRU et ZAC augmentent

de 312 450 € pour atteindre 366 000 € sur 2013.

5 317 415 €

14

Le montant des subventions aux associations reste identique à l'année dernière

Dépenses de fonctionnement	2012	2013	Evolution en %
Charges à caractère général	7 862 356,00	8 219 738,00	4,55
Charges de personnel et frais assimilés	18 974 480,00	19 310 701,00	1,77
Autres charges de gestion courante	4 895 855,00	5 317 415,00	8,61
Total des dépenses de gestion courante	31 732 691,00	32 847 854,00	3,51
Charges Financières	1 285 000,00	1 601 100,00	24,60
Charges exceptionnelles	82 000,00	27 850,00	-66,04
Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	33 119 691,00	34 496 804,00	4,16
Virement Section Investissement	1 688 888,00	621 980,00	-63,17
Op. d'ordre de transfert entre section	1 030 000,00	1 030 000,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement	35 838 579,00	36 148 784,00	0,87

Charges financières (chapitre 66)

Le montant des intérêts payés par la ville s'élèvera à 1 601 100€, en forte augmentation principalement du fait du contrat d'emprunt euro/CHF, conclu en 2006.

En effet, le taux était de 3.18% jusqu'à fin 2012 et sera augmenté sans atteindre les 13%, taux en vigueur avant négociation.

1 601 100 €

15

Dépenses de fonctionnement	2012	2013	Evolution en %
Charges à caractère général	7 862 356,00	8 219 738,00	4,55
Charges de personnel et frais assimilés	18 974 480,00	19 310 701,00	1,77
Autres charges de gestion courante	4 895 855,00	5 317 415,00	8,61
Total des dépenses de gestion courante	31 732 691,00	32 847 854,00	3,51
Charges Financières	1 285 000,00	1 601 100,00	24,60
Charges exceptionnelles	82 000,00	27 850,00	-66,04
Dépenses imprévues	20 000,00	20 000,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	33 119 691,00	34 496 804,00	4,16
Virement Section Investissement	1 688 888,00	621 980,00	-63,17
Op. d'ordre de transfert entre section	1 030 000,00	1 030 000,00	0,00
Total des dépenses de fonctionnement	35 838 579,00	36 148 784,00	0,87

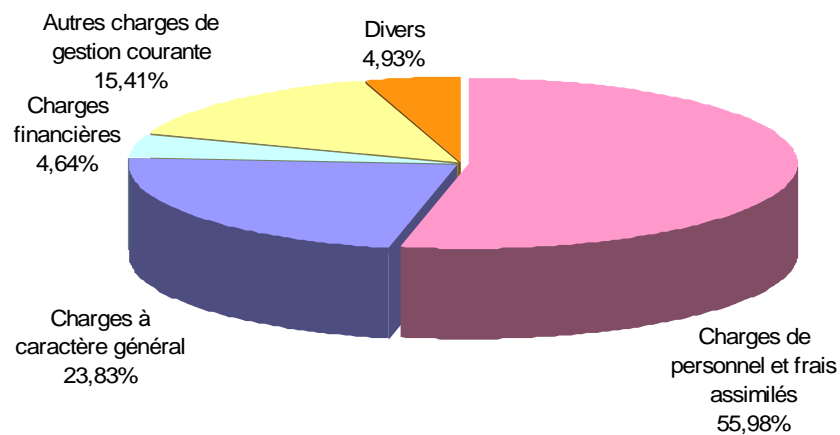
1 651 980 €

Chapitre 023 et 042

Les dépenses réelles augmentent de 4.16% et les recettes réelles de 0.74%, le virement à la section d'investissement diminue donc pour s'élever à 621 980 €.

16

Répartition des dépenses de fonctionnement



17

2^{ème} partie : Budget principal d'investissement

1. Recettes d'investissement :

Recettes d'Investissement (en €)	2012	2013	Evolution en %
Subventions d'Investissement	1 209 614,00	1 560 000,00	28,97
Emprunts et Dettes Assimilées	2 307 728,00	4 283 260,00	85,61
Immobilisation corporelles			
Total des recettes d'Equipement	3 517 342,00	5 843 260,00	66,13
Dotations, Fonds divers et Réserves	1 286 000,00	630 000,00	-51,01
Autres recettes financières	5 000,00		
Produits de cession	500 000,00	657 300,00	31,46
Total des recettes financières	1 791 000,00	1 287 300,00	-28,12
Total des recettes réelles	5 308 342,00	7 130 560,00	34,33
Amortissements	1 030 000,00	1 030 000,00	0,00
Virement de la section fonctionnement	1 688 888,00	621 980,00	-63,17
Total des opérations d'ordre d'Investissement	2 718 888,00	1 651 980,00	-39,24
Total des recettes d'Investissement de l'exercice	8 027 230,00	8 782 540,00	9,41

Chapitre 13 Subventions d'investissement et Amendes de police :

1 560 000 €

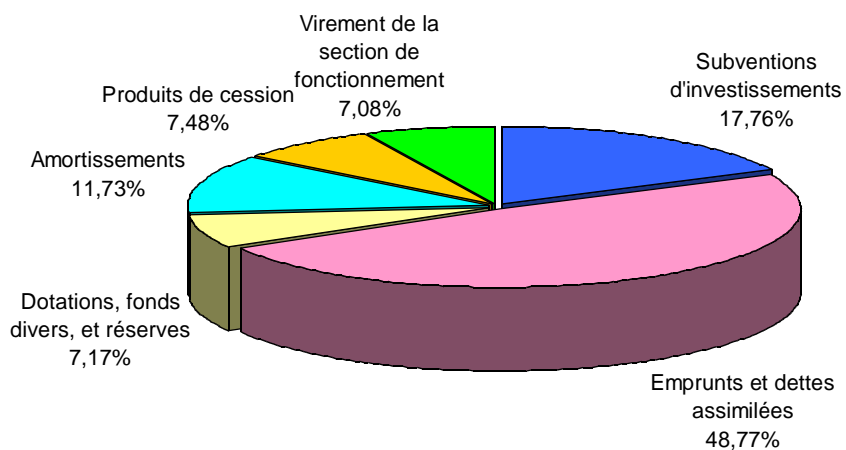
645 000€ du Marsan Agglomération pour le projet des Berges et la construction de l'école de St Médard.

300 000€ de la Région pour le projet des Berges.

440 000€ du Conseil Général pour le projet des Berges et la construction de l'école de St Médard.

175 000€ d'amendes de police (régularisation sur deux exercices de ces ~~10~~ amendes, 350 000€ inscrits en 2012).

Répartition des recettes d'investissement



20



2^{ème} partie : Budget principal d'investissement

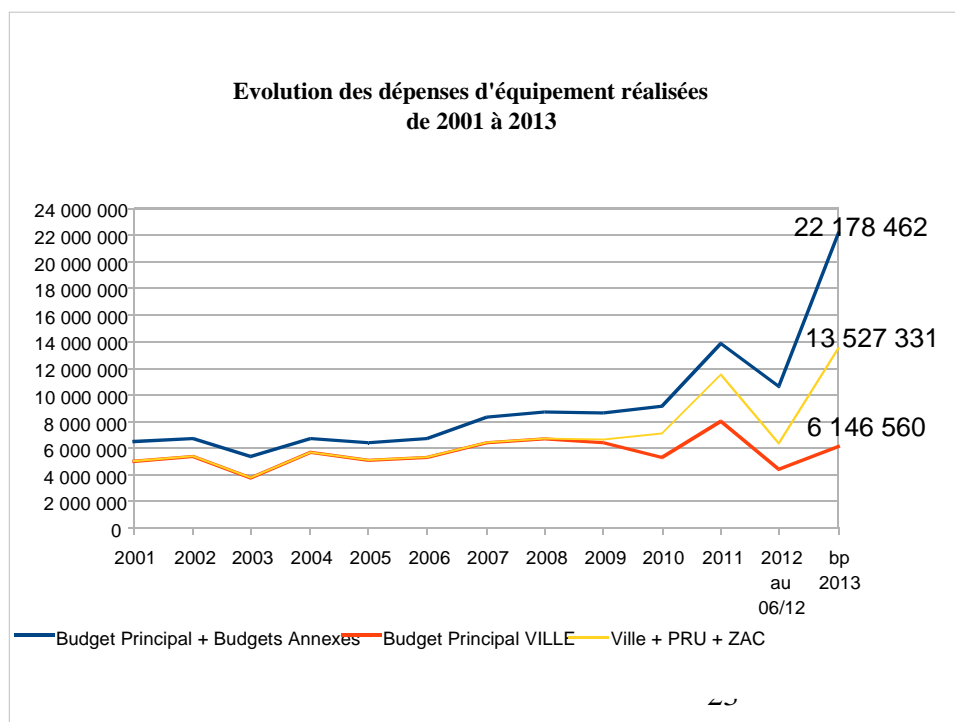
2. Dépenses d'investissement :

Dépenses d'Investissement (en €)	2012	2013	Evolution en %
Immobilisations incorporelles	148 830,00	171 175,00	15,01
Subventions d'Equipement Versées	50 000,00	50 000,00	0,00
Immobilisations corporelles	619 600,00	911 305,00	47,08
Immobilisations en cours	1 048 800,00	904 080,00	-13,80
Opérations : Voirie Urbanisme (103)	550 000,00	60 000,00	
Aménagement Berges (104)	1 500 000,00	1 900 000,00	
Travaux de Quartier (105)	250 000,00	250 000,00	
FISAC (106)	90 000,00	30 000,00	
Ravalement de façades (107)	70 000,00	90 000,00	
Enfouissement Réseaux (108)	600 000,00	380 000,00	
Gr. Scolaire St Médard (120)	500 000,00	1 400 000,00	
Stade Argenté (141)	80 000,00	-	
Total des Dépenses d'Equipement	5 507 230,00	6 146 560,00	11,61
Emprunts et Dettes Assimilées	2 135 000,00	2 235 000,00	4,68
Autres Immobilisations Financières	5 000,00	5 000,00	0,00
Total de Dépenses Financières	2 140 000,00	2 240 000,00	4,67
Total des Dépenses Réelles	7 647 230,00	8 386 560,00	9,67
Travaux en Régie	380 000,00	395 980,00	4,21
Total de Dépenses d'Investissement	8 027 230,00	8 782 540,00	9,41

Le remboursement du capital emprunté se montera à 2 240 000€, et il est inscrit un niveau d'emprunt de 4 283 260€ pour le budget principal 2013.

L'objectif sera, cette année encore, de **maîtriser notre encours** de dette sur le budget principal. Celui-ci a ainsi **diminué de 1 130 064€ en 2012**

Tout d'abord toute une liste d'investissements prévues par la ville qui vont s'élever à hauteur de six millions cent, en face nous avons un remboursement de capital de deux millions deux et nous avons prévu pour l'instant d'un point de vue budgétaire d'équilibre quatre millions d'emprunts. Bien entendu, vous le savez nous n'avons pas sur ce budget comme l'année dernière et comme les autres années, comme nous le votons au mois de décembre impacté le résultat de l'année 2012. Il ne pourra être officiellement impacté réellement sur le budget 2013 qu'après le Compte Administratif que nous votons au mois d'avril, d'où le budget supplémentaire que nous votons au mois de mai. Là, le budget que je vous présente en équilibre, on le considère avec aucune recette, aucun résultat provenant de l'année 2012, ce qui ne sera certainement pas le cas. L'objectif qui a toujours été pour nous c'est de maîtriser notre encours de dette, et je vous rappelle que notre encours de dette pour 2012 par rapport à 2011 à baissé de un million cent.



Si je mets l'ensemble des budgets de la ville, on arrive à vingt deux millions d'investissement pour l'année 2013. nous verrons qu'à l'intérieur de ces vingt deux millions, il y a des sommes que nous sommes tenues d'inscrire d'un point de vue comptable qui sont par l'exemple les investissements du Marsan Agglomération pour le boulevard Nord, alors que nous servons juste de maître d'œuvre. La somme est remboursée par l'agglomération mais nous sommes tenues de la présenter. Donc réellement le budget de la ville c'est vingt deux moins les six, donc réellement autour de dix sept millions d'investissements. Vous voyez l'effort considérable pour soutenir notre économie comme le précisait Madame le Maire.

Mont de Marsan - Budget 2013 - Investissements				
Axe	Thèmes	Total 2013	Description des Opérations	2013
Ecoles - petite enfance	Enfance – Écoles	1 680 920 €	Aménagement écoles 1er degré	100 000
			Opération « écoles numériques »	97 000
			Groupe scolaire Saint Médard	1 400 000
			Services scolaires et centre de loisirs	39 120
			Restauration municipale	44 800
	Total			1 680 920
Embellissement de la ville	Cadre de vie	396 983 €	Acquisition matériel	69 180
			Informatique	146 803
			Aménagement bâtiments communaux	85 000
			Travaux de signalisation	36 000
			Mobiliers urbains	60 000
	Centre-ville	188 000 €	Ravalement de façade	90 000
			Nouvelles Galeries	30 000
			Vidéo-protection	18 000
	Voirie	540 000 €	OPAH-RU	50 000
			Enfouissement réseaux	380 000
			Modernisation éclairage public	60 000
	Urbanisme - Foncier	387 000 €	Aménagement de voirie	100 000
			Etude PLU + divers	37 000
	Santé	15 000 €	Acquisitions foncières	350 000
	Conseils de quartier	250 000 €	Maison de santé	15 000
Pompes funèbres	20 000 €	Enveloppe d'investissements	250 000	
Handicap	60 000 €	Enfeus cimetière St Médard	20 000	
	Total		Travaux suite diagnostic accessibilité	60 000
				1 856 983

Mont de Marsan - Budget 2013 - Investissements				
Axe	Thèmes	Total 2013	Description des Opérations	2013
Rivières dans la Ville	Berges	1 900 000 €	Aménagement des berges	1 900 000
	Total			1 900 000
Environnement - Développement durable	Perf. énergétique	20 000 €	Travaux suite diagnostic	20 000
	Espaces naturels	200 000 €	Aménagement Espaces verts	200 000
	Propreté urbaine	140 000 €	Matériels	140 000
	Total			360 000
Sport - culture	Sport	110 000 €	Equipements sportifs	110 000
			Achats de matériels	23 477
	Culture	238 657 €	Musée	150 500
			Bâtiments divers	64 680
	Total			348 657
Total Général BP				6 146 560

3^{ème} partie : « Un projet de Ville global »

L'année 2013 s'inscrit **dans la continuité et dans la progression** des actions entreprises depuis 2008. On y retrouvera les principaux axes de notre projet qui sont : la solidarité et le renouvellement urbain ; les écoles et la petite enfance ; le cadre de vie et l'embellissement de la Ville ; l'environnement et le développement durable ; le sport, la culture et l'animation.

Le tout articulé autour d'une **vision d'avenir de la ville et de l'agglomération**. Comme dans tous les territoires qui se développent de façon concertée, les projets de l'agglomération et de la ville-centre sont intimement liés. Il serait ainsi réducteur d'évoquer les projets d'investissements municipaux sans évoquer les projets communautaires.

La politique du stationnement ou de voirie est par exemple indissociable des enjeux du nouveau système de transport en commun mis en place en 2012.

En 2013, on peut par exemple penser aux projets du Boulevard Nord ou du belvédère sur la Midouze, qui feront partie des actions les plus marquantes de l'année.

Tout l'enjeu de l'action politique locale est ainsi d'impulser la **métamorphose du territoire** en menant des projets d'envergure, tout en œuvrant avec la plus grande attention pour répondre aux besoins du quotidien, ce que l'on peut définir par « la vie des gens ».

La dernière partie des orientations budgétaires, **qui correspond aux politiques engagées par la municipalité**, sera donc présentée sous ce double angle des grands projets et des actions quotidiennes.

Il y aura **3 projets majeurs** : les berges, l'ANRU et l'école Saint-Médard²⁷

1. Les chantiers structurants de 2013

Cadre de vie et embellissement de la ville, rénovation urbaine du quartier Nord, redynamisation du centre-ville, groupe scolaire Saint-Médard, acquisitions foncières, boulevard Nord... les investissements seront nombreux en 2013.

Comme depuis 2008, ces chantiers sont préparés en amont par une politique d'études et d'acquisitions foncières. Cette politique foncière sera dotée d'un budget de 387 000€

1.1 Les Berges :

Le plus symbolique de ces projets et de la volonté de redonner son attractivité à Mont de Marsan est certainement « **Rivières dans la Ville** ».

Après la place De Gaulle, la **cale de l'abreuvoir** est en cours de traitement, pour une livraison en février 2013.

La tranche suivante sera le **Quai de la Midouze**.

Avec 1 900 000€ en 2013, l'ensemble des terrassements sera réalisé entre le belvédère et le quai de la Midouze inclus. La passerelle vers le quai Silguy devrait également être installée.

1.2 L'attractivité du centre-ville :

En 2013, l'opération **ravalement de façades** montera encore en puissance avec une enveloppe budgétaire de 90 000€, plus importante que les années précédentes.

L'**OPAH-RU**, dont l'enjeu est la réhabilitation des nombreux logements vides, notamment dans le coeur de ville, entrera dans sa phase de réalisation. La participation municipale sera de 50 000€.

Enfin, 18 000€ seront affectés pour compléter le dispositif de **vidéo-protection**.

Des **projets commerciaux stratégiques**, sur lesquels nous travaillons depuis longtemps, avanceront de façon significative. Il s'agit des deux locomotives commerciales manquantes à notre coeur de ville : l'immeuble des Nouvelles Galeries, et le futur multiplexe cinématographique sur l'îlot de la République.

La Déclaration d'Utilité Publique du projet municipal sur le bâtiment des **Nouvelles Galeries** a été signée à l'automne 2012 par le M. le Préfet. Une fois cette DUP notifiée à la propriétaire, une offre amiable lui a été transmise, comme cela est prévu dans la procédure. 30 000€ sont inscrits à notre budget 2013 pour le suivi juridique de ce dossier important... mais dont la longueur et la complexité sont chaque jour plus pénalisants pour notre ville.

Concernant le cinéma, il s'agit d'un projet privé, associé à d'autres activités privées, et dans lequel la ville intervient principalement pour le stationnement. Le projet est que la ville se porte acquéreur, en VEFA, du **parc de stationnement qui sera construit sous le complexe** (Budget Annexe Parcs de Stationnement).

30

1.3 La restructuration du quartier Nord : (Budgets annexes PRU et ZAC)

Cet **éco-quartier** bénéficiera du développement de la géothermie. Les travaux de réalisation du réseau de chaleur ont démarré en 2012, et s'achèveront avant l'été 2013.

En 2013, la poursuite de ces travaux d'aménagement sur la ZAC, en dehors de la géothermie, constituera le **1er poste d'investissement de la ville de Mont de Marsan**, avec 9 619 724€ inscrit au Budget Annexe "ZAC du Peyrouat".

L'Office Public de l'Habitat devrait démarrer la reconstruction sur site de 90 logements dès la libération des terrains, prévue en février 2013.

En parallèle, les travaux de réalisation du **Boulevard Nord** seront lancés, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville et financés par le Marsan Agglomération. Ce nouveau Boulevard urbain constitue le principal poste du Budget annexe "PRU", dont le montant en investissement s'élève à 6 320 912,00€.

Dans le même périmètre, les travaux d'aménagement du lotissement de Gouillardet débiteront, permettant ainsi de créer **50 logements sociaux** supplémentaires. Le lotissement bénéficiera également du réseau de chaleur géothermique. Ce projet est porté conjointement par l'Office Public de l'Habitat et la ville de Mont de Marsan. Le permis de construire sera délivré tout début 2013.

Enfin, toujours dans le Budget annexe "PRU", l'opération Rozanoff sera poursuivie, après la livraison de la première phase fin 2012.

La subvention d'équilibre du Budget Principal de la Ville pour ces **deux** budgets annexes se portera à 366 000 € en 2013.

1.4 Les écoles :

Avec 1 400 000€ sur 2013, la reconstruction du **groupe scolaire Saint-Médard** constituera l'investissement le plus important du mandat pour le secteur scolaire. 100 000€ seront réservés aux travaux d'entretien dans les autres groupes scolaires.

Ce projet s'étalera sur 2 années scolaires et 3 exercices budgétaires.

2013 sera également l'année du **projet d'écoles numériques**. En effet, un programme d'équipement de toutes les écoles primaires en PC portables et TNI (tableau numérique interactif) sera mené en partenariat avec l'Inspection d'Académie et le corps enseignant. Une enveloppe de 97 000€ y sera consacrée.

Dans le même temps, les équipes municipales seront encore et toujours mobilisées pour offrir aux enfants des **animations sportives et culturelles** sur le temps périscolaire, comme lors des activités du centre de loisirs. 39 120€ sont prévus pour des achats de matériels.

44 800€ sont par ailleurs prévus pour moderniser des équipements des cuisines municipales.

32



2. L'humain et le quotidien, au cœur de nos actions :

2.1 Espaces publics : pour une meilleure qualité de ville

2.2 Solidarités : des services adaptés pour tous

2.1 Espaces publics : pour une meilleure qualité de ville :

2.1.1 Le grand chantier de la voirie :

La voirie de Mont de Marsan est dans son ensemble vétuste, et souvent dangereuse. Un programme de rénovation pluriannuel a donc été établi avec le Marsan Agglomération.

Cela a une incidence directe sur nos finances municipales puisque nous avons fait le choix d'accompagner tous ces aménagements de **l'enfouissement et de la rénovation des réseaux**, en même temps que le renouvellement du mobilier urbain, **l'amélioration de l'éclairage public** et **l'aménagement de pistes cyclables sécurisées**.

En 2013, les grands chantiers concerneront des enfouissements et des réhabilitations de réseaux dans les quartiers du Manot et du Tuco ou encore à Barbe d'Or et au Peyrouat, pour une enveloppe budgétaire de 380 000€ d'enfouissement et 60 000€ pour la modernisation de l'éclairage public. Seront également investis 60 000€ pour renouveler le mobilier urbain, et 36 000€ pour des travaux de signalisation.

Enfin, comme chaque année, une enveloppe de 100 000€ est réservée à des petits travaux sur des voies ou des espaces relevant de la compétence communale.

2.1.2 Une ville plus proche, propre et durable :

Depuis 2009, les **Conseils de quartier** ont à leur disposition une enveloppe conséquente pour mener des investissements. Cette enveloppe budgétaire sera maintenue en 2013.

Nous poursuivons l'aménagement de nos **espaces verts** et de nos parcs publics, dans une démarche respectueuse de l'environnement pour 200 000 €.

Les efforts en termes de **propreté urbaine** se poursuivront tant au niveau humain que matériel, avec cette année 140 000€ au budget.

Afin d'accompagner les équipes municipales dans leurs diverses missions au service des montois, il est indispensable de prévoir des **achats de matériel** pour près de 70 000€, et des **réhabilitations de locaux** pour 65 000€. La **modernisation du parc informatique** (environ 150 000€) de la ville permettra également aux services de mieux travailler, et aussi de rendre toujours plus performant le service public. Les efforts pour des services de plus en plus accessibles par Internet seront ainsi poursuivis.

2.2 Solidarités : des services adaptés pour tous

La majorité des actions relevant de l'action sociale, au-delà de l'opération ANRU, est budgétairement assurée par le CCAS (aides d'urgences, suivi social des publics en difficulté, accueil des , petite enfance ...).

Néanmoins, la ville intervient directement en investissement au niveau du logement et du handicap, ou en fonctionnement pour équilibrer le budget du CCAS et financer ses dépenses nouvelles. Comme nous l'avons vu, la subvention municipale d'équilibre au CCAS restera stable, soit 1 050 000€

2.2.1 Logements sociaux :

La ville de Mont de Marsan possède un parc de **logements sociaux**, gérés et attribués depuis 2008 par le CCAS.

Ces bâtiments nécessitent des investissements annuels pour leur entretien. Comme chaque année, une enveloppe budgétaire de 50 000€ sera destinée à l'entretien de ces logements.

36

2.2.2 Handicap :

La ville de Mont de Marsan poursuivra également ses efforts en matière de **handicap**. Au-delà de l'enveloppe annuelle spécifiquement dédiée à la mise aux normes des différents bâtiments municipaux, soit 60 000€, de très nombreux aménagements réalisés prennent en compte de façon de plus en plus minutieuse les aspects de l'accessibilité. Le travail de la **commission communale d'accessibilité** est à ce titre déterminant.

2.2.3 Santé :

Si la désertification médicale qui touche les zones rurales de notre pays est une préoccupation forte pour les années à venir, il faut également tenir compte des déséquilibres qui se créent à l'intérieur de nos villes. Mont de Marsan est directement concernée par ce problème, avec un manque de plus en plus important d'offre médicale sur le nord-ouest de la commune.

Ainsi, un travail est en cours avec différents professionnels de santé pour mettre en place un projet de **maison de santé** dans ce secteur de la ville.

Pour avancer dans cette démarche, il sera nécessaire de lancer une étude par un programmiste pour un montant de 15 000€.

37



3. Vie de la cité : les piliers de la vie montoise

Notre commune a une spécificité et une chance : c'est la **richesse et l'engagement de son tissu associatif**, porté par de très nombreux bénévoles.

La municipalité lui apporte un soutien sans faille : soutien financier (un montant de subventions 1 218 049 €), humain (35 agents municipaux mis à disposition et valorisé à 300 000 €) et logistique (les services municipaux se mobilisent chaque semaine pour aider au montage des manifestations), mais aussi en améliorant chaque année les installations et les locaux mis à leur disposition.

Comme chaque année, une enveloppe de 110 000 € est prévue pour des aménagements sur nos **équipements sportifs**.

L'année 2013 sera assurément marquée par la **9ème édition de Mont de Marsan Sculptures**, placée sous le thème de l'animalité. Rendez-vous à l'automne pour ce moment symbolique de la volonté de promotion de la sculpture à Mont de Marsan. Le budget de cette édition est de 158 000€.

Dans la même logique, le Musée poursuivra sa politique d'acquisition et de restauration d'oeuvres d'art (150 500€) pour enrichir et entretenir sa formidable collection.

Enfin, un peu plus de 88 000€ seront consacrés à des achats de matériels et à des travaux dans les bâtiments.

Sur le plan du sport et de la jeunesse, un **BIJ** (Bureau d'Information Jeunesse) ouvrira ses portes dans les locaux de l'ancienne Biblio Jeunesse.

Tout cela est complété sur le plan culturel par le **Café Music'**, qui est avec près de 190 000€ d'aide (subvention et personnel municipal, hors locaux mis à disposition) la structure associative la plus aidée par la ville derrière le Stade Montois Omnisports et l'Etoile Sportive Montoise.

Noël, Carnaval, Flamenco, Madeleine... mais aussi Telethon, Moun do Brasil, Arts et Allures... toutes les grandes animations seront au rendez-vous de 2013 ! Le Budget 2013 de la Régie des Fêtes et Animations se montera à 2 209 900€, dont 430 000€ de subvention municipale.

39

Madame le Maire : Merci Monsieur Jean-Pierre PINTO, y a-t-il des interventions ?

Monsieur Alain BACHE : Très rapidement après cette présentation, petit commentaire général

puisque vous nous parlez de budget contraint, je rajouterai budget restreint et budget incertain. Bien sûr dans un contexte particulier mais contexte particulier voulu par des choix politiques au niveau national et européen qui pèsent inmanquablement sur les collectivités. Ce n'est pas vos commentaires et la lecture que vous nous avez envoyée qui vont nous rassurer. Il ne suffit pas en plus d'écrire que l'on est meilleur, et d'ailleurs meilleur qu'avant qu'est ce que cela veut dire ?

Pour ma part quand je vois que vous mettez l'humain au centre de préoccupations, vous me permettrez de sourire, au sens où cela fait partie d'un slogan de campagne que j'ai porté au printemps dernier et je pense que dans l'humain d'abord, et tant mieux si cela vous a marqué, et donc l'humain c'est un slogan que nous avons porté pour ce qui nous concerne au printemps dernier. Et quand vous parlez d'humain, vous dire quand même que vous avez quelques oublis, parce que par exemple rien de plus sur le régime indemnitaire, rien de plus et oui. Ce qui se rajoute à ça une décision d'État que je conteste et qui est en réalité le gel du point d'indice. Rien en ce qui concerne la collectivité pour accompagner la protection des agents en terme de mutuelle. Très peu à la lecture du document ce que j'ai baptisé sur l'environnement et l'écologie. Je pense notamment à l'isolation thermique des bâtiments et de nos habitations. De plus à la lecture du document on voit bien que le fait d'ouvrir certains de nos services au privé nous incombent des dépenses supplémentaires, si j'ai bonne lecture au chapitre 611 situé à la page 10, de notre document budgétaire. Là aussi il ne suffit pas d'écrire ou de dire nous n'avons jamais fait de tels investissements pour que nous soyons rassurés. Je précise et vous l'avez dit tout à l'heure que le budget de la ville propre va être réalisé pour moitié par un emprunt. Quatre millions d'emprunts, d'investissements, sur un budget de huit millions.

Vous nous avez parlé ensuite des budgets annexes qui fesaient effectivement monter les investissements de la ville, j'aimerais connaître dans le détail la construction de ces budgets pour savoir, puisque c'est bien de le préciser, qu'elle va être la participation des autres collectivités, qu'elles sont les aides qui vont être apportées ? Je crains fort que la dépense de la ville s'élève à très peu d'euros, à la construction de ces budgets. Je parle du budget que vous nous avez présenté pour la voie Nord, concrètement combien cela va t-il coûter à la ville ? Zéro, très bien, donc voilà c'est bien que cela soit précisé. Le budget de la ZAC, vous nous le préciserez également, oui combien cela va t-il coûter.

Madame le Maire : Monsieur BACHE, le boulevard Nord cela a été dit, alors peut-être que vous avez eu un petit blanc, mais cela a été dit.

Monsieur Alain BACHE : Sûrement mais je parle aussi des autres budgets.

Madame le Maire : Mais les autres budgets nous allons en parler si vous le voulez

Monsieur Alain BACHE : Très bien, c'est bien que nous l'ayons. De plus le projet d'investissement que vous nous proposez vient se conjuguer avec ce que vous avez dit tout à l'heure, des ressources stagnantes, voire pour certaines, en diminution, et je crois que nous avons raison comme nous le faisons depuis plusieurs années et plusieurs mois, de nous inquiéter de ces dérives. Pour conclure sur mon propos, oui il y a beaucoup de clinquants et de grandes annonces sur le budget. Il est pavé de bonnes intentions, c'est vrai mais dans la situation présente et nous l'avons dit tout à l'heure, cela est loin de faire le compte par rapport à la situation que vivent les Montoises et Montois. Pour clore mon propos, budget restreint qui ignore pour moi le quotidien, y compris en terme de voirie et je peux vous le démontrer dans certains quartiers.

Madame le Maire : Très bien, y a-t-il d'autres interventions ?

Madame rose LUCY : Ce soir donc puisque nous parlons de chiffres, permettez-moi donc de

commencer mon propos par la division suivante : c'est donc 8 880 640 divisé par 60 000. Ça fait combien ? Et bien je vous le dis 148,01066, alors à quoi cela correspond t-il le résultat de cette division ? Avant de vous le dire, le chiffre de 8 880 640 et bien c'est le total du bilan des recommandations du diagnostic accessibilité sur Mont de Marsan. J'ai divisé ce montant par 60 000, 60 000 qu'est ce que c'est ? C'est l'enveloppe dédié spécifiquement au handicap dans le cadre du budget 2013. Le résultat, 148, puisque 60 000 correspondant à un an, et bien le résultat de 148, c'est 148 années nécessaires à la réalisation totale de toutes ces recommandations. 148 années, ce chiffre m'a stupéfaite, je l'ai trouvé édifiant et je pense que vous autres Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux puisque ce chiffre doit vous interpeller. Peut-être l'avez vous budgétisé si on enlève les 60 000 €, les 8 820 000 € restant, peut-être dans le budget 2014. J'ai un doute parce qu'en plus on doit avoir des réalisations qui sont concrètes d'ici fin 2015, si, il me semble Monsieur TORTIGUE. Par ailleurs, on vient d'avoir le premier rapport sur l'accessibilité aux personnes handicapées et donc je profite de faire une parenthèse Monsieur TORTIGUE et j'espère que vous avez bien vérifié mes coordonnées parce que j'aimerais être invitée aux réunions futures et qu'on ne m'oublie pas, ce sera gentil. Ce rapport normalement rend compte des dispositifs mis en œuvres, laissez-moi terminer, dans la ville en 2012. Ce rapport est en vu d'améliorer la qualité de la vie des handicapés. Je ne reprendrai que deux exemples :

Madame le Maire : Excusez-moi Madame LUCY, je trouve votre intervention très pertinente mais elle l'aurait bien été lors de l'information que l'on donne justement sur toutes ces questions d'accessibilité puisqu'il y a un rapport.

Madame Rose LUCY : Madame le Maire, je n'ai pas été conviée aux dernières réunions.

Madame le Maire : J'ai bien noté que vous trouviez les chiffres insuffisants, mais le reste de votre intervention pourriez vous la faire lors de la présentation de ce rapport afin que nous puissions avancer sur le budget ?

Madame Rose LUCY : Non parce qu'il s'agit de chiffres et comme c'est dans le cadre du budget et bien je souhaiterais terminer, s'il vous plaît, si vous le permettez.

Madame le Maire : Oui, mais il y a des chiffres dans ce rapport aussi, donc nous allons parler de ce rapport alors que nous parlons du budget. Très bien, donc vous allez expliquer pourquoi vous n'allez pas voter le budget, continuez donc.

Madame Rose LUCY : Dans ce rapport, je ne reprendrai que deux exemples : On dit donc qu'il y a l'installation de feux piéton, notamment à la rue Eloi Ducom, moi je suis désolée mais à ce jour les feux piéton ils restent sans voie. Les bus, et je reprendrai ce que Monsieur TORTIGUE a repris, il y a des couleurs pour permettre une meilleur visibilité et une lisibilité. J'ai dit que ce n'était pas tout à fait ça mais Monsieur TORTIGUE a bien repris en disant que c'était ça. Je vous demande donc Monsieur TORTIGUE, Qu'elle est la couleur de la ligne A, s'il vous plaît ?

Monsieur TORTIGUE : micro non allumé.

Madame Rose LUCY : Non , rose, et oui mais non, rose. Imaginez vous que le bus ce matin à 8h20, le A, était de quelle couleur ? Eh oui, mais vous vous en foutez.

Madame le Maire : Madame LUCY, Madame LUCY,

Madame Rose LUCY : J'en arrive à la fin.

Madame le Maire : Très bien.

Madame Rose LUCY : Donc effectivement les couleurs ne correspondent pas, d'accord ?

Madame le Maire : Oui mais parce que vous n'avez pas compris le système. Excusez-moi, continuez.

Madame Rose LUCY : C'est vrai que je suis très très bête puisque je n'ai pas compris le système mais vous allez me l'expliquer après. Après le Conseil Municipal vous m'expliquerez comment on doit l'utiliser le bus. Je tiens juste à rappeler évidemment que Mont de Marsan dans le baromètre 2012 de l'accessibilité, il se situe au 93ème rang sur 96. Alors en conclusion moi j'émet un regret, et un très très grand regret, justement c'est que vous privilégiez la construction d'un parking à hauteur de 4 millions d'euros et dont la fin des travaux est estimé peut-être d'ici la fin de un à deux ans, alors que nous, nous devons en revanche attendre 148 ans pour être conforme au diagnostic de recommandation sur l'accessibilité. Moi je trouve que l'écart est énorme. Alors, vous nous demandez, puisque c'est ce que vous venez de dire avant, de penser à l'avenir en investissant dans un parking car c'est un projet évidemment qui est une sacrée opportunité pour la ville, et moi je vous demande de penser tout simplement au présent des handicapés dont l'accessibilité est franchement mission impossible. Donc 60 000 €, ça ne semble être une goutte dans un océan. Merci.

Madame le Maire : Donc nous avons compris le message, et compris le raisonnement par l'absurde.

Madame Rose LUCY : Ce n'est pas absurde, Madame.

Madame le Maire : Le raisonnement par l'absurde, je vous ai laissé parler et terminer même, donc vous me permettrez quand même de vous répondre tranquillement. Nous avons donc très bien compris le raisonnement par l'absurde, nous avons bien compris aussi que cette somme était peu importante, et là je vous rejoins complètement. Bien sûr cette somme ne correspond pas à tout ce qui est fait pour l'accessibilité puisque tous les travaux dans tout ce que nous touchons, et bien nous les mettons en accessibilité mais cela ne passe pas sur ces lignes-là tout simplement. Dans le budget, et cela n'a pas été dit par Jean-Pierre PINTO, mais cela est noté sur les documents que vous avez reçus et que vous avez lus bien entendu. Nous allons lancer le PAVE afin d'avoir bien sûr tous les diagnostics et les préconisations à venir. Je vous signale quand même que cette mise en accessibilité, elle est de 2005 et qu'on a commencé à s'occuper de cela en 2009. il y a donc toute une période de 2005 à 2008 où il n'y a rien eu.

Monsieur Jean-Michel CARRERE : micro non allumé.

Madame le Maire : Pardon Monsieur CARRERE mais le PAVE n'a pas été fait, de plus il ne faut pas que nous nous renvoyons ça à la figure puisque toutes les collectivités sont dans la même difficulté. Toutes les collectivités savent qu'il faut travailler sur ce sujet parce qu'il est important. L'accessibilité pour moi c'est particulièrement important parce qu'il n'y a pas que les personnes en difficultés de mobilité, il y a aussi toutes les personnes âgées avec une population qui vieillit de plus en plus et qui ont des difficultés de déplacement. C'est donc un sujet qui est au cœur de nos préoccupations dans tous les équipements urbains que nous refaisons ; dans toutes les voiries que nous créons ; dans tous les bâtiments que nous retouchons, il y a bien sûr des travaux d'accessibilité qui ne sont pas comptabilisés dans ces 60 000€. Ça ce sont pour de petits

aménagements qui ne feraient pas partis de ces autres travaux. C'est donc cela que je veux vous expliquer. On ne peut donc pas comparer ce chiffre qui effectivement est ridicule et le ramener au nombre de choses qu'il y a à faire, à ce qui est fait réellement, et certainement pas le comparer par l'absurde à une histoire de parking. C'est tout ce que je voulais vous dire. Ce ne sont pas les mêmes budgets, je vous l'ai déjà dit, et ce n'est pas du tout le même, sans compter l'accessibilité pour les réseaux de transports en commun qui est développé progressivement, et qui suit le diagnostic d'accessibilité qui a été fait au niveau de l'agglomération. Donc, oui on s'occupe de cela, oui l'investissement y est, et on en reparlera je crois dans le document de la fin, mais on partage les mêmes soucis d'avancées là-dessus.

Madame Rose LUCY : micro non allumé.

Madame le Maire : Non, ce n'est pas méprisant, c'est un raisonnement par l'absurde.

Madame Rose LUCY : micro non allumé.

Madame le Maire : Non, c'est par l'absurde. Madame LUCY, vous comparez des choses qui ne sont pas comparables, et vous le savez parfaitement. Non, non tu ne dis rien sinon on ne va pas s'en sortir. Je te remercie. Ce n'est pas que je ne veuille pas que tu parles mais tu parleras après.

Madame Rose LUCY : micro non allumé.

Monsieur Bertrand TORTIGUE : Je parlerais après.

Madame Rose LUCY : micro non allumé.

Madame le Maire : Sachez que cela nous tient à cœur également.

Madame Rose LUCY : micro non allumé.

Madame le Maire : Ne comparez pas 60 000 € avec 4 000 000 d'euros. Mais bien sûr que vous avez dit cela.

Madame Rose LUCY : micro non allumé.

Monsieur Bertrand TORTIGUE : Si les équipements sportifs n'avaient coûté que 60 000 € j'aurais été le premier heureux.

Madame le Maire : Très bien, tous les équipements sportifs qui ont été mis en accessibilité...

Monsieur Bertrand TORTIGUE : n'avaient coûté que 60 000 €, on aurait fini.

Madame Rose LUCY : micro non allumé.

Madame le Maire : Voilà, mais on va vous le dire dans le rapport. Posez-nous la question. Y-a-t-il d'autres interventions ? S'il vous plaît, arrêtez vos conversations particulières, c'est moi qui gère la séance. Monsieur EL BAKKALI vous avez levé...vous parlez à tour de rôle, c'est à qui le veut là.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : C'est parce que c'était moi qui avait posé la question donc on n'est pas arrivé à la bonne question sur les équipements sportifs, donc on peut la poser de suite,

puisque c'est 110 000 € pour l'ensemble des infrastructures pour 2013, pour les équipements sportifs. Pour moi, le plus important il y a la sécurité, et l'accessibilité. La sécurité des salles et l'accessibilité. Je n'ai pas de chiffres pour la sécurité et j'avais justement ce rapport pour l'accessibilité et tout bêtement j'ai fait une addition et j'ai trouvé plus de 2 000 000 d'euros pour toutes les salles sportives pour les rendre accessibles. Alors, bien sûr comparer au 110 000 euros encore une fois c'est nettement insuffisant, mais même si l'on prend juste la salle dont on avait parlé en commission, la salle du Beillet qui à elle-seule peut engloutir 400 000 euros pour être aux normes, ça reste toujours insuffisant. Avez-vous des nouvelles pour la budgétiser ? Avoir un budget sur cette salle du Beillet puisque vous voulez en parler à d'autres collectivités.

Madame le Maire : J'ai bien compris votre question, vous avez bien compris que nous avons des infrastructures sportives complètement obsolètes de A à Z, sinon le stade Jacques Foix. Donc nous avons commencé par une, ensuite une autre puis une autre, ensuite c'est impossible de faire tout dans le même temps.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Je voudrais aussi comprendre cette limite de janvier 2015.

Madame le Maire : Cette limite de janvier 2015 et bien nous ferons ce que nous pourrons pour y arriver comme toutes les collectivités. Je ne connais pas une ville pas un élu responsable, qui dit qu'il va arriver facilement à 2015. Il va donc bien falloir qu'il y ai des décisions qui soient prises.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Je ne dis pas comment vous allez faire, je dis comment nous allons faire parce qu'en 2015, on se sait pas qui va y être et il va bien falloir trouver de l'argent pour cela.

Madame le Maire : Bien sûr, nous ne savons pas ce que le Gouvernement fera. Je crois que toutes les collectivités et tous les Maires ; toutes les villes et tous les Présidents d'agglomérations ; tous les Présidents des Conseils Généraux, et tous les Présidents des Conseils Régionaux, iront voir le Gouvernement et leur dira au Gouvernement : « On est en grande difficulté, comment faisons-nous ? » Ce qui ne signifie pas qu'il est souhaitable de prolonger tout cela pendant des années et des années, mais ça signifie qu'à l'heure actuelle toutes les collectivités sont en grande difficulté devant ce sujet. Ça ne veut pas dire que l'on ne fait pas mais ça veut dire que l'on ne peut pas tout mener.

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Alors la question c'est qu'elles sont vos efforts en 2013 et 2014 ?

Madame le Maire : Et bien nos efforts 2013-2014, l'accessibilité. Vous ne croyez pas que lorsque l'on refait une rue on remet les trottoirs accessibles ? Vous pensez que ce sont que les bâtiments ? Ah ! équipements sportifs ?

Monsieur Abdallah EL BAKKALI : Oui.

Madame le Maire : Équipements sportifs, ... (plusieurs voix en même temps). La rue Victor Hugo ? Oui mais il y a le parvis de la Préfecture. Je suis désolée. Le passage piéton c'est sur le côté Madame LUCY.

Madame Rose LUCY : micro non allumé.

Madame le Maire : Écoutez, c'est vous qui vous portez ces qualificatifs, excusez-moi mais je ne

me serais jamais permise.

Madame Rose LUCY : micro non allumé.

Madame le Maire : Madame LUCY, je n'ai jamais fermé un micro à quelqu'un, mais je pense que vous dénaturez complètement la discussion sur le budget. Vous vous exprimerez après sur le handicap.

Madame Rose LUCY : micro non allumé.

Madame le Maire : Je dis que nous faisons de l'accessibilité.

Madame Rose LUCY : micro non allumé.

Madame le Maire : Monsieur EL BAKKALI vous allez avoir la réponse sur le sport.

Monsieur Bertrand TORTIGUE : Effectivement concernant les équipements sportifs, il y a six gros équipements et il y en a trois qui sont faits. Là-dessus, il reste trois salles, Beillet, Argenté, Barbe d'or. Pour 2013, je vous l'ai expliqué en commission, le budget de rénovation de la salle du Beillet, s'évalue entre 350 et 400 000 euros. C'est une salle qui est occupée du lundi matin, tous les jours de 8 h à 17 h 30, lundi ; mardi ; mercredi ; jeudi et vendredi par le Collège du Beillet, c'est le Gymnase du Collège du Beillet. Il est utilisé par nos associations et deux en particulier le soir à partir de 17 h 30/18 h 00 jusqu'à 21 h 00/21 h 30, et les matchs qu'ils ont le samedi après midi. Ce qui fait que vu cette estimation qui est divisée en quatre parties, partie accessibilité de l'ordre de 100 000 €; partie chauffage de l'ordre de 200 000 €, et la partie peinture, rénovation intérieure, extérieure, plus les nouveaux tracés qui est de l'ordre à peu près de 100 000 €. En dehors de l'accessibilité, le souci de rénovation a été amené par le Collège du Lycée, par le Principal qui a écrit à la Mairie, disant qu'il y avait une législation et que les professeurs ne pouvaient plus faire les cours dans une salle inférieure à 10°C. Donc nous demandant de chauffer. Madame le Maire l'a fait ou va le faire très vite, pris contact avec le Conseil Général sachant que c'est quand même le gymnase du Collège, que le Collège utilise ce gymnase entre parenthèse, utilise le terrain aussi, utilise tout ça sans investissement, c'est à dire que la totalité des charges sont à la charge de la ville, et bien nous allons demander vu ces considérations-là, puisque c'est utilisé tous les jours de 8h à 17 h pour les cours d'éducation physique en UNSS, qu'elle serait le taux de participation du Conseil Général ? Si effectivement le Conseil Général, nous répond effectivement qu'ils vont aider à hauteur classique du règlement des équipements sportifs comme les autres, et bien c'est sûr que nous n'avons pas dans le budget c'est à dire grosso modo, ces 50 000 €, 10 à 15%, c'est sûr que nous n'aurons pas les 300 000 ou 350 000 euros qui manquent et qui ne sont pas au budget, donc nous ne ferons pas. Par contre lorsque nous allons demander, et ça sera une décision à prendre de la part du Conseil Général, qui mette cet investissement, cette revalorisation plutôt dans leur budget Collège, c'est à dire budget ou il crée les collèges ou dans leur budget qui sert à rénover les collèges mais ça c'est leur problème, effectivement ils doivent prendre cette considération à hauteur au moins de 50%. Si c'est le cas et bien effectivement nous ferons la rénovation. Je n'ai pas dévié d'un iota par rapport à huit ou dix jours à la commission sport. C'est vrai que tout dépendra de l'investissement et de l'aide du Conseil Général sachant que nous considérons que c'est quand même le Collège du Beillet. Effectivement si cela est à hauteur, nous ferons les travaux en 2013. Instruit en 1979 hors loi de décentralisation de 1983, il a été construit par l'État et la Ville, du moins la partie sportive.

Madame le Maire : Voilà, vous avez la réponse à votre question.

Madame Michèle BERDOT : Moi, je voudrais revenir sur une chose que vous avez soulignée en introduction au budget, c'est à dire votre absence de volonté en tout cas de faire apparaître sur votre budget le coût éventuel de l'aménagement des rythmes scolaires. Dès la rentrée scolaire 2013/2014, les communes qui le souhaitent pourront mettre en place de nouveaux rythmes scolaires, à savoir le passage à quatre jours et demi, et un fond spécifique 250 000 euros sera dédié à l'accompagnement des collectivités volontaires dans la mise en œuvre de la réforme, et je me disais que pour obtenir cette aide de l'État, encore fallait-il faire preuve de la volonté en l'inscrivant au budget. Le coût vous l'avez rappelé aussi, le coût estimé par l'association des Maires de France est de l'ordre de 150 € par élève sachant qu'il y a 2 600 élèves et vous l'avez rappelé aussi, alors pourquoi n'avoir pas inscrit au budget une enveloppe prévisionnelle qui se monterait à 390 000 € et qui afficherait cette volonté de passer dès la rentrée 2013 à cette nouvelle orientation, sachant qu'à la rentrée 2014 cela sera obligatoire. Ça je sais que c'est hors budget mais cette volonté il ne faudra pas oublier de l'inscrire au budget, mais aussi de la discuter en associant les conseils d'écoles évidemment pour savoir comment tout ceci peut-être organisé, et pour ce qui concerne aussi le choix de la demi-journée. Je sais que le mercredi est préconisé mais c'est aussi possible d'en discuter. Mon deuxième point par rapport à l'école, régulièrement on vous le fait savoir et je recommencerais dans mon intervention cette année, concernant les fournitures scolaires avec un budget revu à la baisse encore, une baisse de 9 000 € pour ces fournitures scolaires. Nous rappellerons donc que nous aimerions au moins tendre vers une gratuité de ces fournitures scolaires. Voilà, merci.

Madame le Maire : Très bien. Les rythmes scolaires et bien moi je souhaite que nous y allions en 2013. J'ai toujours dit que j'étais favorable à une évolution des rythmes scolaires, je trouve assez drôle d'ailleurs, on est dans un drôle de pays, on prend toujours les choses dans un sens ou dans l'autre. Je suis mère de famille et j'avais des enfants scolarisés dans les années 1990 ou fin 1990 ou il y avait le samedi matin, il y a eu des votes formidables pour demander l'avis de chacun, j'ai toujours été persuadée qu'il fallait conserver cette demi-journée, que c'était cohérent pour la santé des enfants. Vous dire que tous les parents d'élèves y étaient opposés, et ont voté contre. Dans l'école où moi ils ont voté, ils étaient contre. Les enseignants étaient favorables au maintien de ces quatre jours et demi, et maintenant on se retrouve un petit peu dans la situation inverse ou les parents d'élèves nous disent, enfin certaines fédérations nous écrivent, il faut que vous y alliez, il faut que vous y alliez ! Mais qu'est ce que vous faites, vous ne vous prononcez pas ! Où les enseignants sont un peu moins chauds, réclamant des conditions qu'on ne leur donne pas et des assurances qu'on ne leur donne pas. Tout ça c'est l'avis d'un Ministère et c'est l'avis d'un grand service public qu'est l'école, il peut y avoir des adaptations. Ce que je sais à l'heure actuelle c'est que justement je ne sais rien. Je veux bien préparer les choses, j'ai dit ma volonté d'y aller, j'ai dit qu'en 2013 nous ferons en sorte d'être prêt, mais on ne sait pas comment ça va se passer, on ne sait pas si cela va être une heure, trois quarts d'heure, quel temps nous allons devoir prendre les enfants en charge. Nous ne savons pas si le mercredi il faudra les faire manger, nous n'avons pas beaucoup d'éléments à l'heure actuelle, et quant au financement promis par Monsieur HOLLANDE lors du congrès des Maires puisque j'y étais dans la salle, donc je l'ai entendu, bien entendu que c'est très intéressant, bien entendu que j'ai cru comprendre que c'était surtout pour les petites communes, et bien entendu je ne sais absolument pas comment se fera la répartition. Donc nous sommes comme dans le reste du budget, dans un flou artistique totale, on nous demande de préparer quelque chose pour la rentrée, moi je suis favorable à cette préparation, parce qu'il n'y a pas de raison s'il y a une décision qui est prise dans ce sens et que tout le monde est en phase avec, les parents d'élèves ; les enseignants ; le Ministère, les élus locaux ne font pas faire de la résistance si une loi passe dans ce sens, ça ce n'est pas un problème pour moi, je m'adapterai, mais il faut que notre adaptation on puisse la préparer. A l'heure actuelle, nous sommes un petit peu dans les interrogations. Et quand même la difficulté que je voudrais soulever c'est que vous avez dit 150 € par enfants, c'est vrai ça va

être de l'ordre de cette évaluation, nous avons 2 600 enfants qui sont scolarisés, vous faites la multiplication ça fait pratiquement 400 000 €. 400 000 € je tiens quand même à vous dire que ça fait partie des missions que l'on donne aux communes et aux collectivités, sans aucune ressource, et avec même une diminution des ressources. Alors je ne fais pas partie de ceux qui ont hurlés pendant des années des désengagements de l'État et je ne commencerai pas aujourd'hui parce que ça ne fait pas partie de mes principes. Vous, vous avez hurlé pendant des années aux désengagements de l'État, et ça, on vous aurait proposé quelque chose comme ça il y a quelques années, vous auriez hurlé. Moi, je ne hurlerai pas, je dirai que ça va être difficile, qu'on le mettra en place si c'est la santé des enfants, et de l'éducation et du système éducatif parce que c'est important pour notre pays et pour l'avenir de notre pays, mais qu'à l'heure actuelle nous avons beaucoup d'incertitudes. Donc, oui nous travaillerons avec les enseignants, oui nous travaillerons potentiellement avec les fédérations de parents d'élèves, mais bien sûr nos services ont commencé à travailler et pour finir elle va vous expliquer en quelques mots le travail qui a démarré, et vous me parlez des fournitures scolaires mais je suis incapable de vous répondre sur ce sujet.

Madame Eliane DARTEYON : Oui, nous avons déjà commencé à travailler, il y a déjà eu le mois dernier une réunion avec les fédérations des parents d'élèves donc nous commençons à travailler. Nous commençons à mettre des organisations en place, mais pour l'instant rien n'est finalisé, donc avant de revenir vers les écoles et vers les fédérations, il faut quand même que nous travaillions de façon plus approfondie. Il faut surtout que l'on ait des indications pour savoir dans quelles directions travailler.

Madame Michèle BERDOT : On ne va pas entamer un débat ici, je pense mais effectivement tous les partenaires doivent être associés parce que ce n'est pas rien, et je pense justement que les collectivités auront une certaine latitude par rapport à cette organisation, et je pense qu'on a, a y réfléchir avec du bon sens, c'est souvent dans votre bouche, donc là c'est vrai, moi aussi j'ai toujours été favorable à la semaine des quatre jours et demi, je l'ai vécu en tant qu'enseignante aussi.

Madame le Maire : Donc on est en phase, alors, pourquoi nous n'en avons pas inscrit une ligne ? Parce que ce n'est pas une ligne budgétaire tout simplement. C'est peut-être un petit peu plus de charge personnel, donc en définitive toutes les choses qui ont été émises : les 150 € etc... personne n'en sait rien. Je crois qu'on fera le bilan après. Il n'est pas facile de prévoir un budget donc nous nous adapterons avec les DM que nous aurons à faire en fonction pour pouvoir caler ça. Il est prévu que nous préparions ça pour la rentrée 2013, je tiens à vous rassurer sur ce point-là. Qui souhaite intervenir ? Monsieur Alain GASTON.

Madame Eliane DARTEYRON : Je veux juste répondre sur les fournitures et je vais faire la même réponse que l'année dernière, c'est que chaque enfant dispose du même montant. Le budget est calculé par rapport au nombre d'enfants et ce n'est pas simplement une enveloppe. Le budget n'a donc pas diminué, il est calqué exactement au nombre des enfants.

Madame le Maire : Donc moins d'enfants, comme le budget est calculé au nombre d'enfants, il paraît diminué mais les choses sont identiques.

Monsieur Alain GASTON : On va continuer avec les écoles, ça ne vous étonnera pas. Tout d'abord pour se féliciter de voir enfin inscrite au budget la reconstruction du groupe scolaire de Saint Médard, bien entendu, même si on sait que cela fait partie des obligations des communes depuis 1833, avec la loi de l'Iso, et bien oui ça ne nous rajeunit pas. C'est toujours agréable de voir que l'on entretient un parc qui a été fait régulièrement et que vous continuez à le faire. Maintenant on s'inquiète quand même par rapport au chiffre restant sur les autres écoles, puisque 100 000 € pour

les autres groupes scolaires, et bien on trouve que le compte n'y est pas bien entendu, parce que 100 000 €, moi j'ai calculé ça fait 11 000 € par écolerestante. Nous avons donc quelques inquiétudes pour savoir si ça va suffire, ça ne serait-ce que pour l'entretien courant. Je ne reviens même pas sur les histoires d'accessibilité, parce que ça fâcherait ma collègue ou vous-même, donc je ne reviens même pas là-dessus.

Je passe à l'équipement numérique, donc 97 000 euros en 2013, j'ai cru comprendre que c' était tablé sur dix ordinateurs par école, c'est ça Monsieur PINTO ? D'accord, merci. Donc j'ai compté environ 200 ordinateurs pour 2600 élèves, ça nous fait un ordinateur pour 13. Ça fait deux ordinateurs par classe on va dire. Après vous m'expliquerez comment ça marche. Moi, je le dis tout de suite, c'est moins que le plan d'équipement en ordinateur que j'ai vécu en tant que Directeur d'école il y a une dizaine d'années, il y a un nombre d'ordinateurs par école je le dis clairement, à une époque où la place du numérique est quand même beaucoup plus importante. A une époque aussi où la numérisation, et on le voit bien avec les sommes que vous mettez pour les services municipaux, ce que je trouve absolument essentiel bien entendu, et pas d'augmentation c'est écrit dans votre budget aussi. A titre indicatif, je sais que comparaison n'est pas raison, j'entends ça, la commune de Rion, 170 élèves, 170 ordinateurs. Je ne sais pas s'il faut faire comme eux un ordinateur par élève mais il me semble que là aussi on est un petit peu léger, à moins que ça soit la première étape d'un plan sur plusieurs années, mais ce n'est pas comme ça que c'est écrit.

Madame le Maire : Pour les ordinateurs, c'est une étape, nous y allons progressivement. Je ne suis pas sûre qu'un ordinateur par élève soit le but que nous nous sommes fixés, et je ne suis pas sûre que ce soit franchement utile non plus. Nous essayons de construire quelque chose, un environnement numérique de travail qui soit construit avec les enseignants et avec l'Inspection Académique. Je suis désolée mais il y a des projets pédagogiques derrière. Nous ne faisons que payer du matériel. Il faut donc qu'il y ait un projet d'école, un projet pédagogique, tout ça sera travaillé avec tous et chacun. Ce qui est certain c'est que l'équipement qui est dans nos écoles qui a le mérite d'exister et qui existait et c'est très bien, est complètement maintenant en bout de course, et qu'il est impératif de repartir vers des environnements numériques, des tableaux numériques et des choses beaucoup plus modernes et actuelles, et je voulais vous dire que dans les petites communes, il y a beaucoup d'écoles qui sont effectivement équipées mais qui ont des aides à l'équipement auxquelles nous, nous ne pouvons pas prétendre. Je ne parle pas de RION, pas forcément, mais dans les groupes scolaires ils ont des aides à l'équipement informatique et nous, nous n'avons pas du tout d'aide dans ce sens. C'est donc un démarrage, c'est quelque chose que l'on voudra construire avec les enseignants et avec l'Académie. C'est un démarrage dans toutes les écoles élémentaires, dans un premier temps. Ce discutera aussi peut-être avec les enseignants et l'Académie de faire peut-être des groupes scolaires complets, avec un démarrage en maternelle d'abord, et ensuite poursuivre en primaire, parce qu'effectivement il y a une continuité dans le groupe scolaire. Ça ce sont des choses techniques, on ne va pas en discuter ici. Ce qui est certain c'est que cela sera porté après sur plusieurs années. Vous parliez, c'est toujours insuffisant, et si j'ai bien compris des interventions des uns et des autres, vous nous parliez toujours de dépenses, c'est toujours plus, toujours plus partout, et tout est prioritaire. Vous avez bien compris qu'au bout d'un moment et c'est bien sympathique, c'est d'ailleurs le jeu de l'opposition assez classiquement partout, et bien justement vous allez peut-être, être étonnés. C'est vraiment le rôle de l'opposition de dire, oui mais il n'y a pas ça, pas ça, toujours plus etc... Vous savez très bien que si vous étiez à notre place, vous feriez des choix aussi et vous feriez des inscriptions budgétaires. Je voulais quand même vous dire que, moi j'ai demandé un travail intéressant à mes services, j'entends quelques fois certains commentaires comme on ne fait rien dans les écoles, bon, la part totale en fonctionnement et en investissement de l'éducation et de l'enfance dans la part du budget global de fonctionnement et d'investissement de notre commune en 2012, c'est 17%. La part aménagement urbain puisqu'on nous dit, vous faites beaucoup de bling-bling, de trucs ; de travaux, c'est vous Monsieur BACHE, j'ai entendu. Je suis désolée mais les

aménagements urbains ce n'est pas du bling bling. Les aménagements urbains c'est propre, ça doit être joli et neuf. C'est 19%. 19% pour les aménagements urbains, 17% pour l'éducation et l'enfance, ce sont les deux postes majeures de nos budgets. Je ne crois donc pas qu'on investit pas dans les écoles, et quand je dis fonctionnement, c'est tous les services, tous les agents qui sont mis à disposition des écoles, tous les fluides dans les bâtiments, toutes les choses normales. Nous sommes donc très heureux de le faire, on va continuer de le faire, et quand vous me dites : « enfin Saint Médard va se faire », et oui enfin Saint Médard va se faire, tout le monde l'attendait de ses vœux, personne n'en avait parlé avant d'ailleurs. Cela n'a pas pu se faire en 2011 parce que très simplement nous avons expliqué que nous étions dans une année de transition et qu'il nous fallait étudier si les banques pourraient nous suivre dans ces opérations. Maintenant que la banque des collectivités va être en place et bien j'espère qu'elle va nous suivre dans ces investissements, parce que vous savez quand même que l'école, puisque je disais que ça rapporte que de l'humain, ce sont des investissements d'abord qui ne sont pas très subventionnés, voire pas du tout et ensuite ce sont des investissements ..., c'est la compétence, je n'ai pas de souci avec ça. Je le constate c'est tout. Je dis que c'est une charge complète. Monsieur BACHE ! Je parle ! Je dis que c'est une compétence complète de la ville que nous assumons complètement et que bien sûr nous avons aucune recette en face qui viendra après, sinon l'humain, voilà. Nous allons donc le porter, et je suis donc contente... vous arrêtez de parler en fond Monsieur BACHE ! Vous marmonnez, personne n'entend ce que vous dites et on ne comprend rien. Vous êtes insupportable ce soir. Voilà, donc on avance. Alors toujours plus on pourra pas, mais on essaie, Monsieur BACHE ! Je vous mets au coin. Il y est déjà d'ailleurs. Bien, qui veut poursuivre et prendre la parole ?

Madame Geneviève ARMENGAUD : Je vais continuer dans les moins et c'est avec regret que je constate, comme les autres années, que l'an dernier et je fais faire la même remarque sur le budget CCAS qui n'augmente pas, et malheureusement on est confronté lors des commissions sociales à des dossiers de plus en plus difficiles concernant tous types de populations sur Mont de Marsan, que ce soit des familles ; des personnes seules ; des retraités ou des demandeurs d'emplois. C'est vrai que sincèrement j'aimerais que sur ce sujet en 2013 vous accordiez une augmentation d'au moins 15 € sur chaque aide, pour les personnes qui sont dans le besoin du quotidien. C'est vrai que vous l'avez remarqué Monsieur PINTO, puisqu'il y a une augmentation de l'énergie encore au mois de juillet ; que l'alimentation augmente ; que l'essence augmente, toutes les énergies augmentent. Ils font face à des difficultés, à des dépenses qu'ils n'arrivent pas à faire pour gérer leurs quotidiens. Je fais donc cette proposition ce soir pour ce budget 2013.

Madame le Maire : Je n'ai pas très bien entendu la proposition, d'augmenter le budget du CCAS ? La subvention au CCAS ?

Madame Geneviève ARMENGAUD : Oui, les différentes aides au moins de 15 € pour cette année 2013, compte tenu des difficultés rencontrées par les Montoises et les Montois.

Madame le Maire : Oui, c'est vrai qu'il faut que l'on compense beaucoup de diminution des aides d'autres collectivités aussi, je dois le dire. Tout ça on en parlera au CCAS, parce que ce n'est pas le lieu ici, dans tous les cas. Ce que je voulais dire c'est que la subvention au CCAS reste identique, certainement à celle de l'année antérieure, mais qu'avant il y avait des excédents énormes et que tout n'était pas dépensé. A l'heure actuelle, nous avons une crèche de 60 places qui est gérée par ce budget, les crèches sont toujours des équipements déficitaires, mais je n'ai pas dit que c'était un problème, j'ai dit que c'est un fait et que c'est factuel. Dans le budget du CCAS qui sera proposé, il y aura la création d'une micro-crèche pour dix ou douze enfants supplémentaires, donc encore un accent sur la petite enfance, avec des politiques volontaristes que nous voulons porter sur la petite enfance, et je crois que c'est important que les personnes puissent aller travailler ou celles qui sont

en recherche d'emploi puissent laisser leurs enfants à garder pour pouvoir chercher de l'emploi. L'enveloppe d'aides sociales elle-même sera à ré-équilibrer au niveau du budget du CCAS, mais ça ne dépend pas forcément de notre subvention. Je crois que notre subvention est importante. Le CCAS gère des services importants maintenant essentiellement dans la petite enfance et pour les aînés avec les clubs du 3ème âge. Nous détaillerons aussi au niveau du CCAS, qu'elle est le pourcentage de chaque pan de fonctionnement, on fera cette comptabilité analytique, parce qu'il faut que nous analysons le budget, mais je crois que notre subvention a été, une subvention en équilibre. Elle a été calculée comme cela sur le budget 2013, et je souhaite que le CCAS arrive à aussi pouvoir rentrer avec cette subvention d'équilibre. Il n'y a pas eu de diminution de politiques sociales, il y a eu même une augmentation notamment vers la petite enfance. Alors, après pour ce qui est de donner des aides, je crois que nous avons donné des aides à la rentrée scolaire. Je crois que nous donnons des aides ponctuelles, c'est étudié par des commissions sur dossier, je crois que j'en suis sûre même, aux personnes qui sont en grande difficulté et qui en font la demande au CCAS, avec des dossiers instruits pour des aides avec des factures d'énergies, des aides diverses, et des aides alimentaires directes. Ensuite demander des aides supplémentaires, et bien je vous rappelle que le Conseil Général a supprimé une aide à la rentrée scolaire, c'est passé sans bruit, personne n'a réclamé quoi que ce soit, nous avons été avertis par certains bénéficiaires qui semblaient étonnés, les rentrées scolaires je crois que nous pourrions regarder ce que nous ferons à la rentrée scolaire 2013, si nous avons quelque chose à augmenter là, mais voilà je crois que nous allons continuer dans le même système.

Madame Geneviève ARMENGAUD : Je fais cette demande parce que je suis à la commission d'aides sociales, et c'est vrai qu'on arrive à des difficultés énormes, et c'est pour donner un petit coup de pouce pour ces aides à ces personnes là.

Madame le Maire : Les coups de pouces, je pense qu'on les a donnés en diminuant la cantine et en faisant passer à 0,50 d'euros le repas, alors qu'auparavant le repas minimum était à combien ? 1,40 € je crois. 1,80 € même. Ce qui ont les plus bas revus pour leurs enfants c'est 0,50€, donc c'est un vrai travail en direction de ces familles, au lieu de leur donner une subvention de 15 € supplémentaire et bien on leur donne au quotidien la possibilité de faire manger leurs enfants à des tarifs plus intéressants. Il y a des tas de choses que j'aimerais mettre en gratuité ou en diminution mais vous savez au bout d'un moment on ne peut plus faire un budget. Sincèrement je souhaiterais que l'on ait une certaine responsabilité collective et que dans les périodes difficiles que l'on va traverser on puisse aussi se serrer les coudes sur certaines décisions parce que ce sont des décisions importantes pour vivre au mieux et que l'on arrive à travailler sur tous les pans des actions municipales. La solidarité c'est 11% de notre budget, de la masse globale fonctionnement de notre budget. Y-a-t-il d'autres interventions ? Monsieur LAGRAVE, vous êtes le dernier, c'est la discussion par chapitre, mais qu'on nous interdit dans d'autres collectivités.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Ils vous laissent quand même intervenir à plusieurs dans le groupe, c'est quand même plutôt bien au moment du budget. D'abord Madame le Maire je voudrais vous dire puisque vous nous interpellez sur les désengagements de l'État qui sont aujourd'hui annoncés, et bien moi j'attends de savoir exactement de savoir qu'elle sera la révision de la fiscalité locale, pour pouvoir me prononcer sur la question, parce que dans cette affaire, je pense que nous l'attendons tous, je dirai ce que j'ai à dire s'il n'y a pas de révision de la fiscalité locale. Si effectivement à un moment donné il n'y a pas le travail nécessaire que l'on a évoqué cet après-midi, des révisions des bases locatives qui date de 1970. A partir de là on peut tout expliquer, mais s'il doit y avoir un désengagement de l'État qui n'est pas effectivement accompagné d'une réforme de la fiscalité et d'une réforme des bases locatives, alors moi je dirai ce que j'ai à dire. Ne vous inquiétez pas, je n'ai pas l'habitude de m'échapper y compris et même si ce sont des gens que je connais bien

qui aujourd'hui ont annoncé cela. Moi, aujourd'hui, je fais confiance à une chose c'est que véritablement on puisse avoir cette révision, dans le contexte que vous avez annoncé et que l'on est en train de voter, de discuter de ce budget, et dans un contexte que vous avez signalé dans votre introduction Madame le Maire, qu'est le contexte III de la décentralisation, sur lequel on a un projet de loi immédiat qui, si j'ai bien tout compris, mais peut-être que je n'ai pas lu assez attentivement, va arrêter un certain nombre de co-financements, et avec des collectivités qui sont seules par rapport à un certain nombre d'orientations et d'un certain nombre de dossiers qui sont pris par les collectivités et pas par d'autres.

Madame le Maire : C'est celles-là qu'il va falloir équilibrer.

Monsieur Renaud LAGRAVE : En tout cas c'est aujourd'hui la réalité. Je veux vous dire ça Madame le Maire parce que vous dites : « on n'a pas d'aide », sur tel ou tel chose, et la réalité c'est que d'autres collectivités non pas d'aides non plus lorsqu'elles réalisent un certain nombre de choses. Là, la fameuse discussion sur laquelle moi je participe, sur la thématique de l'empilement des aides d'un certain nombre de collectivités ce qui rend totalement invisibles les choses, et bien j'espère va être discuté à l'occasion du projet de loi sur la décentralisation et sur l'Acte III. Avec un certain nombre de sujets, et non des moindres qui vont arriver pour nos collectivités, j'en veux pour preuve les quelques annonces qui ont encore été faites aujourd'hui sur la loi d'orientation sur l'Éducation et notamment quelques sujets sur le numérique que je suis en train de parcourir.

Vous avez indiqué, je reviens juste sur une phrase : « si vous aviez eu cette délibération sur cette semaine de quatre jours et demi, vous auriez criés ». Rappelons-nous lors du passage de la semaine de quatre jours, personne n'a rien dit, en l'occurrence sur le passage à quatre jours. Aucune collectivité n'a expliqué que c'était scandaleux. S'agit-il d'un désengagement de l'État de passer à quatre jours et demi ? C'est le contraire. C'est le péri-scolaire qui va être impacté, et moi je considère aujourd'hui qu'on va redonner vie à un certain nombre d'associations qui avaient été pendant des années ignorées, et les associations aujourd'hui de péri-scolaire auxquelles on pourra faire appel, et je l'espère, qui sont bien connues un peu partout et qui pourront justement à cette occasion travailler sur l'aménagement à quatre jours et demi. Alors, moi j'ai un certain nombre de questions à vous poser, d'abord, en vous disant qu'il y a un certain nombre de dossiers sur lesquels nous partageons les orientations, on n'est pas contre tout contrairement à ce qui peut-être caricaturé des fois, j'en veux pour preuve via le dossier du quartier Nord de la ville sur lequel Alain BACHE a dit et demandé qu'elles étaient les engagements des uns et des autres. Je sais que l'on a fait évoluer ce dossier et que les logements vont sortir de terre dans les semaines qui viennent et franchement de ce point de vue là je pense que c'est une très bonne nouvelle. De la même manière que pour le Boulevard Nord qui est aujourd'hui un sujet très important pour le désenclavement, vous l'avez dit, et je partage et nous partageons vraiment cet avis. Vous nous avez dit que nous n'avions jamais entendu parler avant aujourd'hui du groupe scolaire de Saint Médard, je laisse ça pour les historiens comme ça on verra ça. Je veux juste vous dire Madame le Maire puisque vous nous dites que nous faisons que de dépenses et bien je vais vous trouver une recette. Monsieur PINTO nous a expliqué qu'il avait provisionné, là cette fois-ci il le fait, pour l'aménagement du temps scolaire on ne le fait pas mais sur cette question il le fait. Si j'ai bien compris et si je fais le référentiel entre 2011 et 2012, peut-être je me suis trompé, mais pas loin de 300 000 €, pour le remboursement de l'emprunt toxique dont vous avez parlé il y a un instant. Madame le Maire je vous invite donc à faire la même chose qu'à fait la mairie d'Angoulême, à ne pas inscrire au budget ces 300 000 € en disant qu'aujourd'hui nous refusons de payer alors, je vous crois Monsieur PINTO même si c'est 200 000 € allons-y pour 200 000 € battons-nous, de ne pas inscrire ces 200 000 € au budget, et comme cela a été dit d'ailleurs par le Président de l'association nationale contre les emprunts toxiques qui est je crois le maire de Saint Etienne, qui a été en cela rejoint par beaucoup de collectivités. Vous avez donc lu comme moi l'article dans le Sud Ouest sur le Conseil Municipal d'Angoulême : « refus

catégorique d'inscrire, non pas le remboursement de la dette mais le remboursement des intérêts qui ont été souscrits, parce qu' en plus et Monsieur PINTO l'a très bien indiqué, ce contrat a été conclu en 2006, revu en 2009 et il est aujourd'hui hors charges Gissler c'est-à-dire un emprunt entièrement toxique. C'est ce que le Président de la Chambre Régionale des Comptes nous indiquait tout à l'heure. Ce qui veut dire aujourd'hui face à cette question, je considère, et en tout cas pour vous trouver des recettes Madame le Maire, vous voyez on essaie aussi de faire des efforts de notre côté, et bien ces 200 000 € moi je fais vous faire une proposition, c'est de les réaffecter à autres choses. Ça veut dire concrètement, et pourquoi je dis cela, parce qu'il y a deux solutions, soit on dit qu'on inscrit cette dépense et ça veut donc dire que face aujourd'hui à des banques que vous avez dénoncées dans d'autres enceintes, pas très loin d'ici, qui ne faisaient pas leur travail. Aujourd'hui forcé de constater qu'elles n'ont pas fait leur travail en conseillant les collectivités d'une manière scandaleuse tel que ça a été fait, en 2006 avec des prévisions qui n'étaient pas celles que l'on pouvait avoir en 2009, et on n'est pas les seuls concernés en France. Moi, je considère aujourd'hui Madame le Maire que nous devons rejoindre la porte des collectivités qui ont aujourd'hui refusé d'inscrire ces éléments au budget de leurs collectivités.

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire, nous vous avons donné un certain nombre d'orientations et de thématiques pour lesquelles mes collègues sont en partie revenus, et je veux profiter du moment aussi Madame le Maire pour vous dire merci tout simplement pour ce que vous avez fait pour l'achat du terrain du Lousteau. On en a tellement débattu ici de manière diverses et variées qu'aujourd'hui, puisque vous avez pris la décision de le faire acheter par l'Hôpital, et bien nous vous félicitons et vous remercions pour cet achat puisque nous avons débattu sur cette question ici-même.

Dans ce que nous avons dit lors des orientations budgétaires, il y avait trois thèmes : Le premier il a été évoqué par mes collègues sur la question de l'éducation. On vous avait dit, il faut aujourd'hui un plan d'urgence. Vous nous dites que ce n'est pas possible puisque vous faites beaucoup déjà pour l'éducation. Très bien, mais ce n'est pas aujourd'hui à la hauteur de ce que nous pensons, et de ce que nous pensions au moment des orientations budgétaires, à l'occasion de ce budget notamment sur l'entretien des écoles, ça a été dit par Alain GASTON, 100 000 € pour l'ensemble des groupes scolaires avec un certain nombre de groupes scolaires. Si effectivement, elles ont besoin soit de mobilier, soit de travaux rapides, nous nous avons souhaité un plan d'urgence, et on vous avait sollicité à l'occasion des orientations budgétaires pour la création d'un plan pluriannuel d'investissement. Forcé de constater, sauf si bien sûr nous n'avons pas bien lu le document, qu'il n'est pas au rendez-vous du budget.

Deuxième sujet, c'est la question du logement, vous avez répondu dans le doucement que vous nous avez envoyé, qu'il y avait la création de 50 logements l'année prochaine. C'est vrai. C'est la relocalisation, disons-le comme ça, c'est un travail qu'il fallait faire et c'est très bien, du camp du Rond sur le lotissement du Gouillardet avec 50 logements. C'est à dire que cette initiative qui datait d'ailleurs de 2011 arrive sur le budget de 2013, tant mieux, mais ne crée pas un logement de plus sur la ville. Nous avons sollicité et avons dit : « Pourquoi ne pas mettre à disposition les bâtiments municipaux que vous avez mis aujourd'hui en vente pour créer des logements à loyer modéré. »

Le troisième sujet, c'est la question de l'emploi qui n'a pas fait l'objet d'un débat immédiat, mais vous nous avez annoncé dans le documents que vous nous avez envoyé qu'il va y avoir 10 emplois d'avenir qui vont être créés. Dix emplois d'avenir pour que tout le monde sache de quoi on parle, c'est le nombre d'emploi d'avenir qui vont être créés à la Maire d'Hagetmau, et pour information à la Mairie de Bordeaux ce sont 200 emplois d'avenir qui vont être créés. Je ne demande pas que l'on imite Bordeaux, ce serait bizarre de ma part, mais en même temps il y a peut-être un juste milieu à trouver entre Hagetmau et Bordeaux, pour aller vers un nombre d'emplois.

Je sais ce que vous allez peut-être me répondre Madame le Maire, il faut un tutorat, vous me l'avez dit aux orientations budgétaires, c'est la réalité, aujourd'hui beaucoup de collectivité ce sont lancées dans ces recrutements et moi je considère aujourd'hui qu'il est de notre responsabilité d'aller plus

loin, et les thématiques ne manquent pas, que ce soit sur l'environnement ; sur le logement ; sur la médiation sociale dont vous parlez régulièrement. Sur tous ces sujets-là il y a aujourd'hui la possibilité d'aller plus loin par rapport à ce que vous nous proposez aujourd'hui. Voilà, Madame le Maire ce que je voulais vous proposer dans le cadre de ce budget, en posant une dernière question à Monsieur PINTO, on a eu quelques échanges et je vous remercie d'ailleurs Monsieur PINTO d'avoir bien voulu me répondre par mail, parce que je n'avais pas pu être là, à la commission. Il y a juste une question que je souhaitais vous poser, puisque vous parlez du nouveau contrat avec la société Dalkia pour 210 000 €, c'est en plus et j'aimerais savoir ce que l'on économise avec ces 210 000 € que l'on va payer en plus dans les prestations, parce que ce n'est pas un petit contrat. Merci beaucoup.

Madame le Maire : Monsieur Jean-Pierre PINTO va répondre sur ces questions de contrats d'énergies. Hervé BAYARD, sur le logement, donc Hervé BAYARD sur le logement.

Monsieur Hervé BAYARD : Je voudrais simplement rappeler deux ou trois faits Monsieur LAGRAVE pour illustrer un peu notre engagement en faveur de logements conventionnés, on va le dire comme ça. Premièrement, lorsque nous avons été élus, nous avons proposé à l'Office d'HLM de céder gratuitement deux immeubles appartenant à la collectivité. Ce sont deux immeubles, immeuble LACATAYE et MADELEINE, et l'Office des HLM n'en a pas voulu parce qu'ils estimaient que ce n'était pas suffisamment rentable d'y faire du logement social. Voilà. Donc vous voyez on était prêt à faire cette démarche-là.

Ensuite je ne vais pas le refaire car je l'ai déjà fait à plusieurs reprises en conseil municipal , rappeler tous les terrains que nous avons cédés, que nous avons achetés, par exemple Caserne Bosquet, nous avons acheté deux terrains et nous avons acheté d'autres terrains que nous avons cédés à l'Office des HLM pour réaliser des logements sociaux. Je voudrais simplement vous dire aussi Monsieur LAGRAVE, j'ai évoqué la question tout à l'heure, nous sommes dans une opération OPAHRU, et nous avons un objectif de 160 logements conventionnés en centre-ville réhabilités. La collectivité y consacre une somme importante, soutenue par le Conseil Régional, soutenue par la Communauté d'agglomération, donc vous voyez l'effort en matière de logements qui doivent être accessibles à tous, est réel.

Madame le Maire : Là aussi on a l'impression que ça n'est jamais assez, mais il y a quand même du travail qui fait dans ce sens. C'est vrai que l'on compte vraiment sur l'OPAHRU encore qu'il faudra peut-être faire un travail avec l'agglomération pour donner un petit coup de pouce pour aller au-delà de l'OPHARU classique sur certains investissements. Ça va rester à discuter au niveau de l'agglomération. Jean-Pierre PINTO sur le contrat DALKIA.

Jean-Pierre PINTO : Vous l'avez au niveau budgétaire sur le compte 611, où les 210 000 € sont impactés, en face nous avons des économies mais que nous voyons peu, que vous ne pouvez pas voir sur les énergies. Autrement dit, c'est DALKIA qui prend en charge l'ensemble des fluides pour la piscine donc nous ne les payons plus. Malheureusement ce que j'ai montré tout à l'heure, en même temps on ne voit pas l'économie réalisée par la ville parce que le coût augmente mais ça participe de 20% de moins. Pour le coût estimé, nous l'avions estimé au départ de 57 000 € d'économie pour la ville par rapport au 210 000 €. Dans ces 210 000 € il y a également la participation humaine. Des gens qui viennent faire des prélèvements et vérifier la qualité de l'eau etc... Nous avions auparavant une seule personne et lorsque la personne était malade ou autre nous étions en difficulté. Là il y a un roulement qui se met en place avec DALKIA. Donc la totalité mais après nous n'avons pas suffisamment de recul pour vous valider ces chiffres, ce qui nous avait permis de rentrer dans ce contrat c'est que nos services avaient fait remonter que la totalité de de la prestation fournie par DALKIA coûtait à la ville 257 000 €, sans rentrer dans les détails et que le

contrat était au alentour de 210 000 €, ce qui nous permettait surtout en même temps de sécuriser la prestation piscine au sens large. Voilà ce que je peux vous dire et en même temps je vous dis laissez-nous un an ou deux pour valider l'ensemble de ces chiffres. Voilà donc le point de départ et les prémices de ce contrat DALKIA, avec notamment des interventions de nuit, vers 5 heures ou 5 heures et demi du matin qui nous coûtaient également très chères. Voilà par rapport à DALKIA.

Madame le Maire : A savoir que les piscines ont toujours un coût d'exploitation de fonctionnement phénoménal. C'est vrai de plus que nous avons une piscine qui est sur occupé de 8 h le matin à 22 h tous les jours. Le dimanche matin nous avons souhaité l'ouvrir pour la mettre à disposition du public dans des périodes qui étaient libres et elle s'est rempli tous les dimanche matin jusqu'à 13 h, ce qui est l'heure de la fermeture. On ouvrirait le dimanche après-midi il y aurait également du monde. Ensuite sur les emplois d'avenir Monsieur LAGRAVE, j'ai bien entendu, nous étions à huit et nous sommes passés à dix. Moi ce qui m'importe ce n'est pas le nombre, parce que j'ai vu que le Conseil Général c'était vingt. Le Conseil Général a un budget et c'est écrit dans la bible locale de presse, je plaisante en disant la bible, donc 20 plus 100 ça fait 120. Nous ne sommes pas au même niveau dans les budgets. Moi ce que je souhaite, ce n'est pas recruter des emplois d'avenir pour recruter des emplois d'avenir. Il faut que ça s'inscrive dans un parcours du jeune, et moi ce que je souhaite après ce n'est pas au bout de trois ans leur dire : « Tchao je n'ai plus besoin de vous ! ». donc les recrutements que nous feront seront pour après garder ces jeunes en emplois pérennes, sur des emplois de personnes qui partent à la retraite. Donc moi je n'ai pas plus de poste que dix. Voilà le problème. Ça ne veut pas dire que l'année prochaine il n'y en aura pas d'autres. Vous comprenez ce que je veux dire ? Ça peut-être un système qui peut-être évolutif, mais moi Je veux sécuriser ces jeunes. Si nous sommes passés de huit à dix c'est parce qu'il semblerait effectivement qu'il y ait des possibilités, parce que je vous avait dit que nous avions besoin dans beaucoup de services, de jeunes qui ont déjà des diplômes et des compétences. L'accès à ce qui est de BTS jusqu'à BAC+3 en ZUS. Ce système il est très bien mais il met énormément de jeunes sur la touche. Combien il y a de jeunes qui sont à BAC+5 et qui ont des emplois qui ne sont pas du tout adaptés à leurs diplômes. Je peux vous assurer que des jeunes avec des compétences BAC+5 dans certain de nos services et bien on en aurait besoin. Ils auraient en même temps une formation qui serait tout à fait intéressante. Tous le jeunes qui sont à BAC+3 hors ZUS, ne peuvent pas non plus aller dans ces dispositifs. Je vous le dit, il fallait bien des critères, et les critères ils sont très exclusifs. Je rencontre énormément de jeunes avec des BAC+3 ou BAC+4 ou 5, qui sont en grosses difficultés et qui occupent à l'heure actuelle des emplois qui sont complètement sous classés, et moi je dis que c'est ça la grosse difficulté dans notre pays. Donc si ces emplois d'avenir avaient pu aussi les aider afin de rentrer dans une vie professionnelle active adaptée à leurs compétences, j'aurai trouvé cela formidable. Nous avons donc évalué ça par rapport au besoin au départs à la retraite qui se feront pour pouvoir les pérenniser, donc là je crois que l'on joue la sécurité, et la sécurisation du parcours de ces jeunes, ça me semble important et prioritairement. Là aussi je sais, ce n'ai jamais assez mais voilà. L'idée ce n'est pas de faire du nombre c'est de leur assurer leurs avenir après.

Quand au plan d'urgence pour l'Éducation, je pense qu'il y a des journées du patrimoine et que pour les journées du patrimoine on va faire des portes ouvertes dans les écoles de Mont de Marsan, pour leurs monter des ruines potentiellement, et faire la visite des écoles en ruine puisque des fois aussi on va voir du patrimoine ancien, nous allons rester dans la mesure quand même et ce qui quand même me conforte un petit peu, c'est que je fais le tour des écoles la veille de la rentrée. Je vois donc la rentrée des enseignants puisque je vais saluer tous les enseignants mais je suis quand même étonnée que les nouveaux enseignants qui arrivent sur la ville de Mont de Marsan, viennent me dire spontanément qu'ils trouvent qu'ils ont des conditions d'exercices de leur profession qui sont formidables ici. Tout n'est pas parfait et loin de là, parce que la perfection n'existe pas, il y a encore beaucoup de travail à faire, mais je crois quand même que des avis extérieurs de gens qui arrivent sur notre territoire ne sont pas toujours négatifs. Donc, un plan d'urgence je n'irai pas jusque là mais

on continue nos investissements massifs et je vous signale que cette année c'est un investissement très conséquent pour le milieu éducatif, et on est heureux de le faire. Je vais mettre ce budget s'il n'y a pas d'autre intervention au vote. Le Budget principal y a-t-il des votes contre ? Ensuite le budget PRU, on va en parler rapidement, Jean-Pierre PINTO.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Comme j'ai déjà présenté dans le budget, dans la présentation globale je vous propose juste de présenter les grands montants en fonctionnement, et vous l'avez sur le tableau, 110 000 € et en investissement sur le budget PRU 6 300 000 €.

Madame le Maire : Y a-t-il des questions ?

Monsieur Renaud LAGRAVE : micro non allumé

Monsieur Jean-Pierre PINTO : PRU, subvention, zéro.

Monsieur Alain BACHE : A quelle page on a le ?

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Page 6. On a prévu zéro sur le budget pour l'instant. C'est la ligne 13. Page 6 du budget PRU en subventionnement, après il y a la ZAC, c'est la ZAC qui prend les subventions. Vous aurez les subventions dans la ZAC. Vous avez les pages blanches, ensuite les pages jaunes, et ensuite vous reprenez sur les pages blanches qui est le budget pour le PRU.

Madame le Maire : Monsieur BACHE, vous allez à la page 120/122, jaunes, et après cette page 120 jaune, vous avez la page projet de rénovation urbaine.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Stationnement, il y en a quatre avant.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Vous avez la page 4 celle qui est présentée, et ensuite si vous allez en page 6, vous avez recettes d'investissement, vous avez la ligne où il est écrit le chiffre 13, subvention d'investissement et vous voyez qu'en 2012 il y a eu 139 000 € et en 2013 il est prévu 0.

Madame le Maire : Le budget PRU, y a-t-il des votes contre ? Des absentions ? C'est adopté à l'unanimité. Ensuite nous passons au budget de la ZAC.

Monsieur Jean-Pierre PINTO : Donc le budget ZAC vous l'avez également de projeté, je vous donne les grands montants sachant que l'on est vraiment sur du stock, donc il ne faut pas le prendre à la lettre. Fonctionnement, 10 000 000 €, qui vont être ensuite projetés en investissement. Ce sont des jeux d'écritures, vous l'avez en dépenses d'ordre. 10 000 000 € en fonctionnement et 9 600 000 € c'est par contre l'investissement réel en investissement. Si vous suivez le même raisonnement, vous tournez la page 6 et là vous suivez la ligne 13 et là vous trouvez 1 100 000 € de subvention. Je pense que c'est ce que vous cherchiez.

Madame le Maire : Sachant qu'il y a des AP/CP et que l'investissement en fait, ce qui est noté là c'est la totalité du projet et que ce qui est prévu dans l'année c'est à hauteur de 2 800 000 €. On l'a après en délibération. Y a-t-il des questions sur ce budget ? Oui on peut faire le point il n'y a pas de soucis, un bilan d'étape, oui. Avez-vous des questions sur ce budget ZAC ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. La régie municipale du crématorium, Arsène BUCHI a quelque chose à dire.

Monsieur Arsène BUCHI : Tout simplement parce que c'est le premier budget en année pleine et il

a été établi sur une base de 400 crémations, donc section d'exploitation 209 200 € et investissement, 52 000 €, sachant que l'investissement c'est surtout le remboursement des emprunts.

Madame le Maire : Avez-vous des questions ? Pas de question sur le budget crématorium ? Des avis contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Le budget Pompes Funèbres Municipales.

Monsieur Arsène BUCHI : Le budget Pompes Funèbres Municipales, nous avons fait le point mi-octobre et nous avons extrapolé sur l'année les chiffres du résultat de 2012. Donc nous arrivons en section d'exploitation à 1 180 800 € et en investissement 108 550 €.

Madame le Maire : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des avis contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. La Régie des Fêtes, Jean-Pierre PINTO.

Jean-Pierre PINTO : En grands montants, ça s'affiche sur l'écran, vous avez en fonctionnement 2 200 000 € et en investissement une somme de 400 € q'on vous demande de bien vouloir voter.

Madame le Maire : Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Le budget de la régie Municipale des Fêtes et Animations est voté à l'unanimité. Parc de stationnement, Jean-Pierre PINTO.

Jean-Pierre PINTO : Parc de stationnement, donc en fonctionnement nous avons un budget qui s'équilibre à hauteur de 317 000 €, vous l'avez sur l'écran et en investissement il est prévu actuellement 737 000 €.

Madame le Maire : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il est adopté à la majorité de huit votes contre. Le Self Bosquet.

Jean-Pierre PINTO : Le Self Bosquet en fonctionnement, le montant s'élève à 253 670 € et en investissement nous avons prévu 28 500 €.

Madame le Maire : Des questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. La régie Municipale des Eaux, Thierry SOCODIABEHERE.

Monsieur Thierry SOCODIABEHERE : Oui, Madame le Maire, pour le budget de la régie municipale des eaux, en section de fonctionnement un total des dépenses équivalent au total des recettes, pour une somme de 4 043 370 €. Concernant l'investissement bien évidemment aussi en équivalent une somme de 1 410 000 €.

Madame le Maire : Avez-vous des questions sur ce budget ?

Monsieur Alain BACHE : C'est calculé avec l'augmentation du prix de l'eau ?

Monsieur Thierry SOCODIABEHERE : Tout à fait.

Monsieur Alain BACHE : 2% à peu près.

Monsieur Thierry SOCODIABEHERE : Exactement, 4,97%. Je parle là d'un tarif de l'eau. L'eau c'est effectivement 1,57%. Là, effectivement je parlais de l'augmentation totale.

Madame le Maire : L'augmentation totale qui comprend l'assainissement. Mais je n'ai pas pensé

que vous dormiez ! J'ai dit tout à l'heure que vous étiez dissipé.

Monsieur Alain BACHE : micro non allumé.

Madame le Maire : Donc le budget de la Régie des Eaux, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. La Régie d'Assainissement.

Monsieur Thierry SOCODIABEHÉRE : Pour le budget de l'assainissement, en section de fonctionnement un total de dépenses équivalent au total des recettes pour une somme de 3 732 000 €, et en section d'investissement un total des dépenses équivalent au total des recettes pour une somme de 2 546 000 €.

Madame le Maire : Y a-t-il des questions ?

Monsieur Alain BACHE : Monsieur SOCODIABEHÉRE précisez l'augmentation qui est proposée.

Monsieur Thierry SOCODIABEHÉRE : L'augmentation concernant l'assainissement est équivalent à 7%.

Monsieur Alain BACHE : Pour que vous nous expliquiez pourquoi, parce que moi je sais mais au moins à l'assemblée.

Monsieur Thierry SOCODIABEHÉRE : Alors, on va faire aussi le total comme je vous l'ai dit tout à l'heure, qui sera donc de 4,97%, l'augmentation totale, sans fioriture, et sans revenir sur tout ce qui a été dit avant des différents collègues intervenants, sur les difficultés actuelles. Comment a été préparé le Budget de la Régie des eaux et de l'Assainissement ? Sachant le contexte économique difficile devant lequel ont été, dès le début de l'été, effectivement il y a un ensemble de scénarios qui ont été étudiés pour le cas où, nous rencontrons d'éventuelles difficultés, pour obtenir des prêts bancaires. Il y a donc eu douze scénarios qui ont été étudiés. Au mois de septembre nous avons invité, l'ensemble, je les ai appelés « partenaires » potentiels des organismes bancaires du territoire afin de leur présenter nos priorités à venir, qui comme vous le savez sont un, la future station d'épuration de Jouanas, pour un montant d'environ 12 000 000 € ; deux le projet de géothermie que nous souhaitons tous, pour un montant dont vous verrez qui est réévalué autour de dix millions d'euros ; et donc bien entendu nous avons reçu tous ces organismes.

Qui, à ce moment-là c'était au mois de septembre, nous on dit on vous apportera une réponse fin novembre, début décembre. Tout ceci a été présenté lors des orientations budgétaires du Conseil d'Exploitation de Novembre et donc avec les huit scénarios potentiels d'augmentations. Il s'avère que nous sommes arrivés au Conseil d'Exploitation de décembre pour présenter le budget, et que nous n'avons à ce jour, on est le 13, aucun retour d'engagements potentiels des organismes bancaires sur les emprunts à venir. Ainsi donc il nous a fallu faire un choix en toutes responsabilités, sur les huit scénarios potentiels, et que nous nous sommes dit que nous ne pouvions pas non plus aller au scénario le plus disant, puisque ce scénario le plus disant prévoyait donc une augmentation totale de 8,63% du tarif du mètre cube, parce qu'on connaît le contexte de nos citoyens puisque nous mêmes nous payons l'eau sur Mont de Marsan, et que l'on sait effectivement les difficultés de tous. Nous avons donc fait le choix d'un scénario meilleur, du scénario 4, qui aujourd'hui donne les orientations que nous vous avons indiquées. Ce scénario nous permettra d'équilibrer un certain nombre de travaux, en tout état de cause l'endettement de la régie des eaux tant d'un point de vue du service de l'eau que du service de l'assainissement. Si bien évidemment nous obtenons comme nous l'espérons les emprunts dès lors que nous aurons des réponses des organismes bancaires. Si nous n'obtenons

pas l'intégralité des sommes désirées, il va bien évidemment de soit qu'il nous faudra faire des délibérations modificatives du budget. Aujourd'hui tout le monde le dit, nous sommes devant des budgets incertains. Nous faisons donc un choix en toute responsabilité parce qu'on sait que nous avons des priorités, mais on fait aussi ce choix en toute responsabilité parce qu'on connaît la difficulté de nos concitoyens. Je vais vous donner des chiffres, puisque nous avons fait aussi des calculs et des ratios, ce scénario-là, cette augmentation-là de 4,97% totale, abonnement compris, pour un montant facturé de l'abonné Montois moyen de 90m3, ça fait passer la facture de 273,38 € à 286,96 €. C'est à dire que le fumeur devra se passer de deux paquets de cigarettes dans l'année. Je veux donner quand même quelque chose de comparatif et de tangible, parce que annoncer 5% d'augmentation, il faut aussi dire ce que cela représente au final. C'est deux paquets de cigarettes sur la consommation moyenne.

Madame le Maire : Vous l'avez compris et Thierry l'a très bien expliqué et je l'en remercie, il y a des investissements très lourds à réaliser avec notamment la station de Jouanas. C'est vrai que Thierry et Monsieur le Directeur de la Régie prépare cet investissement important puisqu'il y a eu des augmentations de l'assainissement progressivement parce qu'on savait cet investissement important, donc voilà ça s'inscrit là-dedans, par contre ce qu'il écrit c'est une réalité, c'est la difficulté parce que je pense que pour l'année 2013, il doit falloir cinq ou six millions d'emprunts pour l'investissement, cinq millions à peu près, donc il faut trouver des organismes bancaires qui veuillent bien aller là-dedans. On va travailler comme on a travaillé pour l'agglomération, à secouer les cocotiers nous allons y arriver.

Monsieur Renaud LAGRAVE : Micro non allumé.

Madame le Maire : Oui, oui pour les deux.

Monsieur Thierry SOCODIABEHÉRE : Écoutez c'est bien simple, j'ai eu une réponse assez étonnante de la part d'un organisme bancaire, qui m'a dit : « si vous deviez faire un choix entre la Géothermie et la station d'épuration de Jouanas », je leur ai bien évidemment rappelé que j'avais un arrêté préfectoral qui cessait le fonctionnement de la station d'épuration de Jouanas au 31 janvier 2016, et que donc forcément il fallait la faire, et je leur ai rappelé aussi que la Géothermie, il y allait avoir beaucoup de monde qui allait en dépendre notamment par rapport au tarif des mégas watt heure qui allait être un tarif très social, et que si nous ne le faisons pas maintenant, en plus nous allons manquer probablement certaines subventions très importantes dans le cadre de l'équilibre du budget et que cela pourrait remettre en cause complètement le projet. Il n'y a pas le choix et ça nous leur avons parfaitement expliqué, mais aujourd'hui nous n'avons pas d'engagement.

Madame le Maire : Il y a du FEDER, il y a 500 000 € de FEDER et 500000 € de la Région sur le réseau de chaleur du Peyrouat. On va trouver, on va faire. Si vous souhaitez nous aider à secouer les cocotiers, et bien nous allons secouer ensemble.

Monsieur Alain BACHE : Pour appuyer les propos de Thierry SOCODIABEHÉRE, il faut préciser quand même que c'est un investissement, des investissements obligatoires auxquels nous allons avoir à faire face, et c'est pour plus y compris de sécurité, en terme environnemental et de produit que nous avons à consommer et à rejeter, parce que ce sont aussi ces questions-là qu'il faut..., ça serait bien à mon avis, je m'excuse de le dire comme ça mais j'aurai pu le dire au Conseil d'Exploitation mais ça me vient à l'esprit maintenant. Comme nous avons mis en place une commission, ce que l'on a appelé le service public, où il y a les associations etc... Ça aurait été bien de les convier à cette réception et de leur donner l'ensemble de ces éléments, comme ça, ça évitera qu'il y ait des choses qui se disent dans la nature sans avoir l'intégralité des éléments. On peut

toujours dire c'est toujours deux machins, deux ceci, deux cela, c'est toujours une augmentation.

Madame le Maire : Bien sûr.

Monsieur Alain BACHE : Voilà, et ça corrobore les propos que Geneviève ARMENGAUD a tenue tout à l'heure aux difficultés des gens de la ville, parce qu'il n'y a pas que les parents qui ont des enfants qui vont dans les centres sociaux, il y a aussi beaucoup de personnes âgés.

Madame le Maire : Cette commission va se réunir, courant janvier, c'est mieux que rien, et c'est vrai que c'est une bonne chose. Pour le budget Assainissement, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, et donc la géothermie.

Monsieur Thierry SOCODIABEHÉRE : Pour la géothermie, en section de fonctionnement un total des dépenses qui s'équilibre avec le total des recettes, pour une somme de 327 000 € et là bien évidemment une section d'investissement très importante dont le total des dépenses s'équilibre avec le total des recettes à une hauteur de 4 602 350 €.

Madame le Maire : Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Je crois que l'on a terminé. Nous avons donc terminé avec les budgets, et je vous remercie. Je voudrais aussi remercier l'ensemble des services financiers, des Directeurs et des élus aussi qui ont travaillé aussi à l'élaboration de ce budget. Merci à eux.

Ayant entendu son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour et 8 voix contre (Monsieur Alain GASTON, M. Renaud LAGRAVE, Mme Rose LUCY, M. Alain BACHE, M. Jean-Michel CARRERE, Mme Geneviève ARMENGAUD, M. Abdallah EL BAKKALI, Mme Michèle BERDOT), adopte le Budget Principal de la ville et le Budget annexe Parcs de Stationnement et à l'unanimité des membres présents, adopte les Budgets annexes Programme de Rénovation Urbaine, ZAC Quartier Nord Peyrouat, Régie Municipale du Crématorium, Régie des Pompes Funèbres Municipales, Régie Municipale des Fêtes et Animations, Self Bosquet, Régie Municipale des Eaux, Régie Municipale de l'Assainissement, Régie Municipale de la Géothermie.

AUTORISE

– Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°5

Objet : Création d'une autorisation de programme en vue de l'acquisition en VEFA du parc de stationnement de l'Îlot République

Rapporteur : M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Note de synthèse

L'article L.3312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales permet d'instaurer une procédure

dite Autorisations de Programme / Crédit de Paiement) ayant pour objet et pour avantage de rendre possible l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite d'un programme pluriannuel tout en n'inscrivant au budget que les seuls crédits qui concernent l'exercice.

La décision ayant été prise d'acquérir en VEFA le parking du complexe de l'Îlot République pour un montant de 3,9 millions d'euros hors taxes avec des paiements échelonnés à certaines étapes de la réalisation de la construction, il apparaît nécessaire de créer une autorisation de programme sur le budget annexe « parc de stationnement ».

L'échéancier des paiements serait comme suit sur la période 2013-2015 :

Autorisation de programme « Acquisition du parking souterrain de l'Îlot République »			
CP 2013	CP 2014	Au delà	Montant Total de l'AP
585 000 € HT	3 237 000 € HT	78 000 € HT	3 900 000 € HT

Projet de délibération

Vu l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité de créer des autorisations de programme,

Vu la délibération du budget annexe « parc de stationnement » autorisant Mme le Maire à signer un contrat de réservation pour l'acquisition en VEFA d'un parking enterré,

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Par 25 voix pour et 8 voix contre (Monsieur Alain GASTON, M. Renaud LAGRAVE, Mme Rose LUCY, M. Alain BACHE, M. Jean-Michel CARRERE, Mme Geneviève ARMENGAUD, M. Abdallah EL BAKKALI, Mme Michèle BERDOT),

DECIDE

- de créer une autorisation de programme sur la période 2013-2015 en vue de l'acquisition d'un parking enterré sur l'Îlot République pour un montant de 3 900 000 € HT sur le budget annexe « parc de stationnement » ;
- l'inscription des crédits de paiement sur le budget suivant l'échéancier défini ci dessous :

Autorisation de programme « Acquisition du parking souterrain de l'Îlot République »			
CP 2013	CP 2014	Au delà	Montant Total de l'AP
585 000 € HT	3 237 000 € HT	78 000 € HT	3 900 000 € HT

AUTORISE

- Mme le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à intervenir à la signature de toute pièces et

formalités se rapportant à la présente décision.

PRECISE

- Que le suivi de l'AP/CP se fera par opération budgétaire et que les reports de crédit de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement N+1.

Délibération n°6

Objet : Création d'une autorisation de programme pour le financement de la réhabilitation de l'école du groupe scolaire Saint Médard.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Note de synthèse

L'article L.3312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales permet d'instaurer une procédure dite Autorisations de Programme / Crédit de Paiement) ayant pour objet et pour avantage de rendre possible l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite d'un programme pluriannuel tout en n'inscrivant au budget que les seuls crédits qui concernent l'exercice.

La rénovation du groupe scolaire de Saint Médard s'inscrit dans le cadre du programme de rénovation des écoles communales de Mont de Marsan. Le Conseil Municipal, sur les conseils du maître d'ouvrage ayant travaillé sur le projet, a validé le principe de la réhabilitation de l'école maternelle existante et la reconstruction complète des locaux de l'école primaire ainsi que ceux destinés à la restauration.

Le coût du programme a été estimé à 4 700 000 € TTC Ce programme courrait sur la période 2013-2015.

Au vu des sommes à engager et de l'échelonnement dans le temps des travaux à réaliser il apparaît pertinent de créer une autorisation de programme pour la réhabilitation du groupe scolaire de Saint-Médard.

L'échéancier des paiements se ferait comme suit :

Autorisation de programme «Réhabilitation groupe scolaire St Médard »			
CP 2013	CP 2014	Au delà	Montant Total de l'AP
1 400 000 € TTC	2 500 000 € TTC	800 000 € TTC	4 700 000 € TTC

Projet de délibération

Vu l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité de créer des autorisations de programme,

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

DECIDE

- de créer une autorisation de programme en vue des travaux de réhabilitation et de construction sur le groupe scolaire Saint Médard pour un montant de 4 700 000 € TTC sur le budget principal ville ;
- l'inscription des crédits de paiement suivant l'échéancier défini ci dessous :

Autorisation de programme « Réhabilitation groupe scolaire St Médard»			
CP 2013	CP 2014	Au delà	Montant Total de l'AP
1 400 000 € TTC	2 500 000 € TTC	800 000 € TTC	4 700 000 € TTC

AUTORISE

- Mme le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à intervenir à la signature de toute pièces et formalités se rapportant à la présente décision.

PRECISE

- que le suivi de l'AP/CP se fera par opération au sens de l'instruction M14 et que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1.

Délibération n°7

Objet : Actualisation de l'autorisation de programme «ZAC Quartier Nord Peyrouat».

Rapporteur : M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Note de synthèse

L'article L.3312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales permet d'instaurer une procédure dite Autorisations de Programme / Crédit de Paiement) ayant pour objet et pour avantage de rendre possible l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite d'un programme pluriannuel tout en n'inscrivant au budget que les seuls crédits qui concernent l'exercice.

L'autorisation de programme « ZAC Quartier Nord Peyrouat » a été créée en 2011. Au vu de la consommation des crédits de l'année 2012 et des prévisions de mandatement 2013 fonction de l'avancée des travaux, il convient d'actualiser cette autorisation de programme.

Le niveau global de l'autorisation de programme est modifié à la somme de 13 108 050 € pour tenir compte du nouveau périmètre des travaux prévus. Les inscriptions en crédits de paiement nécessitent donc d'être actualisées selon le tableau suivant :

Autorisation de programme « ZAC Quartier Nord Peyrouat »				
Crédits déjà réalisés	CP 2013	CP 2014	Au delà	Montant Total de l'AP
5 785 903,30 € HT	4 052 381 € HT	3 269 765,70 € HT	HT	13 108 050 € HT

Projet de délibération

Vu l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité de créer des autorisations de programme,

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

DECIDE

- d'actualiser le montant global de l'autorisation de programme et des crédits de paiement selon l'échéancier suivant :

Autorisation de programme « ZAC Quartier Nord Peyrouat »				
Crédits déjà réalisés	2013	2014	Au delà	Montant total de l'AP
5 785 903,30 € HT	4 052 381 € HT	3 269 765,70 € HT	€ HT	13 108 050 € HT

- d'inscrire le montant des crédits de paiement 2013 sur le budget annexe « ZAC Quartier Nord Peyrouat » ;

AUTORISE

- Mme le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à intervenir à la signature de toute pièces et formalités se rapportant à la présente décision.

Délibération n°8

Objet : Modification de l'Autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement des berges (AP/CP).

Rapporteur : M. Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

Note de synthèse

Au Budget primitif 2012, voté le 15 décembre 2011, 1 500 000 € ont été inscrit,
Au budget secondaire 2012, voté le 29 mars 2012, 632 086.63 € de restes à réalisés de l'année 2011

ont été reportés sur l'année 2012,

Par Décision Modificative n° 1, voté le 28 juin 2012, 120 000 € de crédits de paiement annuels supplémentaires ont été inscrit,

Et au Budget primitif 2013, voté le 13 Décembre 2012, 1 900 000 € ont été inscrit pour la poursuite de l'opération d'Aménagement des Berges,

Il convient, au vu de l'avancement des travaux, de modifier les crédits annuels de paiement, sans modification du montant de l'autorisation de programme.

Projet de délibération

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Par délibération en date du 6 Décembre 2010, notre assemblée a approuvé l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement pour l'opération d'aménagement des berges.

Il est proposé à notre assemblée une modification des crédits de paiements annuels, sans modification du montant de l'autorisation de programme pour les exercices budgétaires futurs, comme indiqué dans le tableau suivant :

Libellé programme	Montant de l'autorisation de programme	Montant des crédits de paiement					Reste à financer (exercices > 2014)
		2010	2011	2012	2013	2014	
Prévisions					1 900 000,00	2 600 000,00	5 689 438,50
Réalisé		573 358,06	2 628 410,85	817 738,98			
Reste à réaliser 2012				1 431 053,61			
TOTAL	15 640 000	573 358,06	2 628 410,85	2 248 792,59	1 900 000,00	2 600 000,00	5 689 438,50

Après avis de la commission des finances en date du 05 Décembre 2012,

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- l'autorisation de programme/crédits de paiements suivante :

Libellé programme	Montant de l'autorisation de programme	Montant des crédits de paiement					Reste à financer (exercices > 2014)
		2010	2011	2012	2013	2014	
Prévisions					1 900 000,00	2 600 000,00	5 689 438,50
Réalisé		573 358,06	2 628 410,85	817 738,98			
Reste à réaliser 2012				1 431 053,61			
TOTAL	15 640 000	573 358,06	2 628 410,85	2 248 792,59	1 900 000,00	2 600 000,00	5 689 438,50

S'ENGAGE

- à inscrire les crédits de paiement en budget primitif du budget principal 2013 à hauteur de 1 900 000 €,

AUTORISE

- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°9

Objet : Actualisation de l'autorisation de programme Boulevard Nord

Rapporteur : M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Note de synthèse

L'article L.3312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales permet d'instaurer une procédure dite Autorisations de Programme / Crédit de Paiement) ayant pour objet et pour avantage de rendre possible l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite d'un programme pluriannuel tout en n'inscrivant au budget que les seuls crédits qui concernent l'exercice.

L'autorisation de programme «Boulevard Nord » a été créée au 2011. Il convient de revoir le montant des crédits de paiement en fonction de l'avancée des travaux.

Il est donc proposé de revoir les niveaux des crédits de paiement sans pour autant modifier le montant global de l'autorisation de programme.

Autorisation de programme « Boulevard Nord »				
Crédits déjà réalisés	CP 2013	CP 2014	Au delà	Montant Total de l'AP
465 654,64 € TTC	2 935 322€ TTC	1 584 916€ TTC	621410,36 € TTC	11 200 000 € TTC

Projet de délibération

Vu l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la possibilité de créer des autorisations de programme,

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

DECIDE

- d'actualiser les montants des crédits de paiement selon l'échéancier suivant :

Autorisation de programme « Boulevard Nord»				
Crédits déjà réalisés	2013	2014	Au delà	Montant total de l'AP
465 654,64 € TTC	2 935 322 € TTC	1 584 916 € TTC	6 214 073,36€ TTC	11 200 000 € TTC

- d'inscrire le montant des crédits de paiement sur le budget annexe «Projet de Rénovation Urbaine » suivant l'échéancier ci dessus ;

AUTORISE

- Mme le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à intervenir à la signature de toute pièces et formalités se rapportant à la présente décision.

Délibération n°10

Objet : Autorisation de programme et crédits de paiement pour le développement de la géothermie à Mont de Marsan.

Rapporteur : M. Thierry SOCODIABEHERE, Adjoint au Maire.

Note de synthèse et projet de délibération

Par délibération en date du 13 novembre 2012, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'autorisation de programme de développement de la géothermie.

Il convient de prendre en compte dans le cadre du budget de la géothermie, la construction du réseau de chaleur et la chaufferie de l'éco-quartier Peyrouat.

Dans ces conditions, l'autorisation de programme est modifiée comme suit :

Libellé programme	Montant de l'autorisation de programme en Euros HT	Montant des crédits de paiement en Euros HT			
		2012	2013	2014	2015
Développement de la géothermie	10 386 950	400 000	4 566 950	4 986 000	434 000

Par convention d'aide en date du 10 juillet 2012, l'ADEME s'est engagée à financer cette opération à hauteur de 3 253 452,00 €Euros soit 37 % du montant total des travaux.

L'Agence de l'Eau a été sollicitée pour une participation financière au niveau du bassin ; celle-ci devrait s'élever à 450 000,00 €Euros, ce qui porterait l'aide globale sur le projet géothermie primaire à 3 703 452,00 €Euros, représentant 42,5 % environ du montant total du programme.

Par convention d'aide en date du 5 octobre 2012 la Région s'est engagée à financer les travaux sur le réseau de chaleur et la chaufferie à hauteur de 500 000,00 €Euros.

Le FEDER devrait s'engager à financer cette opération à hauteur de 500 000,00 €Euros. La

décision sera prise dans le courant du 1^{er} trimestre 2013.

Le prêt bancaire conventionné avec l'ANRU, d'un montant de 610 000,00 €uros a été demandé afin d'assurer le financement du réseau de chaleur dont les travaux sont en cours.

L'aide sur le réseau de chaleur Peyrouat serait de 1 000 000,00 €uros, ce qui porterait l'aide globale sur l'ensemble de l'opération, réseau primaire et réseau de chaleur Peyrouat à :

3 703 452,00 €uros + 1 000 000,00 €uros = 4 703 452,00 €uros soit 45 % environ du montant total des travaux.

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de modifier les montants de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour le développement de la géothermie à Mont de Marsan,

Après avis du Conseil d'exploitation en date du 6 décembre 2012,

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver cette délibération.

Madame le Maire : Y a-t-il des questions ? Vous avez bien compris le principe, parce que le réseau de chaleur du Peyrouat intègre cette AP/CP ainsi que les subventions qui vont aller avec, et les subventions ce ne sont pas 372 000 €, ce sont 500 000 € de la Région et 500 000 € du FEDER. Parce que nous avons souhaité que la gestion de ce réseau de chaleur soit public. Sinon il fallait faire une délégation de service public, et vous m'auriez engueulée, oui je sais, mais bon il y a des domaines où on peut les faire et des domaines où effectivement tout ce qui est énergie ou eau, on doit rester. Y a-t-il des votes contre? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- les modifications apportées aux montants de l'autorisation de programme et crédits de paiement nécessaires au développement de la géothermie à Mont de Marsan.

AUTORISE

- Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de toute pièce et formalité s'y rapportant.

Délibération n°11

Objet : Admissions en non-valeur et créances éteintes Budget Principal Ville – exercice 2012

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Note de synthèse

Monsieur le Trésorier Principal d'Agglomération a présenté l'état des créances à admettre en non-valeur et des créances éteintes sur les recettes non recouvrées relatives aux exercices 2001 à 2011. Ces demandes d'admission en non-valeur représentent un montant total de : 24 798,13 €. Les crédits sont prévus au chapitre 65 articles 6541 « admissions en non valeur » et 6452 « créances éteintes ». (modification du compte 654 par arrêté ministériel au 1er janvier 2012)

Projet de délibération

Monsieur le Trésorier Principal d'Agglomération a présenté l'état des créances à admettre en non-valeur et des créances éteintes sur les recettes non recouvrées relatives aux exercices 2001 à 2011. Ces demandes d'admission en non-valeur représentent un montant total de : 24 798,13 € et sont expressément motivées par l'insolvabilité des débiteurs, leur disparition ou la caducité de la créance.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- les demandes d'admission en non-valeur et les créances éteintes présentées par Monsieur le Trésorier Principal d'Agglomération pour un montant de : 24 798,13 € ;

PRECISE

- que les crédits sont prévus au chapitre 65 article 654 « pertes sur créances irrécouvrables » ;

AUTORISE

- Madame le Maire , ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°12

Objet : Budget Principal de la ville et Budget annexe Pompes Funèbres Municipales - Décision Modificative n°3 / Budget annexe Programme de Rénovation Urbaine et Budget annexe Service de l'Eau - Décision Modificative n°2 / Budget annexe ZAC Quartier Nord Peyrouat – Décision Modificative n°1.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Note de synthèse

Le Budget primitif 2012 du budget principal de la ville et de ses budgets annexes a été voté le 15 décembre 2011. Un Budget Supplémentaire et deux Décisions Modificatives ont été adoptés au Conseil Municipal afin d'apporter des ajustements comptables à ces budgets.

A ce jour, il convient, par Décision Modificative n° 3 pour le budget principal et pour le budget annexes Pompes Funèbres Municipales, par Décision Modificative n° 2 pour le budget annexe Programme de Rénovation Urbaine et Service de l'Eau et par Décision Modificative n° 1 pour le budget annexe ZAC Quartier Nord Peyrouat, d'ajuster les crédits prévus.

Projet de délibération

Considérant le budget primitif 2012 voté le 15 décembre 2011,

Considérant le budget supplémentaire voté le 29 mars 2012,

Considérant la décision modificative n°1 du budget principal et des budgets annexes des Pompes Funèbres Municipales et du Programme de Renouvellement Urbain votée le 28 juin 2012,

Considérant la décision modificative n°2 du budget principal votée le 2 octobre 2012,

Considérant la décision modificative n°2 du budget annexe des Pompes Funèbres Municipales votée le 13 novembre 2012,

Considérant la décision modificative n°1 du budget annexe Service de l'Eau votée le 13 novembre 2012,

Il convient, dans le cadre d'une décision modificative, de procéder à des ajustements :

Budget Principal

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
N° Compte	Libellés investissement	Montant	N° Compte	Libellés investissement	Montant
041			041		
2161	Acquisitions oeuvres et objets d'art	4 103 100,00	10251	Dons et Legs	4 103 100,00
21			10		
2161	Acquisitions oeuvres et objets d'art	-4 103 100,00	10251	Dons et Legs	-4 103 100,00
	Total	0,00		Total	0,00

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Compte	Libellés fonctionnement	Montant	Compte	Libellés fonctionnement	Montant
65					
6521	Déficit budgets annexes	15 000,00			
65737	Subventions fonctionnement autres ets publics	-15 000,00			
	Total	0,00		Total	0,00

Budget «Programme de Rénovation Urbaine »

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
N° Compte	Libellés investissement	Montant	N° Compte	Libellés investissement	Montant
10102			024		
2313	Construction	413 150,00	024	Produit de cessions	-177 450,00
4582			10		
458201		154 325,24	10222	F.C.T.V.A.	-139 074,76
			16		
			1641	Emprunts	884 000,00
	Total	567 475,24		Total	567 475,24

(Détail annexe 1)

Budget «ZAC Quartier Nord Peyrouat »

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
N° Compte	Libellés investissement	Montant	N° Compte	Libellés investissement	Montant
040			16		
3351	En-cours de production Terrains	562 525,00	1641	Emprunt	562 525,00
	Total	562 525,00		Total	562 525,00

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Compte	Libellés fonctionnement	Montant	Compte	Libellés fonctionnement	Montant
			042		
			7133	Variation des en-cours de production	562 525,00
			70		
			7015	Vente de terrains	-562 525,00
	Total	0,00		Total	0,00

Budget «Pompes Funèbres Municipales »

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Compte	Libellés fonctionnement	Montant	Compte	Libellés fonctionnement	Montant
011					
6021	Matières consommables	8 400,00			
6228	Rémunérations d'intermédiaires	2 000,00			
012					
6411	Salaires	4 000,00			
6414	Indemnités et avantages divers	2 000,00			
65					
6541	Créances irrécouvrables admises en non valeur	-1 500,00			
658	Charges diverses de gestion	-200,00			
67					
6718	Autres charges exceptionnelles	-500,00			
673	Titres annulés exercices antérieurs	-500,00			
023					
023	Virement à la section d'investissement	-13 700,00			
	Total	0,00		Total	0,00

Budget «Service de l'Eau »

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
N° Compte	Libellés investissement	Montant	N° Compte	Libellés investissement	Montant
16					
1641	Emprunt	20 130,00			
23					
2315	Installations, matériel et outillage techniques	-20 130,00			
	Total	0,00		Total	0,00

Après avis de la commission des finances en date du 05 Décembre 2012,

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'approuver les décisions modificatives pour l'exercice 2012 comme indiqué ci-dessus.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Par 25 voix pour et 8 voix contre (Monsieur Alain GASTON, M. Renaud LAGRAVE, Mme Rose LUCY, M. Alain BACHE, M. Jean-Michel CARRERE, Mme Geneviève ARMENGAUD, M. Abdallah EL BAKKALI, Mme Michèle BERDOT), approuve la décision modificative du budget principal et à l'unanimité des membres présents, approuve les budgets annexes du Programme de Rénovation Urbaine, de la ZAC Quartier Nord Peyrouat, de la Régie des Pompes Funèbres Municipales et Service de l'Eau.

AUTORISE

- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Objet : Information du Conseil Municipal sur les tarifs 2013 à caractère non fiscal, dans le cadre de la délégation accordée à Madame le Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités locales, et de la délibération du 29 juin 2010, donnant délégation de pouvoir à Mme le Maire de créer les tarifs, à caractère non fiscal, par simple décision, sans limitation de plafond.

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire.

Note de synthèse

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, lors de sa délibération du 29 Juin 2010, a donné délégation à Madame le Maire pour créer les tarifs, à caractère non fiscal, par simple décision sans limitation de plafond.

Selon l'article L2122-22 du même code, "Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal".

Le tableau ci-joint a pour objet d'informer le Conseil Municipal sur les nouveaux tarifs du budget général et des budgets annexes à caractère non fiscal, applicables à compter du 1er janvier 2013. Dans ce tableau ne figurent pas les tarifs des cantines scolaires, des stages sportifs et des spectacles tauromachiques, qui ont fait ou feront l'objet d'une décision particulière.
(voir annexe)

Madame le Maire : Pas d'augmentation importante, ça ne suit pas l'inflation en général de toute façon ou mal, ou en moyenne ça suit l'inflation Jean-Pierre PINTO ?

Monsieur Jean-Pierre PINTO : L'augmentation suit l'inflation et la deuxième indication c'est que tous les tarifs extérieurs sont à 30% de plus que le tarif Montois, et on a harmonisé l'ensemble des tarifs extérieur. Auparavant vous aviez des 40%, des 20%, nous avons harmonisé à 30% de plus, pour les tarifs hors Mont de Marsan.

Madame le Maire : Pas les écoles, sauf les écoles. S'il n'y a pas de commentaires là-dessus nous allons poursuivre.

Objet : Information du Conseil Municipal sur les tarifs 2012 Régie du Crématorium.

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire.

Note de synthèse

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2008, et 29 juin 2010 chargeant le Maire des délégations prévues à l'article précité du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 11 mai 2010 et 4 mai 2011, approuvant la construction d'un crématorium d'une part, et la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour ce crématorium d'autre part,

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie du Crématorium en date du 24 mai 2012,

Il a été prise une décision tarifaire en date du 17 octobre 2012 créant des tarifs afférents aux prestations proposées par le crématorium municipal, à compter de son ouverture, répertoriés dans le tableau ci-dessous.

PRESTATION	TARIF TTC
Crémation	562 €
Crémation cercueil < 150 cm	281 €
Crémation cercueil < 100 cm	141 €
Crémation cercueil < 60 cm	90 €
Cérémonie d'hommage (maître de cérémonie + hommage)	78 €
Location salle de cérémonie	107 €
Mise en attente, cercueil en transit au-delà de 24 heures	43 € / jour
Dépôt temporaire d'urne	1 € / jour

(gratuit les 3 premiers mois)	
Gravure plaque pour urne	6 €
Dispersion des cendres	39 €
Crémation des pièces anatomiques (forfait)	90 €
Crémation des restes exhumés > 150 cm	562 €
Crémation des restes exhumés < 150 cm	281 €
Majoration en dehors des heures ouvrables	50%

Ces tarifs (en euros toutes taxes comprises) sont en application depuis le 29 octobre 2012, date d'ouverture du crématorium.

Délibération n°13

Objet : Soumission des travaux de clôture à déclaration préalable

Rapporteur : M. Hervé BAYARD, Adjoint au Maire.

Note de synthèse

Depuis la réforme des autorisations d'urbanisme entrée en vigueur le 1er octobre 2007, les travaux de clôtures sont dispensés de toutes formalités en raison de leur nature ou de leur faible importance.

Toutefois, les clôtures situées dans le périmètre de monument historique sont toujours assujetties à déclaration.

Instaurer la déclaration de clôture, sur l'ensemble du territoire communal, permettra à la Ville de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas le plan local d'urbanisme ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux.

Il est précisé qu'au sens de l'urbanisme, constituent des clôtures les murs, treillis, pieux, palissades, grilles, barbelés, grillages, portes de clôture, destinés à fermer un passage ou un espace (En revanche, une haie vive n'est pas considérée comme une clôture).

Conformément à l'article R 421-12 du code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal peut décider d'instaurer une telle autorisation sur son territoire.

Toutefois, conformément à l'article R421-2 du Code de l'Urbanisme, cette obligation ne s'appliquera pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

Projet de délibération

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R 421-12,
- Vu l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,
- Vu le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance susvisée,
- Vu le décret n°2007-817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1er octobre 2007,
- Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 07 février 2012,
- Considérant qu'à compter du 1er octobre 2007 le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture n'était plus systématiquement requis,

- Considérant que le conseil municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire, en application de l'article R 421-12 du Code de l'urbanisme,
- Considérant qu'instaurer la déclaration de clôture, sur l'ensemble du territoire communal, permettra à la Ville de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci ne respecte pas le plan local d'urbanisme ou si la clôture est incompatible avec une servitude d'utilité publique, de manière à éviter la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

DECIDE

- de soumettre l'édification de clôture à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal

PRECISE

- que la présente délibération sera exécutoire dès le premier jour de l'affichage du compte rendu de la présente séance.

Délibération n°14

Objet : Lancement d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Monsieur Hervé BAYARD, Adjoint au Maire.

Note de synthèse et Projet de délibération

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 07 février 2012.

Depuis cette date, l'utilisation du règlement ainsi que des documents graphiques ont permis de mettre à jour certaines difficultés quant à l'interprétation de règles ou la lecture de plans.

Les modifications apportées au document d'Urbanisme se résumeront donc à des ajustements réglementaires et à des clarifications nécessaires à une meilleure compréhension de l'ensemble des documents tant pour les administrés, les professionnels que les instructeurs.

De plus, la modification permettra également de prendre en compte les récentes évolutions réglementaires.

Le code de l'Urbanisme (art. 123-13) stipule que la procédure de modification peut être utilisée si la modification envisagée :

- ne porte pas atteinte à l'économie générale du Plan d'Aménagement et de Développement Durable
- ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ou une protection édictée en raison des risques de nuisance de qualité des sites des paysages ou des milieux naturels
- ne comportent pas de graves risques de nuisance.

Les adaptations envisagées n'entrant dans aucun des cas susnommés, la procédure de modification peut être lancée dans le cas présent.

Les modalités de la procédure seront les suivantes :

- les personnes publiques associées seront consultées et auront un mois pour nous transmettre leur avis,
- Une enquête publique, d'une durée d'un mois et dont les dates et modalités seront fixées ultérieurement par arrêté municipal, sera organisée afin que les administrés puissent s'exprimer sur la procédure engagée,
- Un dossier complet présentant le projet de modification ainsi qu'un registre des observations seront mis à la disposition du public à la direction du pôle technique, 8 rue Maréchal Bosquet,
- Le dossier définitif du projet sera arrêté par le Conseil Municipal et tenu à la disposition du public tel que le prévoit l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-1 et suivants et R132-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal approuvant le Plan Local d'Urbanisme en date du 07 février 2012

Vu l'article L 123-13 définissant les conditions pour recourir à la procédure de modification,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le lancement d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme et sur la phase de concertation.

Ayant entendu son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- le lancement d'une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.

PRÉCISE

- que les modalités de l'enquête publique seront déterminées par arrêté du Maire

AUTORISE

- Madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint à signer tous documents afférents à la procédure de modification.

Madame le Maire : La délibération suivante concerne une cession de terrain à Pemégnan à ERDF, et le problème c'est que je vais être tenue de vous rappeler un petit peu l'historique, ERDF souhaite partir du site où ils sont pour construire des infrastructures pour développer leurs activités qui soient plus adaptées à leurs besoins actuels. Ils souhaitent faire cela à Pémégnan dans des secteurs balisés sur le plan que vous avez dans vos dossiers. Je vais retirer cette délibération pour une raison simple, c'est que ce n'est pas du tout que l'on ne souhaite pas vendre puisque le site nous paraît tout à fait intéressant, à proximité de la Rocade c'est ce qu'ils souhaitaient comme type de site, mais en fait ERDF va faire construire ça par un promoteur ou par une société et je ne sais pas par qui.

Monsieur Alain BACHE : micro non allumé

Madame le Maire : Je ne suis pas sûre que ce soit par sa société immobilière, ou sa société immobilière qui va peut être déléguer la construction de ce site à quelqu'un, et donc nous aurons certainement besoin de vendre à la personne qui construira le bien. Je la retire donc et je ne la fais pas voter. Maintenant sur le site si vous avez des commentaires à faire, faites-les immédiatement.

Monsieur Alain BACHE : Pas sur le site Madame le Maire, j'ai été interpellé sur cette question justement par rapport avec qui on allait signer. Simplement, il faut que vous sachiez, moi je vous informe et je vous interpelle sur cette question, qu'effectivement ils veulent déménager, en même temps ils veulent enlever des emplois, et je pense notamment à des gens qui sont d'astreinte, il y a trois suppressions de postes d'après ce que m'ont dit les services cet après midi et une autre exigence que vous pourriez avoir dans le cadre de vos rencontres avec ERDF, il y a aujourd'hui une possibilité d'ouverture d'accueil qui a été supprimée il y a quelques années, moi je vous invite à faire preuve de pugnacité auprès de la Direction de ERDF pour qu'ils ouvrent effectivement un accueil dans le cadre des nouveaux locaux. Vous allez me dire : « Je ne peux pas tout faire etc... » mais c'est aussi de votre responsabilité en tant que Maire de demander de l'emploi.

Madame le Maire : Je peux demander des choses, j'ai peur de ne pas forcément influencer sur la politique de développement de ERDF. Dans tous les cas je la retire à cause de ça parce qu'il faudra certainement que nous fassions la vente à celui qui construira.

Délibération n°15

Objet : 2ème prix de la Création urbaine – Attribution de dotations en numéraire.

Rapporteur :M. Hervé BAYARD, Adjoint au Maire.

Madame le Maire : Puisque l'on parle de création urbaine mais bon ça n'a rien à voir, je voudrais annoncer en conseil municipal parce qu'on peut être fier à Mont de Marsan et sur le Marsan puisque nous avons reçu une victoire d'or aujourd'hui. Il s'agit des victoires du paysage dont nous avons eu le premier prix dans la catégorie infrastructures vertes, et il s'agit tout simplement de l'entrée Ouest qui a été primé, et le parrain de l'édition 2012 était Erik ORSENNA qui était membre du Jury également. J'ai envoyé Pierre MALLET parce que moi j'étais retenue ici et nous ne savions pas d'ailleurs ce que nous aurions dans ce concours. Il y a un jury qui met en valeur les jolies réalisations.

Note de synthèse

Le 2^{ème} Prix de la Ville de Mont-de-Marsan récompense un projet innovant de renouvellement urbain d'une friche d'activité dans un contexte d'entrée de ville, sur le quartier de Briole.

Cette deuxième édition a pris la forme d'un concours d'architectes et d'urbanistes ouvert aux étudiants et professionnels de moins de 35 ans.

Il s'agissait de proposer de nouveaux modes d'habiter à Mont de Marsan et de développer un

principe de renouvellement urbain.

C'était également l'occasion pour la Commune de s'ouvrir sur les milieux architecturaux et d'urbanisme à travers une manifestation reflétant la dynamique urbaine impulsée à Mont de Marsan.

Le règlement élaboré pour ce 2ème concours, prévoyait de décerner une récompense pour les 3 lauréats. Celle-ci s'élevait de 1000 à 4000 € en fonction du classement.

Seuls 7 groupements d'étudiants et jeunes architectes ont participé à cette édition dont la remise des prix s'est déroulée le 28 novembre à la boutique culture.

Par la présente, il est donc proposé à notre assemblée d'attribuer les dotations en numéraire à l'ensemble des participants selon la répartition suivante :

- 4000 € pour les candidats arrivés en 1ère place à savoir le groupement :
M. BRUNETTO, Mme LIENARD, M. HUET, M. FICHET et M. LEMONNIER.
- 2000 € pour les candidats arrivés en 2ème place à savoir le groupement :
M.CANTET et Mme ALWAN
- 1000 € pour les candidats arrivés en 3ème place à savoir le groupement :
M. LE GUENAN et Mme LEPELLETIER.
- 500 € pour chacun des autres participants à savoir 4 groupements (sans ordre de classement) : M. MALLIER, M. DUCHER, Mme YEHUDI et Mme KLINGER – M. CAZAENTRE, M. DRAPEAU, M. BOUSSARIE et M. VIDARD – M. LASCAUX, Mme GARACHON, Mme ETIENNE – Mme JARNO, Mme LABAT, Mme PAPONAUD.

Cette répartition n'entraînera pas une augmentation du budget initial financé par les participations des différents partenaires approuvées par la délibération du 15 novembre 2011.

Les sommes attribuées seront versées aux lauréats par mandat administratif payable sur le compte bancaire d'un mandataire que chaque groupement aura désigné.

Projet de délibération

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2011, relative à la convention de partenariat pour le 2ème prix de la création urbaine et notamment le règlement qui y était annexé,

Considérant qu'il y a lieu de déterminer la répartition des dotations numéraires prévues par le règlement du 2ème prix de la Création Urbaine,

Après avis favorable de la Commission Urbanisme en date du 3 décembre 2012,

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- la répartition, citée en note de synthèse, des dotations en numéraire pour l'ensemble des participants du 2ème prix de la création urbaine

AUTORISE

- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Délibération n°16

Objet : Transfert dans le Domaine Public Communal de parcelles rue Henry Potez

Rapporteur : M. Hervé BAYARD, Adjoint au Maire.

Note de synthèse

La société Clairisienne a réalisé un lotissement nommé « les Hameaux des trois rivières ». Suite à l'achèvement des travaux en date du 11 mai 2007 et du 28 février 2008, le Conseil Municipal a approuvé dans sa séance du 24 novembre 2008 le transfert dans le domaine public communal de la parcelle AL 372 correspondant à une section de la rue Henry Potez. A ce jour, il reste des délaissés d'espaces verts et une aire de stationnement cadastrés ainsi :

- AL 373 d'une contenance de 76 m²,
 - AL 374 d'une contenance de 56 m²,
 - AL 375 d'une contenance de 110 m²,
 - AL 376 d'une contenance de 113 m²,
 - AL 377 d'une contenance de 96 m²,
 - AL 378 d'une contenance de 15 m²,
- pour une surface totale de 466 m².

La société souhaite aujourd'hui rétrocéder à la ville l'ensemble de ces parcelles. En effet, lorsque la viabilisation d'un terrain est achevée, le promoteur ou l'association syndicale libre concernée demande le transfert dans le domaine public communal des voies, réseaux et espaces communs dont les espaces verts.

Sur la base des éléments techniques fournis par le demandeur (plans de récolement, document d'arpentage et la demande de transfert du propriétaire) et d'une visite sur place des techniciens du Pôle technique, le transfert des parcelles privées (voies, et délaissés d'espaces communs) peut être approuvé .

Suite à la visite du Pôle technique, il est proposé de transférer lesdites parcelles dans le domaine public communal.

Projet de délibération

Vu le code général des collectivités locales,

Vu l'article L141-3 du code la voirie routière,

Vu l'article L2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la note de synthèse afférente à la présente délibération ci-dessus,

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- le transfert dans le domaine public communal des parcelles suivantes :
- AL 373 d'une contenance de 76 m²,
- AL 374 d'une contenance de 56 m²,
- AL 375 d'une contenance de 110 m²,
- AL 376 d'une contenance de 113 m²,
- AL 377 d'une contenance de 96 m²,
- AL 378 d'une contenance de 15 m²,

CONFIE

- au Pôle technique de rédiger l'acte administratif.

AUTORISE

- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes les pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°17

Objet : Tarifs pour l'exercice 2013 – Marchés - Tarifs des stationnements (Matériel et Personnes) et Domaine Public.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Note de synthèse :

Comme chaque année, il convient de proposer à notre assemblée les tarifs applicables pour les Marchés, les stationnements (Matériel et personnes) et Occupation du Domaine Public, pour le prochain exercice budgétaire à compter du 1^{er} janvier 2013. Il est proposé une augmentation de 2%.

Toutefois, depuis 2011 des travaux perturbent l'activité commerciale des commerçants du marché des Arènes. Il est donc demandé à l'assemblée délibérante de geler les tarifs du marché des arènes pour l'année 2013, et d'appliquer les tarifs 2012.

Projet de délibération :

NATURE	2012	2013
A – TARIFS MARCHÉ SAINT ROCH		
ETAL		
Volant par m/l	1,79 €	1,83 €
Abonnement trimestriel – 1 marché – le m/l	1,68 €	1,71 €
Abonnement trimestriel – 2 marchés – le m/l	1,58 €	1,61 €
Abonnement semestriel – 1 marché – le m/l	1,58 €	1,61 €
Abonnement semestriel – 2 marchés – le m/l	1,53 €	1,56 €
Abonnement annuel – 1 marché – le m/l	1,53 €	1,56 €
Abonnement annuel – 2 marchés – le m/l	1,48 €	1,51 €
B – TARIFS DU MARCHÉ A LA BROCANTE – MARCHÉ SAINT ROCH		
Forfait par jour par m/l	1,79 €	1,83 €
C – TARIFS DU MARCHÉ DE LA TOUSSAINT ARÈNES/SAINT ROCH		
Forfait 1 journée	41,92 €	42,76 €
Par jour supplémentaire	20,96 €	21,38 €
D – TARIFS DU MARCHÉ DES ARÈNES :		
TARIF PAR JOUR ET PAR METRE LINEAIRE		
Volant par m/l	1,28 €	1,28 €
Abonnement trimestriel - le m/l	1,22 €	1,22 €
Abonnement semestriel – le m/l	1,17 €	1,17 €
Abonnement annuel – le m/l	0,92 €	0,92 €
VENTE SPECIALE AVEC CAMION PUBLICITAIRE		
Forfait journalier	41,92 €	42,76 €
E – TARIF POUR FOIRES AUX LIVRES		
Forfait par jour et par emplacement	40,00 €	40,80 €
TARIFS DES STATIONNEMENTS - MATERIEL		
A – TARIFS OCCUPATIONS VOIRIES		
1 - OCCUPATION DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX : cabane de chantier – Benne à gravats – Echaffaudage à pieds ou sur tréteaux, mobile ou suspendu – clôture et palissade de protection		
Par m ² et par jour	0,56 €	0,57 €
Par m ² et par semaine	3,16 €	3,22 €
2 - OCCUPATION PAR : sapine – grue – nacelle et appareil de levage		
Par unité et par jour	7,34 €	7,49 €
Par unité et par semaine	43,96 €	44,84 €

3 - OCCUPATION POUR TRAVAUX EMPLACEMENT PAYANT		
Par unité et par jour	4,08 €	4,16 €
4 - OCCUPATION POUR TRANSFERT DE FONDS		
Par m ² et par mois	9,18 €	9,36 €
B - TARIFS DES TAXIS		
Par mois et par véhicule	12,34 €	12,59 €
TARIFS STATIONNEMENT-PERSONNES		
A - AIRES d'ACCUEIL		
1 - AIRE DE CANENX		
Familles sédentaires par mois	36,21 €	36,93 €
Gens de passage par jour et par famille	2,24 €	2,28 €
2 - AIRE DU ROND		
Par famille et par mois	27,82 €	28,38 €
FIXATION DES DROITS DE PLACES - Hors Fêtes de la Madeleine et Hors Animations Régie des Fêtes		
A – RESTAURATION RAPIDE		
Hors convention/jour	21,98 €	22,42 €
Avec convention – forfait mensuel	47,12 €	48,06 €
B – CHARIOT AMBULANT (forfait)	14,79 €	15,09 €
C - TERRASSES		
1 – BASSE SAISON : Octobre à Mars		
Par m ²	3,06 €	3,12 €
2 – MOYENNE SAISON : Avril, août, septembre		
Par m ²	3,47 €	3,54 €
3- HAUTE SAISON : Mai, juin, juillet		
Par m ²	3,77 €	3,85 €
Total annuel	40,08 €	40,88 €
Proposition – 10% - Terrasses fixes à l'année	36,07 €	36,79 €
D – DIVERSES ACTIVITES COMMERCIALES		
Par m/l		1,83 €

--	--	--

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- ces tarifs qui seront applicables dès le 1^{er} janvier 2013.

APPROUVE

- le gel des tarifs du marché des arènes pour l'année 2013.

AUTORISE

- Madame le Maire, en cas d'empêchement un adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°18

Objet : Droits occupation domaine public 2013

Rapporteur : M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Note de synthèse

La régie municipale des fêtes doit fixer, dans le cadre de ses animations, les droits d'occupation du domaine public pour l'exercice 2013.

Ces droits seront dus pour les occupations exceptionnelles du domaine public, durant les jours des fêtes de la Madeleine, du festival Flamenco, pendant la période de Noël, ainsi que pour toute animation organisée par la régie des fêtes.

Une majoration de 2% des tarifs 2012 est proposée pour fixer les droits 2013.

REGIE MUNICIPALE DES FETES & ANIMATIONS

DROITS DE PLACE FETES MADELEINE	ANNEE 2012	ANNEE 2013
MANEGES-METIERS FORAINS POUR LA PERIODE		
Jusqu'à 50 M2	156,00 €	160,00 €
DE 51 A 100 M2	290,00 €	296,00 €
DE 101 A 200 M2	511,00 €	522,00 €
DE 201 A 300 M2	685,00 €	699,00 €
>300 M2	800,00 €	816,00 €
CHARIOT	180,00 €	184,00 €
RESTAURATIONS RAPIDES POUR LA PERIODE		
FORFAIT	400,00 €	408,00 €

VENTES CONFISERIES ARENES DU PLUMAÇON POUR LA PERIODE		
FORFAIT		408,00 €
COMPTOIRS & BUVETTES POUR LA PERIODE		
LE METRE LINEAIRE	50,00 €	51,00 €
TERRASSES POUR LA PERIODE		
LE METRE CARRE	4,60 €	4,70 €
METRE CARRE SUPPLEMENTAIRE POUR TERRASSE EXISTANTE	4,60 €	4,70 €

DROITS DE PLACE AUTRES ANIMATIONS	ANNEE 2012	ANNEE 2013
MANEGES-METIERS FORAINS TARIFS JOURNALIERS		
Jusqu'à 50 M2	26,00 €	27,00 €
DE 51 A 100 M2	48,00 €	49,00 €
DE 101 A 200 M2	85,00 €	87,00 €
DE 201 A 300 M2	110,00 €	113,00 €
>300 M2	133,00 €	136,00 €
CHARIOTS	30,00 €	31,00 €

DROITS DE PLACE AUTRES ANIMATIONS	ANNEE 2012	ANNEE 2013
RESTAURATIONS RAPIDES TARIF JOURNALIER		
FORFAIT	65,00 €	67,00 €
COMPTOIRS & BUVETTES TARIF JOURNALIER		
LE METRE LINEAIRE	5,00 €	5,10 €
TERRASSES TARIFS JOURNALIERS		
LE METRE CARRE	2,10 €	2,20 €
METRE CARRE SUPPLEMENTAIRE POUR TERRASSE EXISTANTE	2,10 €	2,20 €

CIRQUES – MARIONNETTES	ANNEE 2012	ANNEE 2013
GRANDS CHAPITEAUX > 400 M ² forfait 3 JOURS	296,00 €	302,00 €
GRANDS CHAPITEAUX > 400 M ² JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	129,00 €	132,00 €
PETIT CHAPITEAU < 400 M ² forfait 3 JOURS	194,00 €	198,00 €
PETIT CHAPITEAU < 400 M ² JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	86,00 €	88,00 €
GUIGNOL-MARIONNETTES FORFAIT JOURNEE	50,00 €	51,00 €

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

APPROUVE

- ces tarifs qui seront applicables au 1^{er} janvier 2013.

AUTORISE

- Madame le Maire, en cas d'empêchement, un adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°19

Objet : Création d'emplois d'avenir

Rapporteur : M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire ;

Projet de délibération

Les emplois d'avenir ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification de jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

L'objectif est de permettre une première expérience professionnelle réussie pour que les jeunes puissent acquérir des compétences et accéder à un poste stable. Ce dispositif constitue une première étape permettant à ces personnes d'atteindre à terme une qualification plus élevée et de réaliser leurs projets personnel et professionnel.

Les emplois d'avenir sont accessibles aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes handicapées), sans emploi et :

- soit sans diplôme,
- soit titulaire d'un CAP/BEP, en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois,
- soit, à titre exceptionnel, pour les jeunes à BAC + 3 résidant dans les zones prioritaires (ZUS et ZRR), en recherche d'emploi depuis au moins 12 mois dans les 18 derniers mois.

Les emplois d'avenir sont des contrats aidés et s'inscrivent dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi dans le secteur non marchand). L'aide de l'Etat pour l'embauche d'un jeune en emploi d'avenir représente 75% du SMIC brut pendant une durée comprise entre 12 et 36 mois.

Ces contrats, prioritairement à temps plein de 35 heures, sont conclus pour une durée d'au moins 12 mois et d'au plus 36 mois. A titre dérogatoire, et pour permettre au jeune d'achever une action de formation, une prolongation de l'aide au-delà de la durée maximale des 3 ans peut être autorisée (jusqu'à 5 ans maximum).

Il revient à notre assemblée de délibérer sur l'opportunité de recruter des emplois d'avenir dans notre collectivité.

Ces emplois d'avenir seront créés, en fonction des besoins, sur le budget principal de la Ville ou sur l'un des budgets annexes.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du travail,

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu le décret n° 2012-1207 du 31 octobre 2012 relatif à l'entrée en vigueur de décrets et d'un arrêté,

Vu le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir,

Vu le décret n° 2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi

portant création des emplois d'avenir,

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir,

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

DECIDE

- le recrutement de 10 emplois d'avenir,
- d'inscrire au budget 2013 les crédits correspondants (chapitre 012),

AUTORISE

- Madame le Maire à signer 10 emplois d'avenir,
- Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, un Adjoint à signer tout document relatif à ce dispositif.

Délibération n°20

Objet : Astreintes de décision

Rapporteur : M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Projet de délibération

L'astreinte est définie par l'article 2 du décret du 19 mai 2005 susvisé en ces termes :

« Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail ».

L'astreinte technique actuelle, instaurée par délibération en date du 21 décembre 2006, est composée d'un agent appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise (catégorie C) ou d'un agent appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B).

Il convient de conforter l'astreinte actuelle en étendant le dispositif aux agents techniques de la catégorie A (Ingénieur) afin de sécuriser la prise de décision. Récemment, certains incidents ont démontré l'utilité de compléter ce dispositif tout particulièrement dans le processus décisionnel avant intervention d'un élu (feux d'habitations ou d'immeubles, dégâts engendrés par le gel sur le patrimoine bâti, pénétration de tiers dans la médiathèque, infractions diverses au sein des bâtiments).

Par ailleurs, compte tenu de l'augmentation du patrimoine communautaire, il semble également opportun d'élargir ce dispositif à l'échelle de l'agglomération. Ainsi, les agents techniques de la catégorie A de la Communauté d'Agglomération interviendront dans le dispositif. Une future convention précisera entre la ville et l'agglomération les conditions de mises en œuvre de ces astreintes et les modalités de paiement.

Si le principe d'une rotation toutes les huit semaines est retenu et conformément aux dispositions du décret n° 2005-542 du 19 mai, l'indemnisation pour chaque agent concerné sera de 75€ par semaine, soit un coût annuel global pour les collectivités de 3.900€ (ce montant pourrait être réparti au prorata des personnels engagés par collectivité, soit $\frac{3}{4}$ pour la Ville et $\frac{1}{4}$ pour le Marsan Agglomération).

Le périmètre des interventions est le suivant :

- Ensemble de la commune de Mont de Marsan (patrimoine bâti de la commune, voirie, espaces publics, équipements sportifs et culturels, logements relevant de la ville...)
- Visionnage et extraction des images de la vidéo-protection sur réquisition du Procureur de la République
- Equipements relevant du Marsan Agglomération :
 - Médiathèque à Mont de Marsan,
 - Office de tourisme Communautaire à Mont de Marsan,
 - Aire de camping-cars à Mont de Marsan,
 - Site et Aire de Loisirs de Ménasse à Saint Pierre du Mont,
 - Pôle culturel de Saint Pierre du Mont,
 - Siège du Marsan Agglomération à Mont de Marsan,
 - Siège du CIAS à Mont de Marsan,
 - Aire de Grand Passage des gens du voyage à Mont de Marsan et Mazerolles,
 - Aire de Petit passage des gens du voyage à Saint Pierre du Mont.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 fixant les modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux,

Vu les décrets n° 2003-363 du 15 avril 2003 et n° 2003-545 du 18 juin 2003 relatifs à l'indemnité d'astreinte et à l'indemnité de permanence attribuées à certains agents du ministère de l'équipement ainsi que les arrêtés ministériels fixant respectivement les taux d'indemnisation des astreintes et des

permanences,

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

DECIDE

- Peuvent être amenés à effectuer des astreintes à la demande de l'autorité territoriale, les agents titulaires, stagiaires et non titulaires, relevant de la catégorie A de la filière technique, de la ville de Mont de Marsan et de la communauté d'agglomération.
- ces astreintes se dérouleront dans les conditions définies ci-dessus,
- que les périodes d'astreinte et d'intervention seront indemnisées sur la base des taux fixés par les textes susvisés,
- d'inscrire au budget 2013 les crédits correspondants (chapitre 012),

AUTORISE

- Madame le Maire ou, en cas d'empêchement, un Adjoint à signer tout document relatif à cette décision, et notamment la future convention entre la ville et l'agglomération précisant les modalités de mise en œuvre entre les deux collectivités.

Délibération n°21

Objet : Campagne de recensement 2013 -recrutement et rémunération des agents recenseurs

Rapporteur :M. Jean-Pierre PINTO, Adjoint au Maire.

Note de synthèse

- Depuis 2004 le maire est chargé d'organiser le recensement annuel de la population conformément à l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Locales . A cet effet il procède au recrutement et à la désignation d'agents recenseurs.

- L'enquête maintenant devenue annuelle permet d'obtenir des informations plus fiables et plus récentes. Elle aide les élus à adapter les infrastructures et les équipements aux besoins réels liés à l'évolution de la population.

- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, la collecte se déroule sur un échantillon de 8% de la population réparti sur leur territoire. En 5 ans, 40% de la population est donc ainsi enquêtée et c'est sur cet échantillon final que l'on calcule ensuite la population légale. Cette dernière, qui sert au calcul de la dotation globale de fonctionnement, est décrétée en fin d'année pour le compte de l'année médiane des 5 années qui précèdent.

Pour la campagne de recensement de 2013 qui aura lieu du 08 janvier au 28 février il est donc proposé :

- de procéder au recrutement de 6 agents recenseurs qui pourront être, soit recrutés spécialement à cet effet, sur la base de l'article 3- 1er de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale (recrutement pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier), soit des agents de la ville qui effectueront les opérations de recensement en dehors de leur temps normal de travail.

- - de fixer leur mode de rémunération sur les bases suivantes :
- 4,00 € par logement recensé
- 210 € d'indemnité forfaitaire de déplacement.

Vu la loi 2002-276 relative à la démocratie de proximité,
Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Locales,

Considérant l'importance du recensement de la population pour notre collectivité et afin d'en assurer la meilleure qualité possible,

Il est donc demandé à l'assemblée délibérante :

- d'autoriser Madame le Maire à procéder au recrutement et à la désignation des agents recenseurs.
- d'approuver le mode de rémunération proposé.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

AUTORISE

- Madame le Maire à procéder au recrutement et à la désignation des agents recenseurs.

APPROUVE

- le mode de rémunération proposé.

Délibération n°22

Objet : Remplacement de Mademoiselle Ségolène DAUGA, membre de la Commission : « Développement durable, environnement » ; « Solidarité » ; « Délégation de Service Public » ; et au « Conseil d'Administration du Lycée Charles DESPIAU », et modification de membres au sein de différentes commissions.

Rapporteur :M. Renaud LAGRAVE, Conseiller Municipal.

Note des synthèses

Madame le Maire informe son Conseil Municipal de la nécessité du remplacement de Mademoiselle Ségolène DAUGA, membre de la commission Développement durable, environnement ; Solidarité ; Délégation de Service Public ; et membre du Conseil d'Administration du Lycée Charles DESPIAU.

Projet de délibération

Vu les délibération en date du 3 avril 2008, désignant :

- - les membres de la Commission Municipale «Développement durable, environnement» et « Solidarité », les membres de la Commission de Délégation de Service Public, les représentants de la commune de Mont de Marsan aux Commissions Permanentes des Collèges et Lycées,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de Mademoiselle Ségolène DAUGA en tant que :

- membre de la Commission Municipale «Développement durable, environnement» et « Solidarité »,
- membre suppléante de la Commission de Délégation de Service Public,
- membre suppléante du Conseil d'Administration du Lycée Charles DESPIAU,

Considérant qu'il nous a été demandé de procéder à des changements au sein de différentes commissions,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la désignation de :

- Madame Michèle BERDOT en tant que membre de la Commission Municipale « Développement Durable Environnement », en remplacement de Mademoiselle Ségolène DAUGA.
- Madame Geneviève ARMENGAUD en tant que membre de la Commission Municipale « Solidarité », en remplacement de Mademoiselle Ségolène DAUGA.
- Monsieur Alain GASTON en tant que membre suppléant de la Commission de Délégation de Service Public en remplacement de Mademoiselle Ségolène DAUGA.
- Monsieur Alain GASTON en tant que membre suppléant du Conseil d'Administration du Lycée Charles Despiau, en remplacement de Mdemoiselle Ségolène DAUGA.
- Monsieur Alain GASTON en tant que membre de la Commission Municipale « Education Petite Enfance » en remplacement de Madame Michèle BERDOT.
- Monsieur Alain GASTON en tant que membre de la Commission Municipale « Démocratie locale Proximité et vie de quartier », en remplacement de Monsieur Renaud LAGRAVE.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

- **approuve la désignation de :**
- Madame Michèle BERDOT en tant que membre de la Commission Municipale « Développement Durable Environnement », en remplacement de Mademoiselle Ségolène DAUGA.
- Madame Geneviève ARMENGAUD en tant que membre de la Commission Municipale « Solidarité », en remplacement de Mademoiselle Ségolène DAUGA.
- Monsieur Alain GASTON en tant que membre suppléant de la Commission de Délégation de Service Public en remplacement de Mademoiselle Ségolène DAUGA.
- Monsieur Alain GASTON en tant que membre suppléant du Conseil d'Administration du Lycée Charles Despiau, en remplacement de Mademoiselle Ségolène DAUGA.
- Monsieur Alain GASTON en tant que membre de la Commission Municipale « Education Petite Enfance » en remplacement de Madame Michèle BERDOT
- Monsieur Alain GASTON en tant que membre de la Commission Municipale « Démocratie locale Proximité et vie de quartier » en remplacement de Monsieur Renaud LAGRAVE.

AUTORISE

- Madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Objet : Information du Conseil Municipal sur les marchés publics conclu dans le cadre de la délégation accordée à Madame le Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités locales.

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire.

Note de synthèse

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, lors de sa délibération du 29 septembre 2009, a donné délégation à Madame le Maire pour prendre *"toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget"*.

Selon l'article L2122-22 du même code, *"Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal"*.

La liste ci-jointe a pour objet d'informer le Conseil Municipal sur les marchés conclu entre le 20 octobre 2012 et le 21 novembre 2012 dans le cadre de cette délégation.

(voir annexe)

Objet : Information du Conseil Municipal sur les marchés publics conclus dans le cadre de la délégation accordée à Madame le Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités locales.

Rapporteur : Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Maire.

Note de synthèse et projet de délibération

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, lors de sa délibération du 29 septembre 2009, a donné délégation à Madame le Maire pour prendre *"toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget"*.

Selon l'article L2122-22 du même code, *"Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal"*.

Le Conseil d'Exploitation, réuni en date du 6 décembre 2012, a été informé des marchés publics conclus dans le cadre de la délégation accordée à Madame le Maire.

La liste ci-jointe a pour objet d'informer le Conseil Municipal sur les marchés conclus entre le 1er janvier 2012 et le 30 octobre 2012 dans le cadre de cette délégation.

(voir annexe)

Objet : Information du Conseil Municipal sur le bilan de l'année 2012 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Rapporteur : Monsieur Bertrand TORTIGUE, Adjoint au Maire.

Le rapport sur l'accessibilité aux personnes handicapées permet de prendre la mesure des évolutions portées par la ville de Mont de Marsan dans ce domaine. Ce document décline les réalisations effectuées par la ville visant à améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap dans la cité. Il s'attache à présenter des exemples concrets, des efforts portés par la ville dans différents domaines qui relèvent de sa compétence. Cette commission municipale est constituée des représentants des différentes associations d' handicap, de huit élus ainsi que de membres administratifs et techniques. Elle s'est réunie trois fois en séance plénière, et six fois en réunion de travail. Elle permet d'établir un dialogue suivi entre élus, associations et services de la ville, et quatre grands sujets on pu être abordés et traités. Premier grand sujet, c'est la voirie et l'espace public, c'est ce que l'on appelle la réalisation du PAVE, qui est le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics. En 2012 le PAVE devait être réalisé par le Marsan Agglomération, mais constatant des difficultés techniques engendrés par la mise en place à l'échelle de ces dix huit communes, la ville de Mont de Marsan a inscrit les crédits nécessaires à l'élaboration du PAVE dans son budget 2013. La consultation pour choisir le cabinet d'études est d'ores et déjà lancée. Malgré cela, des travaux ont quand même pu être réalisés en concertation avec nos partenaires, rénovation de la place PITRAC ; de la place Charles De Gaulle ; rénovation de stationnement handicap au château de Nahuques et ainsi qu'au hall de Nahuques ; rajout de pictogrammes sur les panneaux de signalisation et enfin tous les commerces situés sur des axes

rénovés ont vu leurs abords rendus accessibles. C'est toujours le cas place Charles De Gaulle ; rue Dominique de Gourgues, place Saint Louis ; rue Molière ; Boulevard République et Boulevard d'Haussez, voilà en résumé la partie sur le sujet espaces publics et voiries.

Deuxième sujet abordé, c'est le transport et déplacement. Différents travaux ont été réalisés pour faciliter le déplacement des personnes en situation d' handicap. Exemple : des panneaux publicitaires ont été enlevés sur les trottoirs du centre-ville pour une meilleure circulation ; des bandes rugueuses ont été mises en place au niveau des passages piétons ; les feux tricolores pour la plupart du centre ville sont équipés de dispositifs sonores, et le site internet de la ville de Mont de Marsan propose une carte des parkings à usage des PMR. Depuis septembre 2012, tous nos bus sont aux normes d'accessibilité pour tout type d' handicap. Actuellement, et si là 60% de nos arrêts de bus sont aux normes, le reste sera effectué en 2013 et 2014. Les différentes couleurs des bus permettent une plus grande visibilité aux personnes souffrant de troubles cognitifs. Le schéma directeur de l'accessibilité réalisé en concertation avec les associations a servi de base au cahier de charge de la délégation de service public du futur réseau TMA. En ce qui concerne les établissements recevant du public, c'est à dire l'ERP, ce diagnostic complet a été réalisé en 2009 par le cabinet « Quali Conseil ». Là-dessus, effectivement ce document indique qu'il y a en 2009 un peu moins de 9 000 000, 8 800 000 de travaux, effectivement tout n'a pas été fait mais il y a quand même pas mal depuis pas mal d'établissements qui ont été rénovés et mis en accessibilité. C'est le cas en particulier de la Mairie, dont les travaux sont finis et donc entièrement accessibles aux handicapés, et qui va l'être encore plus puisque des toilettes vont être faites au rez-de-chaussée. C'est le cas de la billetterie qui est totalement accessible ; c'est le cas du Pôle PJSE, c'est à dire le pôle au Château de Nahuques qui regroupe le sport, jeunesse et éducation qui est accessible. Le théâtre a été mis aux normes ; le stade Guy Boniface a été mis aux normes, et là-dessus vous me parlez des tarifs, à peu près du coût, il faut savoir que ce que l'on peut appeler les travaux de normes d'accessibilité stricts, c'est entre 10 et 15% de la réalisation. C'est à dire que si on prend l'exemple du Stade Guy Boniface qui a coûté la totalité 3 500 000 € et bien on est entre 300 000 € et 400 000 € de travaux pour l'accessibilité, la tour 250 000€, tout ça.

Les salles Dorgambide ; du Pégèle et de l'Argenté sont accessibles, à tel point qu'en 2012, deux clubs qui utilisent l'Argenté ont eut le label Sport Handicap, c'est l'Étoile Sportive Montoise en tennis et la section en handball. La salle Codibois haltérophilie a été mise aux normes en accessibilité ainsi que la salle de gymnastique. La piscine a été mise aux normes d'accessibilité avec l'installation de vestiaires adaptés avec ouverture et avec en particulier la mise aux normes et la création d'un fauteuil d'accueil qui permet aux handicapés de se faire baigner, à tel point que la MAS et le Foyer Majouraou utilisent un créneau, une heure et demie par semaine pour venir faire baigner ces occupants. Toutes les nouvelles réalisations ont été faites, c'est la loi aux normes d'accessibilité. Je pense en particulier au complexe funéraire, et donc je pense à la nouvelle crèche.

En ce qui concerne les écoles, je suis conscient encore qu'il reste du travail à faire, il y a actuellement cinq écoles sur dix qui sont aux normes stricts d'accessibilité, les autres écoles étant avec un étage, mais il y a toujours la possibilité que, si par exemple le CM2 est au deuxième étage et qu'une année il y a un enfant qui est handicapé, la classe au rez-de chaussée sera prise. Le plus gros point noir le plus important dans l'accessibilité de l'école, c'est effectivement l'école de Saint Médard, mais comme on vous l'a dit qui va être entièrement refaite.

Dernier point et fait évoqué, sont les logements. Des aides ont été mises en place pour les propriétaires bailleur pour des travaux d'autonomies, ces aides sont 35% donnés par l'ANAH ; 10% par le Marsan Agglomération ; 10% par la ville de Mont de Marsan ; 5% pour la Région avec un plafond de 500 € le m² et des mêmes aides ont été apportées aux propriétaires occupants qui veulent en cas de problème, adapter en autonomie leur appartement, leur maison. Toujours pareil, entre 35 et 40% par l'ANAH mais en fonction des revenus, et le Marsan Agglomération et la ville de Mont de Marsan pareil 10% mais en fonction des revenus.

Voilà un petit peu le résumé que je voulais vous faire. Ces différentes réunions de bureau de

commissions menées avec nos partenaires associatifs ont débouché sur un dialogue constructif et cohérent et ont permis de commencer à traiter plusieurs dossiers. Cependant, des points d'achoppement persistent, je pense en particulier à certain commerces et à certain cabinets médicaux et para-médicaux. Voilà ce que je voulais vous dire. Je suis conscient qu'il reste encore beaucoup de choses, et je n'ai absolument pas la prétention de dire que tout était fait. Je pense simplement qu'en vous faisant ce listing de ces différents travaux, cela équivaut heureusement ou voir hélas à une somme supérieure à 60 000 €.

Madame le Maire : Bien, merci beaucoup. On fait petit à petit, même pas mal, et puis le travail qui est important c'est le travail qui est fait avec les associations et je crois que ça se passe très très bien.

Monsieur Bertrand TORTIGUE : J'ai oublié de préciser que l'ensemble des associations à validé ce rapport.

Madame le Maire : Très bien. Comme on en a parlé avant je pense que l'on ne va pas recommencer. Je remercie beaucoup Bertrand pour continuer à porter tout cela ainsi que les services. Sachez que nous sommes tous conscients qu'il faut que l'on continue, et que ça demande de l'investissement. Pour les écoles par exemple, est ce que la priorité, parce que je pense qu'il faut y aller par priorité, est-ce que la priorité c'est de faire en sorte que toutes les écoles soient accessibles, s'il y en a quatre ou cinq qui sont accessibles complètement ? Je veux dire par là, y aller par priorité.

Monsieur Alain GASTON: Juste émettre l'idée, c'est d'avoir des références par exemple, en secteur de collèges. C'est-à-dire d'avoir au minimum une école accessible par secteur de collèges. Ça permet à l'enfant d'y rester à proximité.

Monsieur Bertrand TORTIGUE : Vous avez entièrement raison, mais si vous regardez la loi vous n'êtes pas du tout dans le cadre. Si on regarde le côté strict de la loi.

Monsieur Alain GASTON: Je réponds à la proposition de Madame le Maire, je ne dis pas qu'il faut faire uniquement celle-là. Je dis qu'en terme de priorité ça peut-être...

Madame le Maire : Je dis que pour la loi, si nous n'avons pas le temps de tout faire et si nous n'avons pas les moyens de tout faire, essayons d'avoir du bon sens. En tout cas merci beaucoup.

Note de synthèse

L'article L.2143-3 du Code général des collectivités territoriales impose la création, dans toutes les communes de plus de 5.000 habitants, d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CAPH), ainsi que l'établissement d'un rapport annuel présenté en conseil municipal.

Cette commission a été créée par délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2011.

Présidée par le maire, cette commission est composée des représentants de la commune, d'association d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission exerce 4 missions :

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal
- Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Dans ce contexte, la commission vous présente son rapport annuel pour l'année 2012.

(voir annexe)

Délibération n°23

Objet : Coopération décentralisée Haïti

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABEHÈRE, Adjoint au Maire.

Je vais tout d'abord vous présenter des excuses parce que j'avais préparé un powerpoint afin de vous situer à la fois les cartes et des photos des lieux, et de ce qu'il y avait potentiellement à faire, par contre j'ai oublié ma clé USB donc je vais vous lire la délibération afin que tout le monde en ait connaissance. Je vous propose donc de vous la ramener la prochaine fois afin de vous présenter le powerpoint in situ et de ce qu'il en est.

Note de synthèse

Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale peuvent financer, sur le budget des services publics de l'eau et de l'assainissement, des actions de coopération décentralisée, d'aide d'urgence ou de solidarité dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Le plafond des sommes qui peuvent y être consacrées est fixé à 1% des ressources affectées jusqu'ici à ces services.

Dans ce cadre, le Comité Catholique contre la faim et pour le développement (CCFD-terre solidaire) a présenté à l'Agence de l'eau ADOUR GARONNE et à la régie des eaux et d'assainissement de la ville de Mont de Marsan, un projet visant à assurer et pérenniser une production d'eau potable pour les 4ème, 5ème, et 6ème sections communales de Grand-Goave en HAÏTI. Cette action d'aide, s'inscrit dans l'intérêt des populations locales durement impactées par le séisme de 2010.

Constitué en association selon la loi de 1901, reconnu d'utilité publique en 1984, le CCFD-Terre Solidaire a reçu en 1993 le label Grande Cause Nationale. Il a le statut de consultant auprès du Conseil économique et social des Nations unies et est, aujourd'hui, la première ONG française de développement.

Le projet du CCFD-Terre Solidaire, concerne 34 sources sur les 62 sources aménageables identifiées sur la zone : 15 points d'eau ont déjà été aménagés mais nécessitent un suivi et un accompagnement des populations rattachées à ces points d'eau et 19 points d'eau seront nouvellement aménagés, ce qui ramène à 34 ouvrages d'eau potable opérationnels et exploitables à la fin du projet.

Le relief de la zone est très accidenté. Il ne permet pas une adduction gravitaire bien longue. L'objectif est d'assurer les conditions sanitaires sûres du lieu de captage. L'ouvrage type comprend :

une boîte de captage, une adduction, une borne fontaine publique.

Des variantes du système hydraulique sont possibles en fonction des situations spécifiques. La construction d'une citerne peut être envisagée si le débit est trop faible pour le nombre d'utilisateurs (accumulation la nuit). Une adduction plus ou moins longue peut être réalisée en fonction des possibilités géographiques pour rapprocher le point de distribution des habitations.

L'opération comprend trois phases :

Phase 1 : Sensibilisation de la population sur les normes d'hygiène et d'assainissement,

Phase 2 : Réalisation des captages et systèmes de distributions et mise à disposition des usagers,

Phase 3 : Mise en place d'une gestion des cotisations des familles et entretien des ouvrages assurés par une structure communautaire.

Le coût global du projet s'élève à 242 933 €uros ; l'aide Agence serait conséquente puisqu'elle représenterait plus de 76 % du montant soit 186 000 €uros.

Pour être éligible, ce dossier doit toutefois bénéficier de l'appui d'une collectivité du bassin Adour Garonne ; c'est la raison pour laquelle l'Agence de l'Eau a demandé à la ville de Mont de Marsan son soutien, par courrier du 9 novembre 2012.

Il est proposé de soutenir ce projet par le biais d'une contribution financière au CCFD, dans la limite de 20 000 €uros. Ce montant, conforme à la loi Oudn, serait à la charge de la régie municipale des eaux et d'assainissement.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Projet de délibération

Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale peuvent financer, sur le budget des services publics de l'eau et de l'assainissement, des actions de coopération décentralisée, d'aide d'urgence ou de solidarité dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Le plafond des sommes qui peuvent y être consacrées est fixé à 1% des ressources affectées jusqu'ici à ces services.

Dans ce cadre, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD-terre solidaire) a présenté à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et à la régie des eaux et d'assainissement de la ville de MONT DE MARSAN un projet visant à assurer et pérenniser une production d'eau potable pour les 4^{ème}, 5^{ème}, et 6^{ème} sections communales de GRAND-GOAVE en HAÏTI. Cette action d'aide s'inscrit dans l'intérêt des populations locales, durement impactées par le séisme de 2010.

L'opération comprend trois phases :

Phase 1 : Sensibilisation de la population sur les normes d'hygiène et d'assainissement,

Phase 2 : Réalisation des captages et systèmes de distributions et mise à disposition des usagers,

Phase 3 : Mise en place d'une gestion des cotisations des familles et entretien des ouvrages assurés par une structure communautaire.

Le coût global du projet s'élève à 242 933 €uros ; l'aide Agence serait conséquente puisqu'elle représenterait plus de 76 % du montant soit 186 000 €uros.

Pour être éligible, ce dossier doit toutefois bénéficier de l'appui d'une collectivité du bassin Adour Garonne ; c'est la raison pour laquelle l'Agence de l'Eau a demandé à la ville de Mont de Marsan son soutien, par courrier du 9 novembre 2012.

Il est proposé de soutenir ce projet par le biais d'une contribution financière au CCFD, dans la limite

de 20 000 €uros. Ce montant, conforme à la loi Oudh, serait à la charge de la régie municipale des eaux et d'assainissement.

Considérant que l'action proposée par le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD-terre solidaire) à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et à la régie des eaux et d'assainissement de la ville de MONT DE MARSAN, s'inscrit dans l'intérêt des populations locales de Haïti, durement impactées par le séisme de 2010

Après avis du Conseil d'Exploitation en date du 6 décembre 2012

Madame le Maire : Je pense que tout le monde en pense du bien, d'aider le peuple Haïtien qui ma fois est quand même très touché par des éléments climatiques successifs. On remercie la régie d'aller dans ce sens. Non, nous n'avons pas mandaté Monsieur SOCODIABEHÈRE pour aller faire un voyage. On a pris des photos sur internet.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal à l'unanimité des membres votant

– DECIDE

- de soutenir ce projet de coopération décentralisée visant à assurer et pérenniser une production d'eau potable pour les 4^{ème}, 5^{ème}, et 6^{ème} sections communales de GRAND-GOAVE en HAÏTI.

– PRECISE

- que cette action recevra une contribution financière de 20 000 €uros,
- que le montant de la participation sera inscrit au budget 2013 du service de l'eau.

– AUTORISE

- Madame le Maire ou un adjoint à intervenir à la signature de toute pièce et formalité s'y rapportant.

Madame le Maire : Je tenais à vous souhaiter à toutes et à tous, puisque qu'on ne se revoit pas en conseil municipal, d'excellentes fêtes de fin d'année. Un peu de repos pour ceux qui en ont besoin, j'en fais partis le repos n'est pas au programme mais on essaiera de décompresser un petit peu, on se croisera, les fêtes de Noël arrivent et je vous invite tous à venir samedi à l'inauguration du marché de Noël et aux animations de Noël, qui rassembleront dans notre centre-ville autant de monde que les autres années, puisque nous travaillons aussi sur cette attractivité, pour la joie des plus petits et puis j'espère aussi des commerçants de notre centre-ville. Je vous attends sur les skis Monsieur BACHE. Bonne soirée, merci aux services et puis merci pour la qualité des débats.

Geneviève DARRIEUSSECQ
Maire de Mont de Marsan,
Conseillère Régionale d'Aquitaine.

